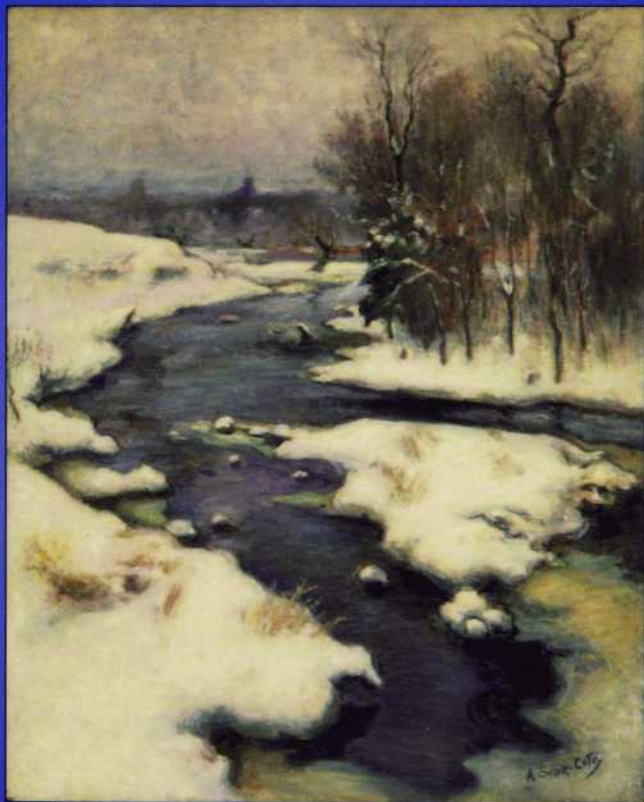


# L'Action

## NATIONALE

Volume XCII, numéro 3, mars 2002

### Plaidoyer pour des rivières libres



1917 2002  
DES IDÉES POUR BÂTIR

# L'Action

## NATIONALE

**Directeur** Robert Laplante  
**Directrice adjointe** Laurence Lambert  
**Secrétaire administrative** Claire Caron

### Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*  
Henri Joli-Cœur, *administrateur*  
Robert Laplante  
Lise Lebrun, *animatrice communautaire*  
Yvon Martineau, *avocat*  
Pierre Noreau, *Université de Montréal*  
Michel Rioux  
Marie-Claude Sarrazin, *Bachelière en Droit*  
Pierre Serré

### Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*  
Jean-Jacques Chagnon  
Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*  
Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*  
Chrystiane Pelchat, *enseignante*  
Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*  
Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*  
Paul-Émile Roy, *écrivain*  
Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

### Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais, *théologienne, Université du Québec à Rimouski*  
Lucia Ferretti  
Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

### Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin  
Micheline Dumont, *historienne*  
Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

### Comptes rendus

Paul-Émile Roy

### Couverture

Marc-Aurèle de Foy SUZOR-CÔTÉ, *Le tournant de la rivière Gosselin à Arthabaska*, vers 1906, Musée des beaux-arts de Montréal, don de R. A. Snowball. Photo: Musée des beaux-arts de Montréal, Brian Merrett.

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5  
Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529  
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113  
« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada,  
par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP)  
pour nos dépenses d'envoi postal »

**ÉDITORIAL**

Minicentrales et macrodémision <i>Robert Laplante</i>	3
-------------------------------------------------------------	---

**DÉBATS**

L'idée d'une académie québécoise des sciences : mise au point <i>Cercle Godin-Miron</i>	7
--------------------------------------------------------------------------------------------------	---

La question définitive <i>Pierre Vadeboncoeur</i>	11
------------------------------------------------------	----

Le Québec et la Francophonie <i>Jean-Marc Léger</i>	15
-----------------------------------------------------------	----

Le recul de l'enseignement en français au Québec <i>Jean Dorion</i>	23
---------------------------------------------------------------------------	----

De Valleyfield à Porto Alegre, en passant par le Marché... <i>Jean Ménard</i>	47
-------------------------------------------------------------------------------------	----

Le déficit démocratique mondial <i>James A. Wilkins</i>	53
---------------------------------------------------------------	----

Nation civique ou nation ethnique ? <i>Marc Brière</i>	61
--------------------------------------------------------------	----

Hommage à Jacques Poisson, mon père <i>Hélène Poisson</i>	65
-----------------------------------------------------------------	----

**EN PRIMEUR**

Sortir le Canada du Québec <i>Claude Bariteau, André Campeau, Hugues Leclair, Marcel Lefebvre et Martin Pelletier</i>	71
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

**DOSSIER**

Plaidoyer pour des rivières libres <i>Eau Secours!</i>	83
-----------------------------------------------------------	----

**85<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
POUR MÉMOIRE**

• Notre politique nationale : L'économique <i>François-Albert Angers</i>	101
--------------------------------------------------------------------------------	-----

**COMPTES RENDUS DE LECTURE**

Qui est Québécois ? <i>Geneviève Mathieu</i>	115
-------------------------------------------------	-----

Le Québec, quel Québec ? <i>Marc Brière</i>	116
------------------------------------------------	-----

Pierre-Esprit Radisson, aventurier et commerçant <i>Martin Fournier</i>	118
-------------------------------------------------------------------------------	-----

Le pari de la démesure <i>Michel Seymour</i>	121
-------------------------------------------------	-----

<b>LECTURES</b>	123
-----------------	-----

<b>LE BULLETIN DU LUNDI</b>	129
-----------------------------	-----

<b>COURRIER DES LECTEURS</b>	135
------------------------------	-----

<b>INDEX DE NOS ANNONCEURS</b>	2
--------------------------------	---

# INDEX DES ANNONCEURS

- 127 Allard, Pierre, C.A.
- 128 Bijouterie  
emblématique  
Lamond & fils
- 128 BLC Valeurs mobilières
- 70 Caisse d'économie des  
travailleurs de Québec
- 21 *Cap-aux-Diamants*
- 22 *Devoir, Le*
- 69 FondAction
- C4 Fonds de solidarité
- 137 Laboratoire D' Renaud
- 46 Loto-Québec
- 127 Mouvement national  
des Québécoises  
et Québécois
- 52 Optimum, Gestion de  
placements
- C3 Optimum placements
- 143 Optimum, Société  
d'assurance
- 114 Ordre naturiste social
- 137 Poitras, Larue &  
Rondeau inc.
- 137 Rassemblement pour  
un Pays souverain
- 137 Sansregret, Taillefer  
et Associés
- 127 Société Saint-Jean-  
Baptiste de Montréal
- 127 Société Saint-Jean-  
Baptiste du Centre  
du Québec
- 128 Syndicat des employés  
de magasins  
et de bureaux  
de la SAQ
- 128 Translatex  
Communications +
- 143 Veilleux, Marc,  
Imprimeur Inc.

## Minicentrales et macrodémission

.....

*Robert Laplante*

**L**e gouvernement du Québec n'a pas les ressources financières suffisantes pour lui permettre d'assumer pleinement ses responsabilités. Les problèmes chroniques du système de santé l'illustrent chaque jour. Mais il faut bien voir que le déséquilibre des ressources affecte l'ensemble des missions de l'État. Et la pénurie n'affecte pas seulement l'ordre des moyens. C'est le cadre de gestion qui, de plus en plus, en subit la distorsion, au point d'amener le gouvernement du Québec à intégrer des contraintes qui lui permettent de moins en moins de préparer l'avenir et de servir nos intérêts nationaux. À défaut de récupérer nos impôts, la gestion provinciale rend de plus en plus forte la tentation d'hypothéquer notre patrimoine.

Incapable, dans le cadre *canadian*, de financer adéquatement une véritable politique de développement régional, le gouvernement du Québec continue de chercher la quadrature du cercle. Non seulement est-il de plus en plus difficile de maintenir une vision globale de l'avenir des régions, mais encore et surtout est-il même interdit de

penser pouvoir disposer de moyens véritablement structurants pour la faire émerger. C'est ainsi que s'est lentement imposée l'idée de recourir aux petites centrales pour tenter de faire circuler un peu d'argent dans les économies régionales. Mais ce n'est là qu'une pirouette et une illusion.

Illusion entretenue d'abord par le gouvernement Bourassa, reprise en version « améliorée » par Jacques Brassard, que des projets privés laissant tomber quelques miettes aux structures locales et régionales permettraient de donner un certain dynamisme à des régions qui continuent de souffrir de mal-développement. Illusion parce que c'est Hydro-Québec, c'est-à-dire les contribuables québécois, qui achète l'énergie et viabilise ces projets où les promoteurs ne sont, à toutes fins utiles, que des intermédiaires agissant, au mieux en substitution à la société d'État, et au pire, en parasites auréolés du statut de promoteur et d'icônes du néo-libéralisme.

Seule la maîtrise complète de nos moyens nous permettra de développer les régions du Québec. La souveraineté est indispensable. Sans elle, nous restons condamnés aux demi-mesures et au bricolage. C'est incontournable, il faudra s'arracher, se dépasser, rompre. Autrement nous laisserons le Canada continuer à réduire notre rayon d'action. Et nous courrons le risque de troquer nos efforts de dépassement pour la facilité des accommodements. Sans la souveraineté la situation des régions va continuer de se dégrader. Elles seront condamnées à chauffer avec leurs meubles.

Ainsi, la nécessité de soutenir le développement des régions et de partager avec les elles les fruits du développement se retrouve-t-elle, dans le Canada de l'asphyxie, travestie, détournée par une adaptation de moyens qui ne sont pas des outils mais bien des artifices, des moyens compensatoires. Jamais les simulacres ne serviront à se donner du courage. Les petites centrales c'est « l'union nationalisation » de la gouverne, c'est le recours à la fabrication d'une élite d'entretenus qui s'installe dans la gestion de notre

rapetissement collectif. C'est aussi un gâchis environnemental. Mais ici, l'écologie de l'esprit et celle de la nature se rejoignent : nos intérêts nationaux nous dictent une gestion patrimoniale de nos ressources, la gouverne provinciale nous condamne à les brader.

Le dossier que nos publions fait quelques rappels élémentaires : il faut procéder dans l'ordre, agir avec rigueur et exiger du gouvernement qu'il respecte la logique des priorités auxquelles il prétend souscrire. Se précipiter pour octroyer des permis de barrage avant l'adoption d'une politique de l'eau teindrait de la plus pure hypocrisie. Épuiser les citoyens par la manipulation des règles de consultation publique constituerait un véritable détournement de démocratie. Agir sans prendre le temps d'étudier les mérites comparés de l'exploitation des mégawatts et de la mise en valeur récréotouristique et de la conservation ne serait que souscrire aux pires lieux communs du néolibéralisme qui confond la croissance et le développement.

Le ministre Boisclair a déjà fait quelques déclarations (voir *Le Soleil*, 21 février) laissant entendre que le gouvernement s'apprêterait à réduire significativement la liste des rivières mises à l'enchère. Il devrait écouter les jeunes de son parti et abandonner complètement ce projet, renoncer à proposer aux citoyens du Québec de se contenter de simulacres de développement. Le ministre laisse à penser que l'entente avec les Cris et l'élargissement qu'elle rend possible du potentiel de développement hydro-électrique de la Baie James pourraient bien rendre dérisoire la contribution de ces petites centrales. C'est vrai. Mais il ne doit pas s'arrêter là. Le Québec doit recommencer à réfléchir avec rigueur à ses choix énergétiques.

Et pour le faire, encore une fois, il doit s'éloigner des contraintes de la gestion provinciale. Considérer Hydro-Québec comme une vache à lait qui va compenser par les revenus de ses ventes d'exportation, les pertes de revenus qu'Ottawa planifie et fait subir délibérément au gouverne-

ment du Québec, c'est s'enfermer dans la résignation. Les choix énergétiques et les stratégies de développement de notre société d'État ne doivent pas servir à gérer notre enfermement dans la bourgade. C'est indigne d'un gouvernement souverainiste. Le Parti libéral de Jean Charest peut faire cela. Le PLQ s'est fait un idéal de gérer notre dépendance et d'aménager notre minorisation.

Le gouvernement doit se ressaisir. Il y a quelque chose de lâche et de déshonorant à se laisser enfermer dans la politique de l'indigence : des kilowatts pour payer des civières. Un gouvernement souverainiste doit réfléchir et agir en faisant appel au dépassement et non pas à l'acceptation des contraintes. Il est temps de se demander si notre intérêt national et le développement intégral de toutes nos régions ne seraient pas mieux servis par une stratégie de substitution de la filière pétrole par la filière électricité. Il y a lieu d'examiner sérieusement les effets qu'auraient sur notre développement, sur notre balance des paiements, sur la qualité de notre environnement des politiques environnementales et des ressources naturelles pensées en fonction de l'élargissement de nos possibles et non pas de l'adaptation à nos contraintes provinciales. Bref il faut penser nos moyens en fonction du pays à naître et non pas de la province à viabiliser.

Le dossier des minicentrales n'est un enjeu que parce qu'il en cache un autre, plus grave et plus exigeant. Le Québec est-il décidé à brader son patrimoine pour ne pas avoir à se conduire en conformité avec les exigences éthiques et politiques de sa réalité nationale ? La démission se drape souvent dans les atours du réalisme. On peut toujours inonder le territoire pour couper l'angoisse des pseudo-pragmatiques devant le budget de la province de Québec. Mais nous, nous rêvons d'un pays à bâtir. Nous le ferons en cassant le carcan *canadian* et non pas en noyant nos aspirations et en couvrant du ronron des climatiseurs de New York les voix qui s'élèvent pour dire qu'il ne faut pas tuer la beauté du monde. ◊

## L'idée d'une académie québécoise des sciences : mise au point

.....

Pierre Gendron, Claude G. Charron,  
Pierre de Bellefeuille, Gordon Lefebvre,  
Denis Monière ;  
Membres du Cercle Godin-Miron

▼  
.....

**N**ous ne pensons pas qu'une idée aussi peu révolutionnaire que la création d'une académie des sciences au Québec<sup>1</sup> susciterait de la part d'Yves Gingras une réaction aussi intempestive (*Le Devoir*, 26 novembre 2001). Si nous le comprenons bien, les raisons qu'il a de s'y opposer se résument à dire que l'académie que nous proposons remplirait certaines fonctions déjà exercées par l'ACFAS, ainsi que par le Conseil de la science et de la technologie, et surtout que notre motivation serait liée davantage à la « question nationale » qu'au souci de parachever nos institutions scientifiques.

Ne nous attardons pas sur le fait que monsieur Gingras passe complètement sous silence le problème que nous posons en observant qu'au Québec nous semblons nous contenter de voir nos scientifiques cooptés, au plus haut niveau, par la Société royale du Canada. Peut-être devrait-il nous expliquer pourquoi

.....

1. Voir *L'Action nationale*, novembre 2001, p. 23.

nous n'aurions pas à faire davantage contrepoids à l'entreprise de légitimation que cette institution représente. Situons-nous sur le terrain où il nous entraîne; mais, de grâce, ne mêlons pas les choses: aux États-Unis, l'American Association for the Advancement of Sciences. Pourquoi l'ACFAS ne continuerait-elle pas de jouer le rôle important qui a été le sien jusqu'ici dans l'histoire du Québec en complémentarité avec une académie des sciences?

Telle que nous la concevons, une académie des sciences dont les statuts seraient régis par une loi de l'Assemblée nationale agirait, avec le soutien de l'État, de façon autonome par rapport à l'appareil gouvernemental, ce qui n'est pas le cas de l'actuel Conseil de la science et de la technologie, qui, par son mandat, relève directement du ministre, et dont les membres ne sont pas, quoi qu'en pense monsieur Gingras, ce qu'on appelle ailleurs des académiciens. Cette académie jouerait un rôle selon nous irremplaçable dans le domaine de la coopération scientifique où elle favoriserait l'expression au plus haut niveau d'un point de vue proprement québécois sur la science et ses enjeux, tout en manifestant la volonté d'ouverture du Québec sur le monde. Nous pensons à la participation du Québec à certaines missions sur le modèle de l'Année géophysique internationale (1957-1958), souvent citée comme exemple de réussite d'un programme de recherches concertées, et qui a notamment préparé la voie à une utilisation purement pacifique de l'Antarctique.

Pour bien faire comprendre la différence entre ce que nous proposons et les institutions existantes, voyons un peu quels seraient les grands paramètres à discuter concernant la création d'une académie québécoise des sciences. D'abord, il n'y aurait pas de distinction entre membres titulaires et correspondants étrangers. La part de recrutement international devrait

y être significative afin de mieux insérer le Québec dans les réseaux de coopération scientifique ; en outre, cela ajouterait au prestige de l'institution. L'académie serait de taille modeste : 50 ou 60 membres, pas plus. Une dizaine ou une quinzaine de membres environ seraient obligatoirement recrutés à l'extérieur du Québec, sans égard à la nationalité.

Faudrait-il regrouper certaines disciplines, soit par objet d'études, tels l'univers, la vie et la société, ou suivant la ligne de démarcation entre sciences exactes et sciences humaines ? Selon nous, l'académie pourrait très bien ne pas comporter de sections et fonctionner comme un système ouvert permettant de réunir les représentants de l'ensemble des disciplines scientifiques et visant un équilibre relatif entre les mathématiques, les sciences physiques, les sciences biologiques et pour innover en jouant la carte de l'interdisciplinarité. Il suffirait de prévoir la possibilité pour les académiciens : 1) d'élargir occasionnellement le cercle de leur délibérations en s'adjoignant des invités, en organisant des journées d'études, par exemple ; 2) de réunir périodiquement quelques personnes particulièrement compétentes pour qu'elles examinent tous les aspects d'une question précise imposée par l'actualité ; et 3) de former des groupes de travail afin de promouvoir la recherche dans des domaines déterminés.

Reste l'objection du nationalisme. Soyons clairs sur ce point : une académie nationale n'a pas à être « nationaliste » ; ce serait une absurdité sur le plan scientifique. Il ne s'agit pas de permettre à l'État de se servir de la science à des fins de propagande ; il s'agit au contraire de protéger l'indépendance des chercheurs face aux pressions économiques et de préserver des chercheurs face aux pressions économiques et de préserver le caractère essentiellement culturel de l'activité scientifique. La science doit pouvoir suivre sa

finalité ultime, ce qui est le service de la culture et du progrès humain; elle entre crise lorsqu'on la réduit à un modèle utilitaire; elle se corrompt lorsqu'elle devient un instrument technique de domination et de manipulation à des fins économiques et politiques.

L'examen des faits pertinents permettra de juger, le cas échéant, des conditions de réalisation du projet d'une académie québécoise des sciences et de trancher dans la diversité des modèles existants. L'ouvrage *Les Prix du Québec au XX<sup>e</sup> siècle* est venu souligner récemment quelques-unes des plus belles réalisations de nos chercheurs. Qu'est-ce qui nous empêche de leur offrir maintenant le moyen de rendre d'autres services au sein d'une académie des sciences? ◇

**Ne manquez pas  
notre numéro spécial de juin  
consacré à la langue française,  
à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire  
de la loi 101**

## La question définitive

.....

*Pierre Vadeboncoeur\**

**L**es raisonnements capitalistes sont impeccables et justifiés, mais à l'intérieur du système capitaliste. Si un dirigeant d'entreprise dit qu'il lui faut conquérir à tout prix tel marché producteur ou acheteur, il a parfaitement raison, et sur cette nécessité, et sur le prix qu'il faut y mettre. Ce prix comprend d'ailleurs celui qu'il lui faut faire payer à d'autres, dont les populations à qui appartiennent naturellement ce marché-là et le pays qui le contient.

L'entreprise, à la fin du compte, n'a jamais qu'une alternative : prendre tout ce qu'il lui faut ou bien tout perdre. Ce n'est pas un caprice, pour elle, que de tout vouloir.

La raison de la nécessité est souveraine dans ce système. On croit qu'elle ne l'est pas. On pense que ce qui y règne au contraire, ce n'est pas la raison de la nécessité mais la raison du plus fort.

.....  
\* Écrivain.

Dès lors, la contestation s' imagine que le débat est moral. Comment peut-il s'agir d'abord de malveillance, d'abus et d'injustice quand, pour l'entreprise, il ne saurait s'agir de choix ? Ce débat porte donc à faux et cela engendre des illusions, notamment celle de penser qu'une révolution rendrait les hommes meilleurs, pensée fumeuse qui a flotté longtemps à propos du communisme.

Le capitalisme impérialiste ne commet pas non plus de faute de logique. Il applique au contraire une loi qui est la logique même.

Non seulement l'argument moral à son sujet porte-t-il à faux dans ce système où c'est surtout la nécessité qui explique les actes, mais, d'essence logique, le capitalisme relève de la critique précisément à cause de cela, c'est-à-dire à cause du fait que toutes ses parties, dont ses ambitions, tiennent ensemble par cette logique dont il lui est objectivement impossible de s'écarter. Le système capitaliste est un système fermé.

Le capitalisme, fût-il d'État, est nécessairement impérialiste à tous égards, y compris entre les rivaux en affaires, dont chacun, à terme, vise à englober les autres, car il s'agit d'être le plus fort ou de périr. Cela n'est pas une vue de l'esprit.

Le capitalisme ne peut raisonner en dehors de sa logique, car les raisonnements extérieurs à son ordre propre – humanisme, équité sociale, relèvement du tiers monde – s'attaquent à la rigueur nécessaire de ses propres démarches et tendent à distraire l'entreprise de ce qu'il lui faut faire pour se maintenir. Elle n'a pas une minute à perdre, pas une once de pouvoir à négliger, pas un seul accroissement à différer.

Le capitalisme se présente donc comme un système étroitement intégré et forcément tel. Sa loi est comparable à une loi de la nature à laquelle tout être vivant doit se conformer. Elle y ressemble fort : système tout lié, machine dont on ne peut déranger une pièce importante.

Elle laisse du jeu pourtant, mais il est mince, d'autant que les choses évoluant beaucoup, il faut se faire des réserves, prévoir, ne jamais penser que l'on devient trop solide.

Elle laisse un peu de place pour la justice, mais faite de petits espaces. La revendication est possible, mais de portée réelle aussi limitée qu'il se peut. Le mouvement ouvrier a mis un siècle à se tailler une place de quelque influence, du reste nullement dominante – et à quel prix l'a-t-il obtenue ! À chaque moment, l'épreuve de force se révélait obligatoire. Encore vivait-on dans des pays démocratiques, où le langage pouvait exercer une certaine action et où l'opinion publique avait un peu de poids.

Les raisonnements du capitalisme font partie de l'échafaudage des forces qui le constituent. Certains renferment des mots empruntés pour la circonstance et cités frauduleusement : paix (autre mot pour la guerre), liberté (autre mot pour la domination), démocratie (autre mot pour l'empire).

Le capitalisme, de soi, ne veut faire ni justice, ni injustice. Il se développe selon la loi non arbitraire de l'existence. L'injustice, l'un de ses effets, n'est qu'une conséquence de la nécessité qui préside non seulement à son action mais à sa survie et à celle de chaque entreprise.

Raisonnements et vocabulaire de son crû (rationalisation, développement, globalisation, etc.) n'expriment en un sens que la règle qui, par la nature des choses, détermine avec précision l'inévitable comportement de la machine. Mais c'est tout.

C'est tout, car, indiscutable à l'intérieur du système, le dur raisonnement capitaliste, essentiel à son existence même, ne peut répondre à des questions plus larges et, dans cette perspective élargie, il est comme un malade, il ne peut se soutenir ; ou comme un idiot, car il ne peut répondre.

Les principes capitalistes, dont la concurrence effrénée, tiennent le capitalisme debout : ce sont ses conditions de fonctionnement. Cependant, appliqués à des réalités plus universelles, ils se révèlent incompatibles avec ces réalités-là.

Quelques exemples. Si l'on parle sérieusement de répartition des richesses, il y oppose avec raison le principe de concurrence, qui est tout de suite principe d'accaparement. Si l'on parle de la liberté des peuples, il oppose aussitôt la domination de fait tout en continuant à discourir sur la liberté. Si on parle d'exception culturelle, donc d'humanisme, il entend imposer la dictature du commerce. S'il est question des ressources naturelles, le pays le plus fort les accapare et les gaspille, tandis que la logique de la production et de la consommation à tout prix épuise la terre pour satisfaire l'industrie et le commerce. Si l'on envisage la solution de situations conflictuelles comme celles de Taïwan ou de la Palestine, il répond par la menace ou par la force effective, et par le projet du Bouclier. Si l'on propose un plan écologique mondial, il s'y soustrait, il retire même ses engagements. Il cherche la guerre et, sur un prétexte, non seulement il l'entreprind mais il la pousse à fond, comme on le voit maintenant.

Le paragraphe qui précède n'est là que pour l'énumération de quelques traits parmi d'autres illustrant la radicale contradiction qui existe entre le capitalisme, machine efficace, logique et aveugle, et les réalités vitales qu'il refuse de prendre en compte, concentré comme il l'est sur une pensée rigide dont l'abandon le détruirait.

On l'aura remarqué, ledit paragraphe résume, comme par hasard, la politique furieuse de Bush depuis son arrivée au pouvoir.

L'humanité politique devra pouvoir répondre à une problématique plus large. Cela aussi est une question de vie ou de mort. Elle n'intéresse pas seulement un système. Elle est vraisemblablement définitive. ◇

## Le Québec et la Francophonie

.....

*Jean-Marc Léger\**

**C**haque langue de grande diffusion est fenêtre ouverte sur l'histoire et sur le monde. L'histoire de la langue française au Québec, bien qu'elle soit évidemment inscrite dans une société particulière dont elle reflète l'aventure singulière, ne peut être dissociée de l'évolution de cette langue dans le temps et dans l'espace. Il y a une unité fondamentale comme il y a une histoire internationale de la langue française. Nous avons bénéficié, comme tous les francophones, de son prestige mondial hier, nous sommes comme eux tous comptables, aujourd'hui, de son devenir, artisans de son destin.

Peu de pays ont autant que le Québec un intérêt vital au rayonnement international de la langue française et dès lors à la réussite du grand projet francophone. Notre peuple se trouve directement concerné car il puise dans sa langue, depuis l'origine, l'essentiel de son identité et sa propre survivance est fonction, dans une grande mesure,

.....  
\* Journaliste.

de la vigueur des positions mondiales du français autant que de sa créativité.

Cela explique aisément que, depuis le début des années cinquante, à travers des individus et des institutions d'abord, puis par des organismes publics et par l'État lui-même à partir des années soixante, le Canada français et singulièrement le Québec ont été une terre d'élection de l'idée de francophonie, avant même que le vocable ait été consacré. Il n'est pas inutile de rappeler que cette communauté des pays de langue française, encore jeune (trente ans à peine, du moins pour ce qui a trait aux organisations gouvernementales) et fragile, revêt un caractère essentiellement multilatéral. Elle ne recouvre évidemment pas les relations bilatérales encore que celles-ci en aient favorisé l'avènement et, souvent, contribué à son essor. À cet égard, la qualité de la relation franco-québécoise à partir de 1960, aura eu valeur exemplaire.

La francophonie, comme aspiration, représente un phénomène relativement ancien mais comme organisation gouvernementale internationale, elle constitue une réalité récente. Au cours d'une première étape, elle s'est exprimée essentiellement dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la coopération technique (ce qui, au demeurant, est l'essentiel). Ce n'est que lors du « Sommet » de 1997 qu'elle a reçu vocation pour aborder désormais les grandes questions économiques et politiques mondiales, celles notamment où certains de ses membres se trouvent directement impliqués.

Le Québec aura été, dès le départ, un acteur particulièrement actif dans l'édification de la communauté francophone : il n'y a guère eu de mérite puisqu'il y allait de son intérêt le plus profond, le plus direct, puisqu'il y allait, pour une part, de sa survivance même et du besoin primordial de sortir de son isolement. Dans la création et le développement des premières organisations internationales non gouvernementales de la francophonie,

regroupements de personnes sur la base de la profession ou associations d'institutions, des Québécois ont joué fréquemment un rôle déterminant. Il suffit de rappeler l'Association internationale des journalistes de langue française (1952), devenue l'Union internationale de la presse et des journalistes de langue française (où des journalistes canadiens-français ont joué un rôle de pionniers), et, surtout, l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française, longtemps connue sous son sigle Aupelf, puis Aupelf-Uref (université des réseaux d'expression française) et qui est aujourd'hui l'Agence universitaire de la Francophonie, la deuxième en importance et en influence des grandes institutions de cette communauté internationale. Créée à l'Université de Montréal, en 1961, l'Agence universitaire y a toujours son siège. De même, le Québec et des Québécois ont largement contribué à la naissance et à l'expansion de la première organisation gouvernementale francophone, l'Agence de coopération culturelle et technique, où d'ailleurs le Québec a pu, grâce à l'appui de la France, se tailler une place propre, fût-ce avec le statut relativement ambigu de « gouvernement participant », statut d'ailleurs créé sur mesure pour lui.

Il est normal que le Québec attache une importance primordiale à l'expansion de la communauté des pays de langue française et en particulier à sa propre participation aux instances qui l'expriment et la régissent. C'est, en effet, le seul forum gouvernemental international auquel il a un accès direct, y compris au niveau le plus élevé avec la conférence périodique des chefs d'État et de gouvernement, les « Sommets », et où il occupe une place distincte. Il y exerce une influence discrète mais réelle, y noue des relations et y développe des échanges utiles sur plusieurs plans et acquiert une expérience précieuse, quel que doive être demain son statut politique. C'est là une question qui transcende les clivages classiques entre partis politiques : on constate, en effet, que les Gouvernements successifs du Québec depuis près de quarante ans, ont tenu à préserver

et si possible à renforcer les positions et les acquis du Québec dans la Francophonie (c'est le nom officiel de la communauté, depuis le 7<sup>e</sup> « Sommet » à Hanoï en novembre 1997), tout comme ils ont tenu au moins à sauvegarder et, parfois, à accroître le caractère original et les avantages de la coopération avec la France.

Une langue commune représente assurément le lien le plus fort entre des peuples appartenant à des aires culturelles diverses et à tous les continents, le facteur le plus puissant et le plus fécond de coopération. Non seulement elle facilite mais appelle et conforte l'expression de la solidarité: les pays de langue française en administrent éloquentement la preuve depuis plusieurs décennies. Ils ont ouvert la voie puisque, depuis lors, on a pu assister à l'avènement de la lusophonie puis de l'hispanophonie (plus ancienne, la Ligue arabe se situe dans une autre perspective et poursuit des objectifs plus larges, encore que la langue commune y joue un rôle de premier plan).

Si tous les pays francophones doivent veiller également à l'affirmation de leur solidarité et à la réussite de leur coopération, il va de soi que la responsabilité première incombe, et de loin, aux pays qui sont de langue maternelle française, qui sont de souche française. L'obligation de cohérence ainsi qu'un devoir élémentaire de dignité imposent à ces pays francophones d'Occident d'assurer d'abord chez eux la qualité, l'usage, le respect du français et d'en conforter le statut, au besoin par la voie législative.

Il n'est pas sans intérêt que le regroupement des pays de langue française ait été le premier de son espèce à voir le jour, revêtant par là valeur de précédent et valeur exemplaire. Il est par ailleurs politiquement significatif que cette initiative ait été le fait d'abord d'intellectuels et de dirigeants politiques de pays du Sud, le Sénégal et la Tunisie, particulièrement mais aussi le Niger, la Côte d'Ivoire, le Cambodge: cela confère pour une part à l'entreprise francophone sa spécificité. Mais il a fallu attendre la naissance

de l'Agence de coopération, l'ACCT, en 1970 pour que les États s'impliquent eux-mêmes dans la construction de l'ensemble francophone. Pendant près de vingt ans, ce sont les associations, les organisations non gouvernementales qui ont porté le message et illustré la validité du projet francophone. En vérité, le phénomène a été heureux car il démontrait que ce regroupement répondait à une aspiration de la « base » et n'était pas décidé d'en haut, en quelque sorte artificiellement. C'est d'ailleurs dans cette première version de la « francophonie des peuples » que des Québécois, personnes et institutions, ont joué un rôle moteur. La contribution du Québec ne fut pas moins importante dans la phase officielle, celle de l'entrée en scène des États : il suffit de rappeler que la deuxième conférence générale de l'ACCT et le deuxième « Sommet » ont eu lieu à Québec, que le Québec a donné à l'Agence deux de ses secrétaires généraux.

Il est vrai que pour les relations culturelles et scientifiques avec les pays francophones du Nord, et notamment la coopération avec la France et la Belgique, les canaux bilatéraux avaient, depuis longtemps déjà, joué un rôle important, sans compter l'action propre des institutions, comme les universités. En revanche, il aurait été impossible, ou en tout cas extrêmement difficile, pour le Québec, sans l'existence de la communauté francophone, d'établir avec les pays du « Sud » les liens qu'il a pu nouer et les contacts qu'il a développés, riches et diversifiés, depuis une vingtaine d'années.

Si le Québec trouve un intérêt évident dans sa participation à la communauté des pays francophones, à ses diverses institutions et associations, il y apporte de son côté une contribution originale et une tonalité particulière. Il représente pour la Francophonie un apport significatif, sous trois aspects : comme fait socioculturel singulier, comme expression française de la modernité nord-américaine, comme aventure historique unique. L'Histoire et la

géographie font que le Québec, contraint de vivre dangereusement, trouve dans la nouvelle communauté des pays de langue française un facteur supplémentaire de confiance et la promesse d'une présence sur le plan international. Inversement, il apporte à cette communauté une tonalité, une dimension et un message qui ne peuvent qu'enrichir celle-ci et qu'il est seul à pouvoir lui proposer.

La Francophonie, c'est aujourd'hui une cinquantaine de pays dont la population globale correspond en gros à sept pour cent de celle du monde mais cette indication sommaire ne signifie pas grand-chose si elle n'est pas nuancée, c'est-à-dire mise en rapport avec d'autres données. De cette cinquantaine de pays, plusieurs sont francophones dans une bien faible mesure, le sont plus de vœu que dans la réalité et certains n'auront toujours, du fait de leur taille, qu'une influence plutôt mineure dans les affaires mondiales. En termes de population, ce sont les pays du Sud qui apportent les gros bataillons, près des quatre cinquièmes<sup>1</sup>. Mais les francophones se trouvent actuellement, pour plus de la moitié dans le Nord, soit 72 millions environ sur 150. (J'entends ici par « francophone » la personne qui maîtrise bien le français et dont le français est la langue maternelle ou la langue d'usage, ou encore la première langue d'usage après la langue maternelle).

La principale caractéristique et l'un des atouts majeurs de la communauté francophone tiennent au fait qu'elle est présente dans toutes les grandes aires culturelles, sur tous les continents et qu'elle réunit des pays appartenant à toutes les formes et à tous les niveaux de développement : elle permet ainsi un véritable dialogue des cultures. Elle offre par ailleurs à un pays comme le Québec une voie nouvelle d'accès au monde, elle ouvre à ses créateurs dans toutes les disciplines, à ses industries culturelles, à ses entreprises, des possibilités inédites et stimulantes de rayonnement, de

1. C'est dire que sous l'angle de la démographie, l'avenir de la Francophonie se trouve dans ces pays.

diffusion des œuvres et des produits, de conquête de marchés. Il nous incombe de savoir profiter à plein de ces chances nouvelles, avec habileté et persévérance, car rien n'est acquis en permanence.

Tout comme le Québec français lui-même, contraint à une perpétuelle vigilance, la Francophonie reste fragile, vulnérable aux assauts multiples de l'uniformisation – sous le couvert de la mondialisation – et dès lors, ne doit pas abaisser sa garde. Il y a un double et exigeant devoir de lucidité et d'intransigeance pour tous les francophones : gouvernements, organisations, citoyens. Nous devons, d'autre part, être conscients à la fois des possibilités qui sont considérables, des obstacles qui ne sont pas minces, des périls qui montent : il nous appartient de faire échec à ceux-ci ou de les surmonter et de savoir exploiter celles-là. La défense du français et la construction d'une communauté francophone forte s'inscrivent dans la perspective d'universalisme car elles contribuent au salut de la diversité culturelle du monde, gage de liberté des peuples et des individus. ◊

## PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire  
et abonnez-vous !

<b>JE M'ABONNE</b> (Taxes incluses)	
Pour 1 an <input type="checkbox"/> (4 N <sup>os</sup> 30\$), pour 2 ans <input type="checkbox"/> (8 N <sup>os</sup> 55\$)	
NOM _____	
ADRESSE _____	
VILLE _____	PROV. _____
CODE POSTAL _____	
TÉL.: (     ) _____	
<small>(Vous recevrez le prochain No. Mars, juin, septembre ou décembre)</small>	

LA REVUE  
D'HISTOIRE  
DU QUÉBEC

**CAP-AUX-DIAMANTS**

**POUR VOUS ABONNER**

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville  
Québec QC G1R 4M8

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez Le Devoir  
**À VOTRE  
PORTE**

*du lundi au samedi pour seulement*

**3,74\$**  
*par semaine* (taxes en sus)

*Abonnez-vous par téléphone,  
c'est facile et rapide!*

Composez le (514) **985-3355** pour la région de Montréal,  
ou le **1 800 463-7559** pour l'extérieur.

\* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

## Le recul de l'enseignement en français au Québec

---

Jean Dorion\*

### 1. Anatomie d'un phénomène surprenant

Peu de gens le savent et personne n'en parle : parmi tous les élèves des niveaux primaire et secondaire au Québec, le pourcentage de ceux et celles qui reçoivent leur enseignement en français affiche un recul constant depuis 1994. Et inversement, bien sûr, une fraction toujours croissante des élèves québécois est scolarisée en anglais.

Sur une base annuelle, le glissement en faveur de l'anglais peut paraître minime et presque insignifiant. Quiconque osera le signaler n'aura aucune chance d'échapper à l'accusation d'*alarmisme*.

Il faut néanmoins oser. Car la progression, depuis 1994, de la part occupée par l'école anglaise dans l'ensemble des effectifs scolaires, n'a pas été un phénomène accidentel et

\* Sociologue, l'auteur a été directeur de cabinet du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Gérald Godin, puis agent de liaison avec les communautés culturelles au MCCI, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et enfin, de 1994 à 2000, délégué général du Québec à Tokyo. On le rejoint à : hirojean@videotron.ca.

passager, limité à une année ou deux. Si modeste qu'elle soit, elle se répète à chaque année depuis huit ans, avec une propension à s'accroître, au point d'apparaître maintenant comme une tendance permanente, et en voie d'accélération.

Les tableaux suivants le démontrent. Ils décrivent la répartition par langue d'enseignement des élèves du primaire et du secondaire des secteurs public et privé, depuis 1993 (*les élèves adultes et ceux des écoles de langues autochtones ne sont pas inclus*).

#### EFFECTIFS SCOLAIRES SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT, DE 1993-94 À 2001-02

Source des données : MEQ ; pourcentages calculés par l'auteur.

##### PRIMAIRE

Année scolaire	Total des élèves, secteurs fr. et ang.	Scolarisés en français	Part du secteur français (%)	Scolarisés en anglais	Part du secteur anglais (%)	Progression annuelle du sect. anglais en % du total
1993-94	554 425	500 069	90,20	54 356	<b>09,80</b>	
1994-95	546 494	491 804	89,99	54 690	<b>10,01</b>	00,21
1995-96	546 589	490 976	89,83	55 613	<b>10,17</b>	00,16
1996-97	551 277	494 893	89,77	56 384	<b>10,23</b>	00,06
1997-98	557 828	500 399	89,70	57 429	<b>10,30</b>	00,07
1998-99	564 840	505 668	89,52	59 172	<b>10,48</b>	00,18
1999-00	571 436	510 542	89,34	60 894	<b>10,66</b>	00,18
2000-01	574 155	511 817	89,14	62 338	<b>10,86</b>	00,20
2001-02	571 623	508 471	88,95	63 152	<b>11,05</b>	00,19

## SECONDAIRE

Année scolaire	Total des élèves, secteurs fr. et ang.	Scolarisés en français	Part du secteur français (%)	Scolarisés en anglais	Part du secteur anglais (%)	Progression annuelle du sect. anglais en % du total
1993-94	498 306	451 190	90,54	47 116	<b>09,46</b>	
1994-95	498 099	451 199	90,58	46 900	<b>09,42</b>	(-00,04)
1995-96	492 627	445 691	90,47	46 936	<b>09,53</b>	00,11
1996-97	486 694	440 230	90,45	46 464	<b>09,55</b>	00,02
1997-98	479 740	433 571	90,37	46 169	<b>09,62</b>	00,07
1998-99	469 249	423 054	90,16	46 195	<b>09,84</b>	00,22
1999-00	456 147	409 976	89,88	46 171	<b>10,12</b>	00,28
2000-01	448 228	401 555	89,59	46 673	<b>10,41</b>	00,29
2001-02	445 411	397 686	89,29	47,724	<b>10,71</b>	00,30

Ces tableaux inspirent quelques remarques et conclusions :

1. La part du secteur anglais dans l'ensemble des effectifs s'accroît à chaque année depuis 1994 pour le primaire et depuis 1995 pour le secondaire. (Pour le total des deux, elle grandit depuis 1994). Tous les démographes vous diront que, sauf cataclysme, les changements dans la composition de grandes populations sont le plus souvent très lents mais, un coup amorcés, difficiles à infléchir. Dans le cas présent, c'est surtout la répartition entre les secteurs français et anglais des classes de débutants et de finissants qui change chaque année la répartition totale des effectifs, d'où la lenteur du processus.
2. La progression ininterrompue du secteur anglais est inégale d'une année à l'autre, tant au primaire qu'au secondaire, mais elle s'alourdit nettement à partir de 1998.
3. Cette évolution favorable à l'anglais en surprendra probablement plusieurs : on aurait pu s'attendre à ce qu'au contraire, en vertu de la Loi 101, toute l'immigration internationale modifie davantage à chaque année l'équilibre des effectifs en faveur de l'école française.

C'est d'ailleurs ce qui s'était passé entre 1977 (année de l'adoption de la Loi) et 1993, alors que la part de l'école anglaise, niveaux primaire et secondaire confondus, avait décliné à chaque année, passant de 16,50 % en 1977-78 à 9,64 % en 1993-94. Mais depuis, on assiste à un renversement de la tendance. Le langage froid des chiffres des huit dernières années devrait tempérer quelque peu les éclats triomphalistes du style « La guerre des langues est finie ; le français a gagné ! » qu'on entend souvent retentir jusque dans certains cercles péquistes.

4. Chez la plupart des anglophones comme chez les francophones adeptes du *bon-ententisme* (l'expression est presque tombée en désuétude, mais pas la chose), on opposera sûrement, aux gains récents du secteur anglais, les pertes qu'il a subies de 1977 à 1993. En oubliant ainsi que le but de la Loi 101 était précisément de mettre fin au gonflement de la communauté anglophone par les immigrants.

Attendons-nous donc à voir qualifier le présent renversement de tendance de « modeste correction », de « répit pour des institutions fragilisées » voire de « juste retour des choses ». Toute cette métaphysique ne devrait pas nous faire oublier une réalité très simple : *avec les politiques actuelles d'admission à l'école anglaise, il n'existe aucune raison de croire que le présent recul du secteur français va s'arrêter, et il en existe au contraire plusieurs de présumer qu'il pourrait s'accélérer*. Même en excluant toute accélération, dans l'hypothèse plutôt optimiste où le glissement en faveur de l'école anglaise ne garderait que son rythme moyen des quatre dernières années (un peu plus d'un cinquième de 1 % annuellement, primaire et secondaire confondus), il suffirait de 25 ans pour ramener la part de l'école anglaise à ce qu'elle était lors de l'adoption de la Loi 101... il y a 25 ans !

Le train dans lequel nous sommes montés collectivement en 1977 circule, depuis 1994, en marche arrière. Il ne va pas très vite (pour le moment), mais sa direction est claire : nous sommes sur la voie du retour. Demain et après-demain, nous examinerons certains facteurs de ce retournement de situation.

## **2. Causes et remèdes**

Au Québec, depuis 1994, la part du secteur anglais de l'enseignement primaire et secondaire progresse à chaque année ; celle du secteur français recule dans la même mesure. Le phénomène est modeste mais persistant et il tend à s'accélérer. Cette situation contredit les attentes que suscitait la Loi 101 dans sa version originale. Quelles peuvent donc bien être les causes de cette réalité en apparence étonnante ? Et comment pourrait-on y remédier ?

### **Des facteurs multiples et enchevêtrés**

La situation résulte de composantes multiples et enchevêtrées. Elles sont démographiques mais également juridiques, car ne va pas à l'école anglaise qui veut. Je m'en tiendrai surtout aux facteurs juridiques, c'est-à-dire aux politiques québécoises d'admission à l'école anglaise, en incluant leurs balises constitutionnelles. En effet, l'examen des facteurs démographiques n'offre pas beaucoup de pistes de solution ; par exemple, à supposer qu'une politique nataliste réussirait à augmenter le nombre d'enfants au Québec, il n'est pas sûr qu'elle réglerait la question qui nous occupe ici, soit celle de la répartition des écoliers entre les secteurs français et anglais d'enseignement.

## **Les unions mixtes : un facteur parmi d'autres, non quantifiable**

Au préalable, disposons néanmoins d'une spéculation qui surgit spontanément, face à la part croissante du secteur anglais dans l'ensemble des effectifs scolaires. Le nombre de couples bi-ethniques a beaucoup augmenté au Québec ; certains estiment qu'ils préfèrent scolariser leurs enfants en anglais (ce qui n'est nullement prouvé) et que ce serait là l'explication principale de la progression de l'école anglaise. Que faut-il penser de cette thèse ? Notons d'abord qu'on ne trouve pas dans chaque couple bi-ethnique un partenaire admissible à l'école anglaise, loin de là. Parlons donc plutôt des couples *comprenant un conjoint légalement admissible à l'école anglaise et un autre qui ne l'est pas* et appelons-les, pour les fins du présent exposé, « *unions mixtes* ». Notons que ces deux personnes peuvent être de n'importe quelle langue maternelle, et de langues maternelles identiques ou différentes : la langue maternelle *n'est pas* un critère d'admissibilité à l'école anglaise, comme nous le verrons plus loin.

L'admissibilité d'une personne est transmissible à ses enfants. Les unions mixtes augmentent donc le nombre d'enfants *admissibles* à l'école anglaise. Cependant, ils n'y vont pas tous pour autant. Si plus de la moitié des enfants issus d'unions mixtes prennent le chemin de l'école anglaise (toutes autres choses restant égales par ailleurs), la part du secteur anglais croîtra ; si moins de la moitié le font, elle diminuera ; s'ils se répartissent également entre les deux secteurs, rien ne changera.

Il n'existe aucun recensement des unions mixtes, *telles que nous les définissons plus haut*, et encore moins du nombre d'enfants qui en sont issus, ni de leur langue d'instruction. On ignore donc s'ils fréquentent l'école anglaise dans une proportion supérieure à 50 %, ce qui pourrait être l'une des explications de l'actuelle perte de terrain du secteur

français. Le saurait-on qu'on ne trouverait guère de solution respectable au problème : on ne peut quand même pas soumettre la conservation ou la perte par un citoyen d'un privilège légal au choix qu'il fait de son conjoint !

*D'autres facteurs, soit la « clause Canada » et les exceptions pratiquées par le Québec lui-même, ont ouvert l'école anglaise à suffisamment d'enfants pour expliquer, à eux seuls, la baisse continue de la part du secteur français depuis huit ans. Examinons-les, mais non sans avoir d'abord rappelé la situation qui avait inspiré l'adoption de la Loi 101, et les solutions qu'elle comportait originellement.*

### **Une dualité forcée**

La Nouvelle-France n'avait que des écoles françaises. La dualité linguistique de notre système d'enseignement est une séquelle de la défaite de 1760. On se console comme on peut des malheurs qu'on croit irréparables : nous avons donc vu, depuis, certaines élites nous présenter cette dualité forcée comme une bénédiction de la Providence, qui nous protégeait d'influences religieuses néfastes en reléguant les protestants dans les écoles anglaises, comme une manifestation de notre générosité (une générosité arrachée de force !) ou plus récemment comme un « atout pour la mondialisation ». Faudrait-il alors plaindre les Norvégiens, les Suédois ou les Néerlandais, dont les pays n'ont jamais accepté d'avoir, comme nous, un réseau d'écoles publiques anglaises ? On retrouve pourtant leurs ressortissants omniprésents dans les institutions internationales (et plus à l'aise en anglais que la plupart des Québécois !). Faudrait-il aussi se demander comment la France, avec des écoles publiques françaises seulement, a bien pu donner au monde les Jeux olympiques modernes ou *Médecins sans frontières* ? Comment Bruxelles, Paris, et Genève, sans écoles publiques anglaises, peuvent bien occuper les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rangs parmi les villes du monde qui abritent le plus grand nombre de sièges d'organismes internationaux ? Et

comment Paris peut bien recevoir chaque année plus de congrès internationaux que toute autre ville de la planète ? (*Mais c'est en Europe !* objecteront ceux qui se croient encore à l'ère du bateau à vapeur et n'ont pas réalisé que la planète a rapetissé, que les mêmes acteurs multinationaux sont à l'œuvre partout et s'adaptent à tous les terrains).

### **L'anomalie québécoise**

Voyons les choses comme elles sont : la coexistence, sur un même territoire et en libre concurrence, d'écoles publiques enseignant dans des langues différentes, est une anomalie dans les trois Amériques comme dans l'ensemble des sociétés développées. Elle est acceptée ou tolérée dans de très rares cas, là où la majorité est sûre qu'elle n'aura que des conséquences marginales et transitoires, comme en Finlande et au Canada anglais, où les minorités continuent à fondre. On ne se résout pas à cette dualité même à Porto Rico, territoire des États-Unis depuis 1898, où toutes les écoles primaires et secondaires publiques enseignent l'ensemble des matières en espagnol, sauf l'anglais comme langue seconde. La minorité anglophone (plus de 100 000 personnes, 3 % de la population) doit s'en accommoder ou recourir à l'école privée. En Belgique, les Wallons n'ont jamais accepté la dualité scolaire sur leur territoire, et les Flamands s'en sont libérés. L'alternative français-néerlandais ne subsiste guère qu'à Bruxelles, que peu de gens, même au Québec, voient comme un exemple à suivre.

Le principe de *territorialité* des langues la source de la paix linguistique qui prévaut en Suisse : ainsi, les francophones ne forment que 65 % de la population de Genève, mais toutes les écoles publiques y sont françaises. Le germanophone qui quitte Berne pour s'installer à Genève ne pourra pas y réclamer un enseignement public en allemand pour ses enfants ; les tribunaux suisses sont très clairs là-dessus. Comme la composition de la population genevoise le démontre, la *territorialité* de la langue d'en-

seignement n'empêche pas la mobilité des travailleurs ; elle implique simplement l'intégration linguistique de leurs descendants dans la majorité locale. Rien de tout cela n'a empêché les Suisses d'être reconnus comme un peuple civilisé, ni d'atteindre un PIB par habitant très supérieur à celui des Québécois ou des Canadiens. Ni Genève d'accueillir quatre fois plus de sièges d'organismes internationaux que Montréal.

## **Dualité et rupture sociale**

Au Québec, l'imposition d'un réseau d'écoles enseignant dans une autre langue que celle de la majorité a été et demeure un facteur de rupture sociale. Loin de contribuer à « l'ouverture », elle a privé pendant longtemps la société majoritaire de contacts vrais avec les immigrants et de la mixité ethnique qui a tant apporté aux autres nations du Nouveau Monde. En favorisant le repliement des minorités dans une enclave anglophone, et la croissance artificielle de cette dernière, elle a contribué, plus que tout autre facteur, aux préjugés réciproques et à l'insécurité culturelle de la majorité.

## **L'ébranlement d'un tabou**

Pourtant, toute discussion sur les origines comme sur le bien-fondé de cette dualité a fait l'objet pendant deux siècles d'un tabou si profondément intériorisé chez les Québécois que seuls le déblocage de la pensée libre à partir des années soixante (et l'obstination d'un éminent psychiatre) ont réussi à l'ébranler, et encore.

La Loi 101 du docteur Camille Laurin, dans sa version originale, dotait le Québec d'une solution à *la suisse*, mais elle évitait de bouleverser la vie des familles qui, avant son adoption, avaient déjà fréquenté l'école anglaise *au Québec*. Celles-là garderaient ce privilège et pourraient le transmettre à leur descendance (cette disposition de la Loi sera bap-

tisée plus tard « clause Québec »). Dorénavant, la Loi imposerait à ceux qui choisiraient librement de s'établir au Québec, d'où qu'ils viennent, y compris du Canada, une condition raisonnable : que leurs enfants fréquentent l'école française. Pour eux aussi, *le Québec redevenait la société de langue française qu'il avait été avant la défaite de 1760*. Les migrations, quelles que soient leurs sources, cesseraient de jouer contre le français ; elles joueraient en sa faveur.

### **La Charte canadienne des « droits »**

Il fallut moins de cinq ans au Canada pour compromettre ce projet. En 1982, dix gouvernements majoritairement anglophones se sont entendus pour réduire les pouvoirs du Québec dans les domaines de la langue et de l'éducation. Ils l'ont fait en imposant une Charte canadienne des « droits » (les guillemets s'imposent car ce document contient pêle-mêle des droits fondamentaux et des privilèges circonstanciels qu'on a cherché à sacraliser en les re-baptisant « droits »). Par l'article 23 de ce document, le Québec est tenu de reconnaître l'admissibilité à l'enseignement public en anglais de tous les enfants dont le père, la mère, un frère ou une sœur ont eux-mêmes reçu ou reçoivent un tel enseignement, ou qui le reçoivent eux-mêmes, n'importe où au Canada. C'est ce qu'on appelle la « clause Canada ».

### **L'impact de la « clause Canada »**

Il est impossible de comptabiliser les effets directs de ce changement, car les statistiques disponibles ne distinguent plus les enfants touchés respectivement par la « clause Québec » et la « clause Canada ». Cependant, contrairement à une croyance répandue, l'impact de la clause Canada est certainement très considérable. Pour l'illustrer, prenons une comparaison : parmi tous les écoliers québécois nés hors du Canada, ceux nés en Haïti sont les plus nombreux : il y en avait 4451 en 2000-2001 (presque tous à l'école

française). Or, on comptait dans les seules écoles *anglaises* du Québec, la même année, 8069 enfants nés en Ontario. Cela pour dire que l'effet des migrations interprovinciales sur nos effectifs scolaires n'a rien d'insignifiant.

La plupart des Québécois n'en sont pas conscients, mais la communauté anglo-québécoise est constituée en bonne partie de personnes nées dans les provinces anglaises du Canada (17,5 % de la communauté) et de leurs enfants nés au Québec. À titre d'indice, en 2000-2001, les enfants nés au Canada anglais constituaient près d'un dixième (11 159 sur 119 500) des élèves des écoles anglaises du Québec. Mais on pourrait certainement doubler, peut-être même tripler cette fraction, si on ajoutait à ces enfants leurs frères et sœurs nés au Québec, et les autres enfants nés au Québec de personnes scolarisées en anglais ailleurs au Canada. Sans la clause Canada, ces trois catégories d'enfants, possiblement le quart des effectifs actuels de l'enseignement en anglais, n'y seraient généralement pas admissibles.

Sans les effets *directs* de la Charte canadienne des « droits », la part des écoliers scolarisés en français dans l'ensemble des effectifs scolaires québécois n'aurait *jamais* pu diminuer, comme elle le fait depuis 1994 ; elle aurait augmenté constamment. Mais il y a plus que ces effets directs : des politiques adoptées par le Québec lui-même ont aggravé la dynamique créée par la clause Canada. Nous en parlerons plus tard.

### 3. Causes et remèdes (suite)

Le recul que connaît l'école française depuis 1994 eût été impossible si le Québec ne s'était pas fait imposer la « clause Canada ». Mais des exceptions pratiquées par le Québec lui-même en regard de l'admissibilité à l'école anglaise ont aggravé les effets de cette contrainte constitutionnelle.

Le redressement historique auquel nous conviait la Loi 101 en matière d'éducation était ambitieux. Ses exigences touchaient les parents, immigrants mais aussi québécois de souche, dans ce qu'ils ont de plus précieux : leurs enfants. Ce redressement ne pouvait réussir sans l'adhésion, sinon spontanée, du moins raisonnée, des uns et des autres. Pour obtenir cette adhésion, les règles devaient être les mêmes pour tous ; s'il fallait absolument des exceptions, elles devaient relever de la morale sociale plutôt que d'être opportunistes ou propres à permettre aux plus malins de contourner la Loi. Ces exceptions devaient être fixées une fois pour toutes et donc s'appuyer sur des réalités antérieures à l'adoption de la Loi : si votre municipalité décrète que votre rue sera désormais résidentielle, vous tolérerez sans doute que celui qui y tenait déjà commerce continue à le faire. Mais si vous constatez qu'on crée plus tard d'autres exceptions, votre respect du règlement fléchira et vous chercherez peut-être, vous aussi, à contourner la règle. Compte tenu de cela, examinons quelques exceptions prévues par la Loi 101 à la règle de l'école française pour tous, soit celles liées à la fréquentation de l'école anglaise avant l'adoption de la Loi, au séjour temporaire, aux difficultés graves d'apprentissage et à la fréquentation d'écoles non subventionnées.

### **Les exceptions liées à la fréquentation antérieure**

Le privilège, accordé en 1977 aux familles qui fréquentaient l'école anglaise au Québec avant l'adoption de la Loi, de pouvoir continuer à le faire indéfiniment, était un compromis justifiable : la dualité linguistique imposée au Québec par le colonialisme anglais fut une bien mauvaise chose, mais ceux et celles qui fréquentaient l'école anglaise en 1977 n'avaient pas à en être tenus responsables. Du côté francophone, le compromis fut facile à défendre. Même les partisans (nombreux à l'époque) d'un système d'éducation

*entièrement français*, renoncèrent à ce dernier objectif en faveur d'une formule qui, sans permettre de l'atteindre, en rapprocherait le Québec sans cesse (croyaient-ils) à mesure que le secteur français d'enseignement s'accroîtrait grâce aux futurs immigrants. Quant à ces derniers, ils ne firent aucune objection, et n'avaient pas à en faire, n'étant pas encore ici.

En revanche, les exceptions consenties à des personnes arrivées *après* l'adoption de la Loi ont une toute autre portée. Choisir de leur ouvrir l'école anglaise, c'est renoncer à la voir comme la séquelle, en voie de résorption, d'une défaite historique; c'est réhabiliter la dualité. Ce choix est philosophique, mais ses effets ne se limitent pas au monde éthéré de la philosophie: le recul du secteur français depuis huit ans le prouve.

### **Le séjour temporaire permanent**

Au Québec, on n'a que faire de la philosophie, on est pragmatique. Comprenez par là que peu de choses n'y sont pas à vendre (si mon interprétation vous choque, poursuivez; il y a plus choquant encore). Afin d'attirer les sociétés étrangères et les organismes internationaux, les spécialistes pour nos entreprises et les étudiants et chercheurs pour McGill et Concordia surtout, nous accordons aux enfants de personnes *en séjour temporaire* au Québec des autorisations de fréquenter l'école anglaise, renouvelables pour une période « limitée ». Fixée à trois ans par le gouvernement Lévesque, la limite est passée à six ans sous Robert Bourassa puis à la scolarité entière (11 ans) sous Lucien Bouchard. Différente de la *déclaration d'admissibilité*, laquelle est permanente et transmissible aux frères, sœurs et descendants, cette autorisation temporaire était accordée à l'origine aux seuls détenteurs d'un visa de travailleur temporaire ou d'étudiant; elle est ensuite devenue accessible à des résidents permanents puis, en 1997, à des citoyens canadiens (car certains, naturalisés mais non sco-

larisés au Canada, n'auraient pas pu se prévaloir de la *clause Canada*).

### **Une mesure inusitée**

Prévue à l'article 85 de la Loi et destinée, a-t-on dit, à des personnes « hautement mobiles », la mesure est inusitée ailleurs : la plupart des pays développés n'ont pas d'écoles publiques anglaises ; les cadres et spécialistes étrangers, ou bien saisissent l'occasion de scolariser leurs enfants dans la langue du pays, ou bien les inscrivent dans des écoles privées, car ils en ont les moyens. Quand le Québec ouvre à des ressortissants allemands, japonais, italiens, suédois..., au nom de la mobilité scolaire de leurs enfants, l'accès à un enseignement public et gratuit en anglais, il leur accorde un passe-droit que leurs propres pays leur refuseraient et nous refuseraient également.

### **Une voie d'accès à l'admissibilité permanente**

Le charme discret de cette autorisation *temporaire*, c'est qu'elle mène directement à l'admissibilité *permanente* à l'école anglaise pour toute la famille de l'enfant bénéficiaire, si les parents changent leur projet, s'établissent ici pour de bon et deviennent citoyens canadiens. Ainsi le veut la *clause Canada*.

En 1998-99, 1522 écoliers fréquentaient l'école anglaise en vertu d'une autorisation temporaire. De 1977 à 2001, 18 438 écoliers ont profité de cette mesure, 768 par année en moyenne. Combien de ces *autorisés temporaires* sont-ils devenus des *admis permanents* ? La question surgit dès qu'on s'intéresse le moins au sujet. Il serait invraisemblable qu'en 24 ans elle ne soit jamais venue à l'esprit des responsables de l'application du chapitre de la Loi 101 consacré à l'éducation.

## Ce qu'on craint de trouver

L'ennui, c'est que souvent on ne cherche pas ce qu'on craint de trouver. Personne donc au Gouvernement n'a jamais reçu le mandat de compiler des statistiques sur le parcours des *autorisés temporaires* du secteur anglais, après l'expiration de leur autorisation. Beaucoup quittent le Québec, bien sûr, mais qu'advient-il des autres ? Le savoir serait facile : la même instance décerne l'*autorisation temporaire* et la *déclaration d'admissibilité* (permanente). Et un code permanent suit chaque élève de la maternelle à l'université. Un suivi dirait combien des *autorisés temporaires* obtiennent finalement l'admissibilité permanente à l'école anglaise. Ce n'est pas tout : depuis 1997, on peut faire toute sa scolarité en anglais avec une *autorisation temporaire*, sans *déclaration d'admissibilité*. D'autre part, pour les études post-secondaires, cette dernière n'est pas requise (naturalisé, l'étudiant l'obtiendra cependant plus tard pour ses enfants, en invoquant ses propres études primaires en anglais ; encore la clause Canada). D'où l'utilité, pour estimer l'impact à long terme de l'autorisation temporaire, de statistiques sur la permanence des *ex-autorisés temporaires* dans le système d'éducation québécois à tous les niveaux, car un séjour prolongé augmente évidemment la probabilité d'un établissement permanent.

Faute d'un tel suivi, on ne peut que spéculer sur l'apport de l'*autorisation temporaire* aux effectifs permanents de l'école anglaise ; elle ne peut pas être négligeable. Certains cas sont clairs, tels ceux qui concernent l'armée : un sous-alinéa de l'art. 85 permet d'autoriser les enfants de militaires canadiens affectés temporairement au Québec à recevoir l'enseignement en anglais. 155 élèves en profitaient en 2000-2001 ; or, la Constitution canadienne rend superflu depuis 1982, pour les militaires venus d'autres provinces, le recours à cette disposition québécoise. Les requérants sont donc essentiellement des militaires québécois francophones, qui s'assurent ainsi la possibilité

d'obtenir plus tard l'admissibilité permanente de leurs enfants à l'école anglaise. Toujours la clause Canada. Par ailleurs, l'autorisation temporaire comme voie d'accès à l'admissibilité permanente ne serait-elle pas l'un des facteurs expliquant la présence, en 2000-01, dans les écoles anglaises du Québec, de 5853 élèves *nés à l'extérieur du Canada*, soit 4,9% de tous les effectifs de ces écoles? Cela, 24 ans après l'adoption d'une loi censée diriger vers l'école française tous les enfants d'immigrants. Rappelons que les élèves nés à l'extérieur du Canada ne sont qu'un indice de la contribution de l'immigration aux écoles: il faut leur ajouter leurs cadets nés au Québec et les enfants nés ici d'immigrants qui n'en avaient pas à leur arrivée.

### **Des avantages économiques ?**

À long terme, même dans les cas authentiques, on peut douter des avantages pour le Québec de *l'autorisation temporaire*. Maints immigrants dont les enfants fréquentent l'école française m'ont dit combien cette réalité les avait incités à apprendre eux-mêmes le français et avait changé leur perception de la société québécoise, de sa culture et de ses politiques. En autorisant les acteurs économiques étrangers installés au Québec à se priver de cette expérience, on encourage la propension initiale de plusieurs à se replier dans la communauté anglophone et à en épouser les préjugés, y compris économiques. La seule lecture quotidienne de la *Gazette* est-elle propre à inspirer la transmission vers les pays d'origine de comptes-rendus positifs sur la vie et les affaires au Québec? Cessons de ne penser qu'à court terme: c'est en branchant la communauté d'affaires établie au Québec sur notre réalité culturelle et sociale que nous en ferons à la longue un agent de promotion du Québec à l'étranger.

## Un discours de perdants

Le même raisonnement vaut pour les étudiants et chercheurs, encore plus nombreux que les gens d'affaires à obtenir pour leurs enfants *l'autorisation temporaire*. Avec eux aussi nous adoptons un discours de perdants : au lieu de leur présenter leur séjour au Québec comme une chance extraordinaire d'élargir les horizons culturels de leurs enfants, grâce à une éducation en français, nous leur donnons implicitement le message qu'il s'agit là d'un inconvénient et que nous tenterons de les en protéger.

## Un impact psychologique désastreux

Chose certaine, du point de vue de l'impact psychologique, *l'autorisation temporaire* est un gâchis. Dans telle communauté que je fréquente, on rencontre, en nombres comparables, des parents arrivés ici en même temps et dont les uns peuvent envoyer leurs enfants à l'école anglaise et les autres pas. Le résultat pour la crédibilité de la législation linguistique et le respect qu'elle devrait inspirer est désastreux. « *Votre gouvernement récompense les menteurs et punit les gens corrects !* » me lança un jour une mère outrée de ce que son fils doit recevoir l'enseignement en français. Elle avait jugé malhonnête de remplir les formalités requises pour qu'il en soit autrement : une déclaration écrite de son intention de ne travailler au Québec que temporairement et une confirmation de l'intention correspondante de son employeur, le tout assermenté (« Si tu veux qu'un type reste ici tout le temps, donne-lui un papier comme quoi il n'y sera qu'un temps », me confiait un jour un employeur cynique »).

Néanmoins, je serais moins sévère que cette mère envers ceux qu'elle traite de menteurs : parmi mes propres amis d'origine étrangère établis au Québec, j'en connais peu qui avaient, à leur arrivée, l'intention d'y rester à vie ; mais ils y sont toujours. Cela n'en fait pas des menteurs ;

n'y a-t-il pas, derrière un règlement dont un critère repose sur la durée *projetée* du séjour, quelque méconnaissance de la réalité ?

### **L'exemption pour difficulté grave d'apprentissage**

L'article 81 de la Loi 101 permet le transfert à l'école anglaise des enfants présentant de graves difficultés d'apprentissage. Est-il besoin de dire que ces difficultés doivent être abordées avec compassion ? L'ennui, c'est qu'au Québec la compassion sert souvent d'alibi à l'absence de vision sociale. « La province de Québec n'a pas d'opinions politiques, elle n'a que des sentiments », constatait déjà Wilfrid Laurier.

Nous avons vu hier que les pays développés évitent presque tous d'avoir, *sur un même territoire*, des écoles publiques de langues différentes. La Loi 101 a voulu faire de même au Québec, sauf exception pour les privilèges acquis. Mais l'addition continuelle de nouveaux passe-droit, tous transmissibles grâce à la *clause Canada*, rend l'application de la Loi incompatible avec les principes qui avaient inspiré sa rédaction.

### **Notre monopole mondial des bons sentiments**

Aux États-Unis, en France, en Suède, en Australie etc., quand des enfants d'immigrants peinent à apprendre la langue du pays, on leur accorde un soutien pédagogique. Cela va parfois, en Californie par exemple, jusqu'au recours temporaire à la langue maternelle de l'enfant, mais toujours avec l'objectif de l'amener à maîtriser celle de sa nouvelle société et de l'intégrer à l'école commune. Voilà une compassion véritable. Au Québec, on fait les choses autrement : on autorise les élèves en difficultés d'apprentissage à passer à l'école anglaise, avec leurs frères et sœurs, naturellement, et leurs futurs descendants. Depuis 1977, le secteur

français a ainsi perdu 4614 écoliers, plus leurs frères et sœurs : officiellement, ces derniers seraient au nombre de 1675 mais, pour diverses raisons, on ne les recense pas tous sous cette rubrique ; à deux enfants par famille, l'école française n'est peut-être pas loin en réalité d'une perte de 9000 enfants. On citera des cas individuels pour justifier pareille pratique (avec des cas individuels, on justifie tout, en apparence). Mais vu le caractère très original de notre politique, et à moins que nous ne prétendions à un monopole mondial de la compassion, peut-on croire que cette dernière en est le principal motif ? Par ailleurs, se pourrait-il que le seul fait d'un transfert possible à l'école anglaise incite certains parents à accorder moins d'importance à la réussite de leur enfant à l'école française ? De 1995-96 à 2000-01, le nombre *annuel* des transferts pour difficulté grave d'apprentissage (cadets non inclus) a grossi à chaque année, passant de 101 à 164 ; une pareille hausse, 63 % en cinq ans, est-elle normale ?

### **Le soutien pédagogique, pas la démission**

Ces questions, je ne les adresse pas aux gens pour qui tout passe toujours avant le français, mais aux autres, qui conviendront que notre façon de traiter les difficultés d'apprentissage cache sous les bons sentiments beaucoup d'illogisme. Si l'on croit à un avenir français pour le Québec, l'intérêt des enfants exige qu'on les aide à apprendre le français, *a fortiori* s'ils ont un handicap d'apprentissage. La solution, c'est le soutien pédagogique, pas l'abandon de la francisation. L'an dernier, à mon retour du Japon, deux de mes enfants, scolarisés en japonais, ont fréquenté des classes d'accueil de la CSDM. À la première rencontre parents-enseignants, j'ai entendu une enseignante expliquer, en anglais, à un groupe de parents asiatiques et antillais : « *Je sais que, pour certains d'entre vous, l'école française n'aurait pas été le premier choix, mais au Québec, il n'y en a pas d'autres ; si vous montrez votre déplaisir,*

*l'enfant le sentira ; ses progrès en seront ralentis en français, et par conséquent dans toutes les matières ».* Ce discours n'est-il pas plus conforme à l'intérêt de l'enfant que le langage des exceptions et des échappatoires ?

### **L'école privée non subventionnée**

Une procédure permet chaque année à 400 élèves autrement non admissibles d'accéder à l'école anglaise *publique ou privée subventionnée*. Jean-Pierre Proulx l'a décrite dans *Le Devoir* du 25 janvier 2001 : les parents n'ont qu'à inscrire un enfant dans une école privée de langue anglaise non subventionnée (donc non couverte par la Loi 101) ; la *clause Canada* oblige par la suite le Québec à reconnaître cet enfant admissible à l'enseignement public en anglais, de même que ses frères et sœurs et leurs descendants. La durée du séjour requis à l'école anglaise non subventionnée fait présentement l'objet d'un débat judiciaire ; selon un jugement récent, une seule année suffit ; l'avocat Brent Tyler veut faire réduire cette période à un mois ou moins, ramenant à peu de chose l'inconvénient de ce stratagème, soit les coûts de scolarité.

Il faut donc s'attendre à ce que ce subterfuge, déjà en expansion ces dernières années, connaisse un fort développement ; l'automne dernier, on pouvait lire une publicité sans précédent de certaines des écoles concernées dans la presse francophone et ethnique, avec des slogans comme « Une éducation en anglais pour votre enfant ? Pourquoi pas ? ». Le Gouvernement a manifesté son intention de réagir. Le sujet sera débattu dans les prochains mois, mais deux remarques s'imposent :

### **Le colmatage prévu : insuffisant**

D'abord, les passages au secteur anglais, grâce à l'école non subventionnée, d'élèves autrement non admissibles, ne se chiffrent pas, contrairement à ce qu'on dit souvent, à

400 par année, mais bien à 1 100 environ : le chiffre de 400 ne représente que les 200 élèves qui passent annuellement de l'école anglaise non subventionnée à l'école anglaise *publique ou privée subventionnée*, plus leurs cadets qu'on suppose en nombre égal. Mais l'école anglaise non subventionnée accueille en fait chaque année plus de 900 nouveaux écoliers non admissibles autrement à l'enseignement anglais. Avec les 200 cadets des 200 « anciens » de l'année précédente passés au secteur public ou privé subventionné, on arrive à une perte annuelle de 1100 écoliers.

Ensuite, le colmatage de cette brèche, indispensable bien sûr, n'arrêtera pas le recul actuel du secteur français d'enseignement ; il ne fera que le ralentir. Le chiffre de 1100 que nous venons de citer vaut pour 1998-99. Or, comme l'indiquent les tableaux de notre premier article, cette année-là, la perte de terrain du secteur français en faveur du secteur anglais fut de 0,18 % du total des effectifs au primaire et de 0,22 % au secondaire, soit 2049 élèves. On est loin du compte. Cependant la même année, le gouvernement a permis le transfert à l'école anglaise de 266 écoliers pour difficultés d'apprentissage (y compris les frères et sœurs recensés à ce titre), et accordé quelque 900 *autorisations temporaires*, dont une partie mèneront à l'admissibilité permanente.

Alors, que faire ? *Avec les politiques actuelles d'admission à l'école anglaise, ai-je écrit plus tôt, il n'existe aucune raison de croire que le recul actuel de l'école française va s'arrêter, et il en existe au contraire plusieurs de présumer qu'il va s'accélérer.* Parmi ces raisons figure le fait que le taux de croissance du secteur anglais est supérieur à celui du secteur français depuis huit ans et que cet écart de taux s'accroît depuis quatre ans. On notera aussi que le pourcentage du secteur anglais en regard des effectifs totaux est plus fort au primaire qu'au secondaire, ce qui présage de l'avenir. Le rattrapage économique que connaît présentement le Québec devrait par ailleurs amener plus de Canadiens à s'y établir ;

enfin, le pourcentage de francophones dans la population des provinces anglaises diminue rapidement ; leur part dans les migrations en provenance de ces provinces au Québec en sera tôt ou tard affectée. Or, on a vu à quel point l'arrivée de Canadiens anglophones contribue à soutenir les effectifs de l'école anglaise au Québec, grâce à la clause Canada.

Voilà pour l'avenir des effets directs de la clause Canada. Mais les exemptions consenties par le Québec lui-même aggraveront ces effets : la mondialisation nous amène toujours plus de cadres, de spécialistes et d'étudiants étrangers, requérants potentiels de *l'autorisation temporaire* pour leurs enfants. Par ailleurs, les transferts à l'école anglaise pour difficultés d'apprentissage ont augmenté de 63 % depuis cinq ans. Enfin, l'école non subventionnée se développera comme voie d'accès à l'admissibilité permanente à l'enseignement en anglais. Faire des exceptions liées à des réalités postérieures à l'adoption de la Loi 101 n'a jamais été une bonne idée, mais elles étaient tolérables dans le contexte constitutionnel d'avant 1982, car on pouvait en limiter la portée à des individus, sans qu'elles ne s'étendent ensuite à des familles entières et aux générations futures. Ce n'est plus le cas depuis la clause Canada.

## **Des remèdes provisoires**

Ce virus introduit dans la politique québécoise de refrancisation par MM. Trudeau et Chrétien en 1982 n'a pas fini d'y faire ses ravages ; mais nous gardons le pouvoir, dans certains cas, de ne pas lui ouvrir la voie. Sur le terrain politique, en attendant l'antiviral que serait une prise de conscience de la population, ce dont je ne désespère pas, le Gouvernement québécois devrait d'abord prendre conscience lui-même du recul amorcé depuis huit ans par l'enseignement en français et donner à ses chercheurs le mandat et les moyens d'en mesurer les causes. Il devrait par ailleurs informer la population des effets, actuels et

prévisibles, de la clause Canada, ce qu'il n'a jamais fait dans le passé, même au moment où cette contrainte lui fut imposée.

Sur le terrain législatif et réglementaire, le Gouvernement devrait premièrement supprimer graduellement l'exemption dite temporaire, dont les avantages illusoire et à court terme cachent la nocivité à long terme, y compris pour notre image à l'étranger et notre économie. Deuxièmement, il devrait chercher à substituer des mesures de soutien pédagogique à l'exemption pour difficultés graves d'apprentissage. Comme on sait qu'il n'ira pas jusqu'à abolir cette dernière, entre autres par crainte d'une exploitation démagogique par ses adversaires, il devrait au moins en resserrer la réglementation et accorder une priorité aux mesures de soutien, afin de réduire au minimum le nombre de familles perdues par l'école française. Voilà une excellente raison de plus de renforcer dans les écoles les projets spéciaux destinés aux élèves en difficulté d'apprentissage et d'appuyer davantage les organisations bénévoles qui aident les enfants de toutes origines à faire leurs devoirs (en passant, les personnes qui cherchent à employer leurs moments libres d'une façon utile pour leurs semblables trouvent beaucoup de gratifications dans cette activité, et bien au-delà, évidemment, de la question du français). Troisièmement, bien sûr, l'État devrait étendre à l'école non subventionnée les restrictions de la Loi 101 concernant l'accès à l'enseignement en anglais. Ces trois mesures pourraient diriger à chaque année vers le secteur français près de 2000 élèves de plus (selon les données de 1998-99). Elles ne suffiront pas à ramener la part du secteur français à son sommet de 1993 (plus de 90 % des élèves à l'école française) ; mais elles ralentiront, au moins pour un temps, sa régression actuelle. Chacune de ces décisions, je le sais, apportera sa part de difficultés : mais préférons-nous laisser l'enseignement en français poursuivre son recul ? ◇

# Important levier économique au Québec



## De Valleyfield à Porto Alegre, en passant par le Marché...

.....  
*Jean Ménard\**

**J**e suis né à Valleyfield en 1928. Après le « crash » de l'année suivante, mon père a tout perdu : commerce, jardin, terrains, légumes... Une certaine autosuffisance de la famille faisait place à une sorte de dépendance, celle du Marché.

Et moi, petit enfant, j'aimais bien cela quand ma mère me disait : Jean, il faut aller au marché. Ce n'était pas le marché Atwater ni celui de Jean-Talon bien sûr, mais c'était grouillant de vie et d'échanges.

Le Marché entourait l'hôtel de ville et j'étais ravi de voir tous ces chevaux tranquilles et patients, attelés aux charrettes des cultivateurs avides de vendre leurs produits.

Sans être économiste, ma mère maniait bien la loi de l'offre et de la demande. À première vue, le marché paraissait libre : achète qui veut et au prix qu'il veut. Et pourtant, ma mère devait toujours négocier et s'en tenir à l'essentiel pour la bouffe : patates, carottes, laitue, etc. J'aurais bien

.....  
\* Délégué à Porto Alegre pour des groupes communautaires.

voulu goûter au fromage que mon oncle vendait mais notre budget était trop limité pour cela. Je comprenais que le Marché, c'est bon quand on a de l'argent. Dans ce petit marché de cette petite ville, on n'était pas si libre que cela. Et pourquoi? Je ne comprenais pas.

Une fois adolescent, en étudiant l'histoire du Canada, une date m'a intrigué vivement. C'est l'année 1866, juste un an avant la Confédération. Et pourquoi un an avant la Confédération? C'est que les États-Unis, suite à la guerre de Sécession et pour développer et protéger leur marché, avaient décidé de développer l'économie du nord de leur pays qui s'industrialisait à un rythme fou grâce au "Cheap labor" des noirs du sud. Ils fermèrent donc leur frontière avec les colonies de l'Amérique britannique du Nord. On a appelé cela du protectionnisme. C'est là que j'ai commencé à comprendre les concepts de libre échange et de marché.

Étant donnée la fermeture des échanges nord-sud, les « Pères » de la future confédération décidèrent la construction urgente d'un chemin de fer Est-Ouest afin d'acheminer notre bois vers le Pacifique et d'acheter le blé et la viande de l'Ouest. enfin, on allait se libérer du cochon : tête fromagée, bacon, jambon, pattes de cochon, sans oublier les fèves au lard. 1867, c'était donc la réaction à 1866. La Confédération c'était fondamentalement la constitution d'un marché protégé par des lois votées démocratiquement ou presque... C'était la création d'un État où on pourrait faire des affaires en essayant de subvenir aux besoins du peuple. Ce n'était plus le petit marché autour de l'Hôtel de ville de Valleyfield.

Ainsi donc, comme pays, nous avions une alternative face aux États-Unis : c'était l'Angleterre libre-échangiste grâce à sa flotte impressionnante et suite à l'abolition du "corn law" vers 1846. Donc libre-échange du côté de l'Atlantique et protectionnisme face au sud. C'était une économie qui reposait sur deux piliers : la consommation interne et l'exportation.

Un jour, beaucoup plus tard, l'équilibre entre ces deux pôles allait être brisé. C'est quand Ronald Reagan et Brian Mulroney ont chanté en anglais dans la ville de Québec en 1989. On venait de signer l'accord de libre-échange Canada-États-Unis. Désormais, « exporter d'abord » devenait un impératif si le pays voulait s'enrichir et ça a été réussi.

Sauf que si le Québec s'est enrichi, le peuple, lui s'est appauvri. La consommation interne de la classe moyenne et de la classe ouvrière a diminué considérablement. Un enfant sur cinq dans un pays si riche est pauvre actuellement.

Comme l'a affirmé M. Jacques Parizeau dans le numéro de décembre 2001 de *L'Action nationale*, à la page 102, plusieurs de nos PME qui se sont énormément développées sont de plus en plus achetées par les Américains. Le libre-échange dans un marché qui n'est pas libre et qui n'est pas protégé par État souverain, ça ressemble à un renard libre dans un poulailler libre.

C'est peut-être Clayton Yeutter, le représentant commercial des États-Unis au Canada, au moment du débat sur le libre-échange, qui a le mieux prédit ce qui allait arriver au Canada. Bob Hepburn, du *Toronto Star*, rapportait qu'après la signature du traité de libre-échange, M. Yeutter aurait dit, dans une conversation informelle: "The Canadians don't understand what they have signed. In twenty years, they will be sucked into the US economy."

Ainsi donc, le petit marché de mon enfance, celui de l'Hôtel de ville de Valleyfield, s'est agrandi aux dimensions de deux pays qui ont décidé de supprimer leurs barrières tarifaires, c'est-à-dire les frontières qui entravaient leur liberté de commercer. On est en 1989.

Mais tout ne s'arrête pas là. Les États-Unis et les multinationales développent une stratégie. Un nouveau projet d'intégration commerciale appelé Alena, veut maintenant inclure le Mexique. L'Alena sera signé en 1994. Dans cet accord, il y a un chapitre extrêmement dangereux. C'est le

chapitre 1. Ce chapitre 11 de l'Alena enlève aux États le pouvoir de protéger leurs marchés contre l'envahissement des multinationales. Ainsi, l'environnement, l'éducation, la santé deviennent des marchandises comme les légumes du marché de mon enfance. L'éducation et la santé échappent au contrôle de l'État. Si l'État résiste aux compagnies, il devra payer le dédommagement pour les pertes encourues. Même la culture peut devenir un produit payant.

Or une troisième étape dans cette conquête des marchés prétendument libres est en marche avec la possible création de la ZLEA, zone de libre-échange des Amériques qui rejoint 33 pays du continent, tous sauf Cuba. C'est contre ce projet que 60 000 québécoises et Québécois ont manifesté leur désaccord au Sommet des peuples à Québec l'an dernier.

Et voilà qu'à Porto Alegre, au Brésil, pour la deuxième année consécutive, des gens de partout se sont réunis du 31 janvier au 6 février dernier. Après 7 ans d'études des effets négatifs de l'Alena sur les pauvres du Mexique, des États-Unis et du Canada, 80 000 personnes se sont rendues à Porto Alegre, une deuxième année consécutive, pour développer une résistance continentale à ce projet et pour proposer des alternatives à ce néo-libéralisme où tout devient marchandise non protégée, occasion de faire des profits pendant qu'à Davos, en Suisse (à New York cette année), depuis 30 ans, les grands de ce monde, présidents de pays, PDG de multinationales, investisseurs institutionnels, spéculateurs financiers, abonnés de paradis fiscaux, côtoient les maîtres de la mafia internationale.

Porto Alegre n'est plus un événement. C'est un processus, une prise de conscience collective de la perte de notre souveraineté. C'est un mouvement pluraliste, non hiérarchisé, festif, radical, de gens décidés à affronter les décideurs. C'est une vague de fond, un tsunami qui pourrait déferler sur toute l'Amérique. Ceux qui ne le voient pas venir mourront noyés.

L'Alliance sociale continentale (ASC) qui coordonne le travail de sensibilisation, de conscientisation, d'éducation populaire et de mobilisation dans chaque pays représente actuellement 45 millions de personnes dans 34 pays : travailleur-euses syndiqué-es, étudiant-es, paysan-nes, autochtones, mouvements des femmes, religieux-ses, artistes, politicien-nes, scientifiques, professeur-es, chômeur-euses, mères de famille, etc...

Face à la possible création de ce nouveau marché ZLEA, voici une liste officielle plus ou moins descriptive, des opposant-es à ce type d'économie néo-libérale présent-es à Porto Alegre du 31 janvier au 6 février.

51 300 participants inscrits  
 210 ethnies  
 186 langues  
 1000 travailleur-es supplémentaires engagé-es  
 15 230 délégués représentants d'organisations de la société civile : (ONG), syndicats, mouvements sociaux  
 57 % d'hommes  
 43 % de femmes  
 131 pays  
 4909 organisations de la société civile  
 15000 participant-es de 52 pays au campement des jeunes  
 550 000 accès quotidiens au site officiel du Forum social mondial  
 979 délégué-es de 406 organisations de l'Italie  
 924 de l'Argentine  
 682 de la France  
 465 de l'Uruguay  
 406 des États-Unis  
 2400 journalistes  
 780 journalistes "free lancers" de 33 pays  
 467 journaux  
 193 revues  
 188 radios  
 140 média électroniques

116 canaux de télévision

tous ces gens ont chanté, crié et diffusé le thème de la rencontre :

“OTRO MUNDO E POSIVEL”  
“UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE”



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

*confiance stratégie performance*

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires  
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5  
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 [www.groupe-optimum.com](http://www.groupe-optimum.com)

Note : Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2% en actions canadiennes et de 6,3% en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

© Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

## Le déficit démocratique mondial

.....

James A. Wilkins\*

**C**omment relier intelligemment le combat du Québec pour son indépendance nationale aux événements spectaculaires et tragiques du onze septembre 2001 ?

Comment pouvoir amorcer une réflexion profonde devant ce déluge d'informations trop souvent manipulateur et superficiel, uniformisé à l'américaine ?

Bien au delà de la nécessaire sécurité des passagers d'avions et de l'inquiétude des multiples attaques terroristes possibles, nous devons nous attarder aux causes profondes de l'utilisation du terrorisme comme *l'arme ultime du désespoir* pour en tirer les leçons qui s'imposent.

Sans l'ombre d'un doute nos voisins du sud ont été victimes des choix qu'ils ont faits en matière de politique internationale depuis la Seconde Guerre mondiale. Se réclamant des principes de démocratie, liberté et droits de l'homme comme fers de lance pour justifier leurs actions,

.....  
\* Administrateur.

dissimulant en fait leurs stricts intérêts économiques, les Américains ont dans de trop nombreux cas appliqué la politique des *deux poids, deux mesures*. Les exemples sont nombreux, Israël et la Palestine, le Rwanda et l'Iraq, le Chili et le Nicaragua, le Salvador et le Panama et combien d'autres. La pire des tragédies demeure par contre ce refus des dirigeants américains et de leurs proches alliés de remettre en question les fondements mêmes de la route qui leur est constamment tracée par le pouvoir économique, actuellement dominé par les institutions financières, l'industrie pétrolière, la fabrication et le trafic d'armes.

## La mondialisation

Processus inévitable pour l'humanité, la mondialisation se poursuit à un rythme déséquilibré. Ce déséquilibre provient du rapport de force tel qu'établi par eux-mêmes et exclusivement entre le pouvoir politique et le pouvoir économique. Tant que les institutions politiques au travers le monde n'auront pas été réformées pour imprimer au processus une réelle transparence et le rendre accessible aux populations affectées, la mondialisation devra être freinée. Laisser la mondialisation se poursuivre dans le déficit démocratique mondial actuel équivaut à l'accélération de l'augmentation, déjà trop grande, de l'écart entre les riches et les pauvres et à une pression indue sur les classes moyennes.

De véritables démocraties amenant plus de justice et un partage plus équitable de la richesse mondiale sont les seuls vrais moyens durables de combattre l'arme ultime du désespoir.

Tant que le président d'une multinationale puissante de ses fusions planétaire récentes, aura plus de pouvoir que le chef d'un État dont il finance les coffres électoraux occultes, le minimum démocratique requis à la poursuite du processus sera nettement insuffisant.

Le nouvel ordre mondial né à la suite de la chute de l'Empire soviétique doit s'inscrire dans un nouveau type de rapport de force pour contrebalancer l'hégémonie américaine. Compter sur l'Europe pour jouer entièrement et efficacement ce rôle est illusoire pour deux raisons majeures. Premièrement, l'Europe en construction est à apprendre à parler d'une seule voix, ce qui contraint les chefs des États constituants à une prudence diplomatique et à des prises de positions d'une grande mollesse, très arrangeantes pour Washington. Deuxièmement, plus les regroupements et fusions se poursuivent dans des secteurs névralgiques de l'économie mondiale, plus le discours et l'action des États s'uniformisent, ce qui est bien naturel puisque les vrais patrons, eux, n'ont pas de frontières et parlent la même langue, celle du \$.

Les souverainetés nationales s'effritent dans les faits et laissent la gouverne aux accords multilatéraux préfabriqués par des fonctionnaires, d'où il résulte que les législatures élues ont peu à dire et les manifestants dans la rue encore moins. Ainsi, des institutions comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, les sommets du G-8 ou du G-20 où la transparence brille précisément par son absence, explique qu'on retienne difficilement le couvercle sur la marmite de la misère humaine. Ce n'est pas en se contentant de saupoudrer un peu d'argent aux pays en difficulté, mais en initiant des réformes majeures qui donneront aux peuples affectés les outils pour s'en sortir que l'espoir renaîtra et que notre propre sécurité sera assurée. À cet égard, l'éducation, base de tout développement, doit devenir une obsession mondiale.

Le concept d'un gouvernement mondial ou d'organismes supra nationaux ayant des pouvoirs décisionnels et exécutifs doit devenir plus que de la politique-fiction, mais le moyen effectif, devenu une nécessité, de gérer la mondialisation contre la loi du plus fort et du plus riche. Comment y arriver ? Voilà toute la question ! L'environnement n'est-il

pas l'exemple le plus criant et le plus urgent? L'environnement n'a pas de frontières. Aucune souveraineté politique ne devrait gérer indirectement l'eau que je bois ou l'air que je respire, soit par son laxisme ou pour satisfaire ses propres autres intérêts. Le recul des Américains sur les accords de Kyoto est inacceptable de même que les retards à concrétiser les normes des émissions polluantes fixées par les accords de Rio. C'est bien en tant que citoyen du monde que nous devons gérer et protéger l'environnement. De la même manière, c'est en tant que citoyen du Québec que nous devons protéger et promouvoir notre culture. Tous les États devront laisser à des organismes mondiaux certains secteurs de leur souveraineté tout comme certains États à naître, dont le Québec, devront accomplir tous les efforts essentiels à la sauvegarde et à l'affirmation de leur identité propre. À cet égard, tout pays voulant protéger sa *raison d'être* devra consacrer beaucoup plus d'aide et de budgets à la culture. La culture deviendra le rempart par excellence contre les effets pervers de la mondialisation.

« *Qui combat par l'épée mourra par l'épée* »

Quand on regarde de plus près l'organisation des événements terroristes de septembre 2001 on se rend vite compte que les Américains ont été victimes du système financier international qu'ils ont largement contribué à mettre en place.

On sait que les paradis fiscaux et comptes de banques secrets ont servis de canaux de financement aux événements du onze septembre. Or, même si cette évasion fiscale constitue un crime contre les populations honnêtes obligées, elles, de payer leurs impôts, elle est tolérée par tous nos gouvernements, sous le fallacieux prétexte d'une non-compétitivité des entreprises si elles étaient soumises à la loi.

Tant que nous laisserons nos gouvernements continuer à fermer l'œil sur cette fraude à l'échelle planétaire, nous ne pourrons espérer un partage équitable des richesses

mondiales, pas plus que nous pourrons assurer notre sécurité, puisque, il faut bien le reconnaître, nous sommes, comme Occidentaux, complices et victimes de cette injustice universelle.

## La démocratie et l'innocence

La démocratie telle qu'on la connaît invoque l'innocence des gouvernés comme préalable à la manipulation subtile des masses.

Quand on parle des innocentes victimes du World Trade Center, de quelle innocence parle-t-on ?

Cette innocence c'est plutôt notre inconscience (à nous tous, Occidentaux) face au drame qui se déroule à l'échelle planétaire où plus de 30 000 enfants par jour meurent de faim où des régimes politiques corrompus exploitent des populations par la peur, la torture et l'asservissement économique nonobstant les droits de l'homme et des enfants reconnus par l'Organisation des Nations-Unies qui n'a dans les faits aucun vrai pouvoir de dissuasion.

De plus en plus esclave d'une société de consommation qui ne laisse guère de temps à la sereine réflexion, l'information dont on nous gave ressemble à du *fast food* où la pensée unique s'installe confortablement petit à petit. « Sortez et dépensez, dépensez, dépensez ! » s'exclame George W. Bush pour reprendre l'initiative de l'exploitation de l'ignorance !

## Le Québec à l'avant-garde

Mais où se situe donc le Québec dans cette dynamique mondiale ?

Politiquement le combat du Québec pour son indépendance nationale a constamment forcé les nationalistes québécois à développer bien naturellement une argumen-

tation basée sur notre différence vis-à-vis la majorité anglo-canadienne. Ainsi pour plusieurs événements mondiaux survenus au cours du dernier siècle, le Québec a suivi à contrecœur une politique extérieure canadienne qui ne reflétait en rien sa compréhension et sa vision des solutions choisies. L'exemple qui nous vient à l'esprit est la conscription lors de la Seconde Guerre mondiale où les Québécois de souche francophone refusaient en grande majorité d'envoyer leurs fils au front. Actuellement dans une situation analogue, le Bloc québécois exprime ses réserves sur l'appui inconditionnel du Canada aux Américains dans la guerre au terrorisme. La Loi anti-terroriste C-36 dictée au Canada par Washington, il faut bien le voir et le dire, pourrait se révéler un piège pour toutes les organisations anti-mondialisation et un accroc majeur aux libertés démocratiques. Le Québec, marqué par les abus de la Loi sur les mesures de guerre d'octobre 1970, justifie légitimement sa méfiance envers la Loi C-36.

L'empressement de la Grande Bretagne à s'engager solidairement avec les Américains en prenant plusieurs initiatives tant au niveau diplomatique que militaire a dirigé naturellement le Canada anglais à emboîter le pas sans conditions. C'est la culture anglo-saxonne qui à l'unisson s'est imposée comme seul porte-parole de la supposée vérité sur les tenants et les aboutissants du terrorisme dans le monde. Tant pis pour les autres! Pour le Québec c'est encore notre culture qui nous permet d'avoir une lecture moins biaisée de la situation. Malgré la force de la rhétorique américaine dans nos réseaux d'information, la francophonie dans plusieurs de ses médias nous fournit des analyses qui ont le mérite d'être plus neutres, luttant ainsi, tant bien que mal, contre les dangers de la pensée unique, ennemie de toute démocratie. À cet égard, malgré sa concentration, résultante dangereuse de la mondialisation, la presse devrait non seulement assurer l'expression d'une pluralité des opinions, mais aussi la couverture des divers et multiples événements qui marquent la scène mondiale.

La situation géopolitique du Québec, dans le contexte actuel de globalisation, entraîne une américanisation plus inévitable que jamais de son économie. Dans le cadre du réaménagement planétaire des pouvoirs en fonction de leur adaptation aux nouvelles réalités économiques, l'urgence de la souveraineté du Québec devient de plus en plus évidente. Comme tous les autres peuples, le peuple québécois doit avoir une voix au chapitre et doit pouvoir l'exprimer lui-même sur toutes les scènes du monde. Or, dans le cadre fédéral canadien, de plus en plus centralisateur, la preuve est faite chaque jour de l'impuissance du Québec à défendre ses propres intérêts étant la plupart du temps représenté aux tables de négociations par les délégués de la majorité canadienne. Le bipartisme, existant dans les faits, tant dans le régime présidentiel américain que dans le régime parlementaire britannique qui nous gouverne, laisse peu de place aux minorités. Après trois siècles de combat contre l'assimilation et l'aliénation, la place que le peuple québécois doit désormais occuper sur la scène internationale exige de lui qu'il se dote d'un État politique souverain. C'est une question de survie pour son identité propre.

Dans ce contexte de déficit démocratique mondial, il nous faut comme Québécois, être fiers du chemin accompli dans notre vie démocratique. Quand le gouvernement de René Lévesque a adopté la Loi sur le financement des partis politiques il a enfin libéré, partiellement j'en conviens, le gouvernement élu *par le peuple pour le peuple*, des influences inacceptables des milieux d'affaires et de la finance dans notre vie démocratique. Le Bloc québécois sur la scène fédérale s'est donné les mêmes règles ce qui est tout à son honneur. Le chemin du financement populaire des partis politiques, choisi par le Québec, est exigeant. Cependant il a fait la preuve aux yeux du monde que cette action démocratique était possible. Il est malheureux que cette soif de vraie démocratie n'ait pas encore franchi les rives de l'Outaouais et que nous nous soyons refusé à nous-même

une place à la table des nations pour en faire une promotion plus efficace.

Le Québec doit résolument poursuivre cette route en prêtant une oreille attentive aux propositions de réforme du mode de scrutin pour le rendre proportionnel et enfin donner une chance plus équitable aux tiers partis de faire élire des représentants à l'Assemblée nationale. Quand nous serons enfin libérés du bipartisme institutionnalisé, nous pourrons peut-être contrer le désintéressement d'une partie importante de la population vis-à-vis l'action politique et donner un sens palpable au pouvoir que chaque individu devrait pouvoir exercer dans une société vraiment démocratique.

Depuis longtemps le Parti québécois a inscrit cette réforme souhaitable du mode de scrutin dans son programme, il est maintenant temps qu'il réalise ce grand projet démocratique pour nous-même d'abord, mais aussi pour contribuer par l'exemple à l'édification d'un monde meilleur. C'est une chance que Bernard Landry devrait saisir de laisser sa marque en tant que Premier Ministre du Québec. ♦

## Nation civique ou nation ethnique ?

.....

Marc Brière\*

**L**a mode actuelle dans les milieux souverainistes est de proclamer haut et fort que le nationalisme québécois est civique et qu'il n'a rien d'éthnique. On se défend de l'ethnicité comme s'il s'agissait de la peste et que l'ethnie était une maladie. Pourtant n'est-il pas évident que, sans nation franco-québécoise, il n'y aurait aucune nécessité ni volonté de promouvoir une nation civique québécoise englobant les trois ethnies qui composent la population du Québec, soit les Franco-Québécois, les Anglo-Québécois et les Autochtones du Québec.

Nous n'avons rien à gagner en tentant de cacher notre vraie identité ou en refusant de reconnaître nos minorités nationales anglophone et autochtones pour ce qu'elles sont vraiment : des nations.

Une vraie démarche inclusive, ce serait d'inviter ces nations minoritaires à former avec la majorité francophone

.....  
\* Auteur de *Le Québec, quel Québec ?* paru en 2001 chez Stanké.

une nation civique dont la constitution, élaborée ensemble, garantirait l'égalité des citoyens québécois et les droits des trois collectivités.

Ce qui différencie une nation civique d'une nation ethnique, ce n'est pas que la nation civique n'est pas culturelle, toutes deux le sont et ont une composante ethnique plus ou moins variée et plus ou moins accentuée. La différence entre une nation civique et une qui ne l'est pas, c'est que la première est ouverte à l'intégration d'autres groupes ethniques, alors que la seconde est repliée sur elle-même et, généralement, tend à exclure les personnes ou les groupes d'ethnies différentes, d'autres cultures, voire de sang étranger : de telles nations sont ethnocentriques, elles ont le plus souvent des sentiments xénophobes, voire racistes, plus ou moins prononcés.

Il est historiquement avéré que les Canadiens anglais ont eu des torts envers les Canadiens français et les Québécois. Et je comprends qu'on puisse vouloir de temps à autre les rappeler à ceux qui continuent de mépriser les Québécois et de dénigrer leur nationalisme.

Mais nous devons bien nous garder de cultiver un nationalisme de ressentiment envers les Canadiens et le Canada, si nous voulons – comme nous le devons – continuer à vivre en symbiose avec les Anglo-Québécois et en harmonie avec l'ensemble des Canadiens.

Dans *Qu'est-ce qu'une nation ?*, la célèbre conférence que le grand historien et philosophe français Ernest Renan prononça en 1870, il nous rappelle la nécessité de l'oubli : « L'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger. L'investigation historique, en effet, remet en lumière les faits de violence qui se sont passés à l'origine de toutes les formations politiques, même de celles dont les conséquences ont été les plus bienfaisantes. » Et Renan ajoute : « Or l'essence d'une nation

*est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses. »*

Voilà un sage conseil qu'il est bien difficile de suivre pour un peuple dont la devise est « *Je me souviens.* » Mais Renan ne nous incite pas à renier notre passé :

*« L'homme est tout dans la formation de cette chose sacrée qu'on appelle un peuple. Rien de matériel n'y suffit. Une nation est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille spirituelle, non un groupe déterminé par la configuration du sol.*

(...)

*Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouement. »*

Pour Renan, la nation se doit d'être démocratique et garantie de liberté :

*« Une nation n'a jamais un véritable intérêt à s'annexer ou à retenir un pays malgré lui. Le vœu des nations est, en définitive, le seul critérium légitime, celui auquel il faut toujours en revenir.*

*Nous avons chassé de la politique les abstractions métaphysiques et théologiques. Que reste-t-il, après cela ? Il reste l'homme, ses désirs, ses besoins. La sécession, me direz-vous, et, à la longue, l'émiettement des nations sont la conséquence d'un système qui met ces vieux organismes à la merci de volontés souvent peu éclairées. Il est clair qu'en pareille matière aucun principe ne doit être poussé à l'excès. (...) À l'heure présente, l'existence des nations est bonne, nécessaire même. Leur existence est la garantie de*

la liberté, qui serait perdue si le monde n'avait qu'une loi et qu'un maître.

*Par leurs facultés diverses, souvent opposées, les nations servent à l'œuvre commune de la civilisation ; toutes apportent une note à ce grand concert de l'humanité, qui, en somme, est la plus haute réalité idéale que nous atteignons. »*

Et Renan termine sa conférence par cette exhortation :

*« L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, elle est légitime, elle a le droit d'exister. Si des doutes s'élèvent sur ses frontières, consultez les populations disputées. Elles ont bien le droit d'avoir un avis dans la question. Voilà qui fera sourire les transcendants de la politique, ces infaillibles qui passent leur vie à se tromper et qui, du haut de leurs principes supérieurs, prennent en pitié notre terre à terre. « Consulter les populations, fi donc ! quelle naïveté ! Voilà bien ces chétives idées françaises qui prétendent remplacer la diplomatie et la guerre par des moyens d'une simplicité enfantine. »*

*Attendons, messieurs ; laissons passer le règne des transcendants ; sachons subir le dédain des forts. Peut-être, après bien des tâtonnements infructueux, reviendra-t-on à nos modestes solutions empiriques. Le moyen d'avoir raison dans l'avenir est, à certaines heures, de savoir se résigner à être démodé. »*

Eh bien ! L'avenir donne raison à Renan : à l'heure de la mondialisation, l'existence des nations s'avère d'autant plus nécessaire et le nationalisme, en tant que « mouvement politique qui revendique pour une nationalité le droit de former une nation plus ou moins autonome » (Le Grand Robert), s'inscrit dans la modernité. ◇



## Hommage à Jacques Poisson, mon père

.....  
*Hélène Poisson*

**S**i je devais situer mon père dans une famille d'esprit, je dirais qu'il appartient, toutes proportions d'œuvres gardées, à celle du général de Gaulle. Car enfin, il n'est pas de guerre que militaire ou économique ; il y a aussi cette sorte de guerre qu'un Yves Eudes, s'inspirant des archives américaines, a appelée la « conquête des esprits », et qui fait l'objet d'une organisation pour le moins aussi méthodique qu'une occupation par les armes ; aussi faut-il pour la combattre autant de volonté de résistance. Il faut également une intelligence qui ne se trompe pas d'objet : face à une occupation militaire, qui a pour objet premier la conquête du terrain, ensuite seulement la conquête des organes institutionnels du pouvoir, la résistance doit avoir pour objet premier la défense ou la reconquête du terrain. De même, l'occupation des esprits ne visant qu'en second lieu, et si nécessaire seulement, la conquête des organes du pouvoir, la résistance doit porter d'abord sur tout ce qui est vie de l'esprit.

Quels sont donc ces traits communs que je trouve au général de Gaulle et à mon père ? Même amour de la patrie,

indéfectible, exigeant et sans illusion, sans chauvinisme. Même clairvoyance qui voue au rôle ingrat de Cassandre : de Gaulle avait signalé sans relâche et en vain à une opinion aveugle le réarmement massif et moderne de l'Allemagne ; mon père a signalé sans relâche et en vain à une opinion également aveugle cet autre péril que constitue l'invasion par une super-puissance de l'enseignement, de la culture, de la publicité et de l'information. Même capacité de quasi-solitude dans le combat : je songe à la force d'âme qu'il a fallu à de Gaulle pour lancer le vertigineux appel du 18 juin, à celle qu'il a fallu à mon père pour lancer en 1956 son impitoyable et rigoureuse analyse des manuels scolaires. Même ténacité ; même âpreté dans le refus des compromis et des manœuvres opportunistes. Même maturité politique qui rend possible d'envisager plusieurs périls à la fois : de Gaulle a lutté contre la volonté de la Grande-Bretagne d'incorporer à son armée les Forces françaises libres ; il a déjoué aussi les pièges du dangereux allié américain ; quels pièges quand on sait que Roosevelt avait écrit à Churchill, le 8 mai 1943 : « Quand nous serons en France, nous devons la considérer comme un pays occupé militairement, et l'administration nationale devra être confiée au commandant en chef anglais ou américain. Je ne sais pas quoi faire de de Gaulle. Nous pourrions le nommer gouverneur de Madagascar. » (citation des archives américaines, dans André Gillois, *Histoire secrète des Français à Londres de 1940 à 1944*, 1973) Contrairement à la plupart des indépendantistes qui ne voyaient de péril que dans la volonté assimilatrice du Canada anglais, mon père a vu comme un plus grand péril encore la volonté assimilatrice de l'impérialisme américain.

Mon père a fait partie, dans les années 1958-1960, du groupe de réflexion qui a conduit à la fondation du Rassemblement pour l'indépendance nationale. Il est toujours demeuré proche du mouvement indépendantiste, malgré d'importantes réserves sur son orientation. Traducteur renommé, il a jeté sur son métier et sur l'omni-

présence de la traduction au Québec un regard sans complaisance. Il a englobé dans une pensée politique très unifiée le fruit de son expérience professionnelle, de son combat pour l'indépendance et de son analyse incessante des événements et des idées. Ses communications à des congrès professionnels ainsi que les études, les articles, les lettres publiés de 1956 à 1998 dans divers journaux et revues (*L'Enseignement, Le Droit, Le Devoir* et *l'Action nationale* surtout, et aussi *Parti Pris, Critère, Ici Québec, le Jour, Maintenant, La Presse*, etc.) témoignent de son souci de ne pas fracturer en tiroirs ce qui fait l'identité d'un peuple. Qu'il s'agisse de la traduction (je mentionnerai ici son exposé intitulé *La traduction, facteur d'acculturation?*, prononcé en mai 1977 au VIII<sup>e</sup> congrès mondial de la Fédération internationale des traducteurs), de la langue française (chroniques *Pour un français vivant et prestigieux*, parue dans *le Droit* du 14 février 1963 au 25 septembre 1965, et *À la recherche du français*, dans *le Devoir*, du 12 août 1966 au 23 septembre 1968), de l'enseignement (p. ex. *Le Livre noir et le rapport Parent, Maintenant*, n<sup>o</sup> 105, avril 1971, *L'acculturation et la démobilisation par l'université*, *Le Jour*, 25 mars 1977), de l'information (*Pour la naissance de Québec-Press*, *Parti Pris*, vol. 2, n<sup>o</sup> 2, octobre 1964, *L'incroyable Canadian Press, l'Action nationale*, vol. LIX, n<sup>o</sup> 9, mai 1970), toujours il établira l'unité indissoluble de la langue et de la pensée (« n'est-il pas futile de vouloir conserver la langue française comme véhicule d'une pensée qui ne le soit pas ? » écrit-il dans *le Droit* du 11 avril 1963), de la langue, de l'enseignement et de la culture; toujours il démasquera, à la lumière de sa connaissance des moyens du colonisateur (dont la « contagion idéologique » par transmission insidieuse au colonisé des préjugés du colonisateur sur le colonisé) et de son analyse sociologique du colonisé (p. ex., *La honte de ses origines, Digeste québécois*, vol. 2, n<sup>o</sup> 1, juin-juillet 1973, et *Le portrait du colonisé québécois, Ici Québec*, mars 1978, avril 1978, mai 1978), tous les pièges tendus à ce dernier, et que ce dernier ne voyait pas.

Les écrits de mon père ont souvent suscité la controverse. On lui a reproché, plus ou moins ouvertement, d'être anti-américain. Pourtant, mon père, loin d'être chauvin, a puisé dans bien des sources américaines (notamment Hannah Arendt, *Between Past and Future*, 1954 ; National Commission on Excellence in Education, *A nation at risk*, avril 1983, rapport où est dénoncée la misère de l'enseignement américain ; Allan Bloom, *The Closing of the American Mind*, 1987). Mon père n'était pas anti-américain, il était anti-impérialiste.

Quels fruits a portés tout ce combat ? Fort peu, selon mon père (en témoigne le désenchantement de l'article « Ma patrie déchirée », *Liberté*, février 1988). Ce qui me frappe, moi, à la lecture de ses écrits, c'est, d'une part, qu'ils constituent une saisissante histoire critique de l'errance de la pensée et de l'action d'un peuple ; c'est, d'autre part, leur actualité, leur caractère prophétique. En matière d'enseignement, la dérive prévue par mon père s'est produite : analphabétisme fonctionnel, décrochage scolaire, démocratisation... de l'ignorance. La nouvelle élite ne provient plus d'une classe sociale, mais de surcroîts d'atouts personnels. À une autre échelle, la chute de l'URSS et du mur de Berlin ont ouvert la voie à l'impérialisme planétaire américain, appelé par euphémisme « mondialisation de l'économie » et à sa composante culturelle facilitée par la conquête des esprits (on se souvient de la tentative d'accord multilatéral sur les investissements, qui prévoyait la marchandisation des « produits culturels » ; les tenants de l'AMI ont perdu la bataille, mais non pas la guerre). Aujourd'hui plus que jamais, il faut choisir, entre Porto Alegre et New York. Vers la fin de sa vie, mon père a écrit à un de ses amis qu'il se situait d'une part dans la lignée du général de Gaulle, et d'autre part dans la ligne du Monde diplomatique. C'est-à-dire dans la Résistance, toujours. ◊

# J'aime l'action!

Avec Fondation, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.

Outillez-vous dès aujourd'hui avec Fondation pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.

**Plus qu'un REER,  
un fonds de travailleurs**

## FONDACTION

**CSN** POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665

[www.fondaction.com](http://www.fondaction.com)



Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondation disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.

La *passion* des  
*êtres*



**Desjardins**

1601, av. De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
514.598.2122  
877.598.2122

**Caisse d'économie  
Desjardins des Travailleuses  
et Travailleurs (Québec)**

155, boul. Charest Est, suite 500  
Québec (Québec) G1K 3G6  
418.647.1527  
800.626.5166



## Extrait

# Sortir le Canada du Québec

.....

*Claude Bariteau, André Campeau,  
Hugues Leclair, Marcel Lefebvre et  
Martin Pelletier*

**L'idée de faire ce livre émane de l'assemblée de fondation du Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIQ) qui s'est tenue en 2000. Claude Bariteau, André Campeau, Hugues Leclair, Marcel Lefebvre et Martin Pelletier l'ont rédigé. Des membres du RIQ et d'autres personnes l'ont commenté. Il paraîtra en avril aux Éditions des Intouchables.**

**Sortir le Canada du Québec**, c'est mettre fin à l'*Indirect Rule*, système politique qui utilise les élites locales pour assurer sa mainmise sur les populations conquises. Mis en place en 1774 au Québec par le Parlement britannique, ce système fut reconduit en 1791 et en 1840. En 1867 et en 1982, le Canada l'a reproduit sans consulter le peuple du Québec. Y mettre fin conduit à réaliser l'indépendance de la nation politique québécoise.

**Sortir le Canada du Québec**, c'est s'appropriier tous les pouvoirs qui relèvent d'un pays et devenir membre à part entière des Nations unies. C'est assumer notre développement, respecter les obligations des États souverains, dont les droits fondamentaux et ceux des minorités, maintenir l'ordre sur notre territoire et signer des ententes avec d'autres pays.

**Sortir le Canada du Québec**, c'est aussi affirmer que nous avons fait le deuil de ce pays devenu étranger et que nous voulons nous départir de notre mentalité de minoritaire, de nos réflexes de résistance et de notre propension à la survivance. C'est surtout habiter différemment nos institutions et celles que nous mettrons sur pied afin de démocratiser et de renforcer notre *vivre ensemble*.

**Sortir le Canada du Québec**, c'est s'engager à créer un nouveau Québec et c'est en faire la promotion ici comme dans le monde. C'est se mettre en chantier pour inventer un pays auquel les Québécois et les Québécoises, toutes origines confondues, seront attachés. Quand ils y vivront, nos enfants et petits-enfants, lorsqu'ils penseront à nous, se souviendront que nous leur avons légué le plus précieux des héritages : la liberté.

## Chapitre 5

### Un pays dans le monde

Être partie prenante à l'économie mondiale est une chose. Agir comme pays sur la scène internationale en est une autre. Actuellement, nous participons à l'économie mondiale mais, bien que le Québec ait des délégations dans plusieurs pays, nous ne sommes pas présents sur la scène politique internationale.

Premier exemple révélateur, la fête nationale du Québec n'est pas évoquée actuellement dans *Le Monde diplomatique*. Seules les fêtes nationales de pays y sont notées. Dans *L'état du monde*<sup>1</sup> comme dans *l'Atlas des relations internationales*<sup>2</sup>, lorsqu'il est fait mention du Québec, ce n'est que pour signaler l'échec référendaire de 1995 et la loi C-20 adoptée par le gouvernement canadien. Par ailleurs, différents articles, européens et américains, titrent que les Québécois ont peur du grand saut<sup>3</sup>, ou fabulent sur la présence d'un mouvement nationaliste de type ethnique, ce qui n'a rien à voir avec la réalité.

Sur la scène politique internationale, nous brillons par notre absence. Cette scène est la prérogative du gouvernement canadien. Il en est le maître d'œuvre et les relations

.....  
1. *L'état du monde 2001*, Montréal, Éditions du Boréal, 2001.

2. Boniface, P. (dir.), *Atlas des relations internationales*, Paris, Hatier, 1997.

3. Expression utilisée dans le titre du reportage sur le Québec réalisé par *Le Vif-L'Express*, 6 juillet 2001.

que le Québec entend développer avec d'autres pays doivent au préalable recevoir son accord.

S'agissant de notre présence dans le monde, nous sommes comme un enfant qui doit demander la permission à ses parents pour aller jouer chez le voisin d'à côté ou celui de la rue à gauche. D'ailleurs, si nous avons des amis avec qui jouer, c'est que nous avons obtenu cette permission.

## La fierté d'être enfin soi-même

Être un pays dans le monde, c'est tout autre chose. C'est participer au concert des nations d'égal à égal. Il y a plus de 190 pays<sup>4</sup>, dont une vingtaine depuis 1990, qui agissent de la sorte. Ils ont des rapports privilégiés avec d'autres pays dans le respect des règles internationales et affirment leurs particularités sur la scène mondiale dans les organismes où ils s'expriment librement.

La plupart de ces pays sont membres de regroupements régionaux analogues à celui de l'ALÉNA. Il existe plus d'une douzaine d'organisations économiques d'envergure de ce genre<sup>5</sup>. Parallèlement à ces regroupements, ces pays, aux dimensions variées et comptant souvent une population moins importante en nombre que celle du Québec, expriment la diversité mondiale sous différents angles : ceux de la culture, du travail, de la santé, du développement économique, des programmes sociaux, etc. Surtout, comme l'a signalé Paul Thibaud, « *l'humanité a besoin de la pluralité des nations pour réaliser toutes ses potentialités*<sup>6</sup> ». Le devoir de veiller à cette diversité revient d'abord aux Nations unies.

Le Québec, devenu pays, aura enfin droit à la parole, à la mesure de sa place dans le monde, lors des grandes ren-

4. Dans *L'état du monde 2001*, op. cit., on estime ce nombre à 238.

5. En réalité, il y en a plus d'une quarantaine.

6. Paul Thibaud, « Nation et Europe au XX<sup>e</sup> siècle : de la sacralisation négative à la sécularisation positive », *Politique étrangère*, nos 3-4, 2000, p. 715.

contres internationales où se joue le sort de la planète. Il pourra aussi organiser des rencontres avec d'autres chefs d'État et des représentants de gouvernements étrangers, selon ses priorités, et établir des ententes bilatérales avec ces derniers.

Par cette présence, l'occasion nous sera donnée de développer une vision québécoise des grands dossiers internationaux. Il nous faudra débattre socialement de questions d'envergure mondiale, s'en imprégner, en faire notre affaire pour véhiculer nos orientations et nous engager en conséquence.

Voilà qui nous changera de *la petite vie*! Il y aura au Québec un surcroît de conscience planétaire et locale. Notre arrimage aux autres nations du monde nous sera bénéfique dans tous les domaines, notamment culturel, social, économique et environnemental.

La présence, dans notre nation, de citoyens maîtrisant les langues française, anglaise et espagnole, qui sont parmi les plus importantes de la culture occidentale et les trois premières langues sur la scène internationale, nous ouvrira de nouveaux espaces de développement et de rayonnement. Il en sera de même pour nos concitoyens d'origine asiatique. Ils nous ouvrent déjà les portes de marchés fort prometteurs, mais aussi de cultures millénaires raffinées. Nous prendrons ainsi notre place dans le monde avec notre originalité et nos talents.

De tout cela émergera rapidement un sentiment nouveau au sein de notre nation : celui d'être fier de nous-mêmes et de contribuer, du lieu où nous sommes, au développement de l'humanité, en nous associant aux autres pour faire valoir *nos façons de faire* et apprendre des autres.

## Le Québec en perspective

Le Québec occupe la partie nord-est de l'Amérique du Nord. Ouvert sur l'Atlantique, ce territoire s'étend des frontières américaines jusqu'à l'Arctique. Recouvert pour moitié de forêts, on y retrouve plus d'un million de lacs. Le Québec est d'ailleurs l'une des réserves d'eau les plus importantes du monde. Sa superficie, de 1,7 million de kilomètres carrés, le classe au dix-septième rang dans le monde.

Le relief varié comporte des plaines fertiles, la chaîne de montagnes la plus ancienne du monde (les Laurentides), d'innombrables lacs et cours d'eau et un des plus grands fleuves de la planète, le Saint-Laurent, dont l'estuaire est le plus majestueux du globe. Cette voie navigable d'environ 1200 kilomètres donne accès au cœur industriel du continent nord-américain et les ports qui le jalonnent sont accessibles en tout temps.

Le Québec a un territoire qui équivaut à trois fois celui de la France, cinq fois celui du Japon et sept fois celui du Royaume-Uni. Sa population, de 7,4 millions d'habitants, est plus importante que celle de nombreux pays européens très développés sur le plan social et économique. C'est le cas de la Suisse (7 299 000), du Danemark (5 270 000), de la Finlande (5 154 000), de la Norvège (4 419 000), de l'Irlande (3 681 000), du Luxembourg (2 586 000) et de l'Islande (276 000).

Par ailleurs, parmi les pays qui participaient au Sommet des Amériques qui s'est tenu à Québec en 2001, beaucoup avaient un poids démographique moindre que celui du Québec. C'était le cas du Nicaragua (6 147 000), du Honduras (6 147 000), du Salvador (6 032 000), du Paraguay (5 222 000), du Costa Rica (3 841 000), du Panama (2 767 000), de la Jamaïque (2 538 000), du Belize (230 000), etc. Des trente-six pays présents, le Québec, absent des

délibérations, était la sixième puissance économique même si la population du Québec se situait au quatorzième rang.

Lorsqu'on regarde le Québec sous cet angle, force est de constater que sa population est concentrée sur un espace restreint du vaste territoire qui est le sien. Cet espace déborde celui de la vallée du Saint-Laurent. Il s'étend du Grand Montréal à Québec, avec des pointes à Sherbrooke et Trois-Rivières. On y retrouve plus de 80 % de la population du Québec, le reste étant localisé dans le Québec des régions.

C'est à cause de cette concentration que **le Québec est la dix-septième puissance économique du monde et offre un profil d'emplois par secteur analogue, en 1999, à ceux des pays du G-7**: secteur tertiaire avec 73 % de la main-d'œuvre; secteur manufacturier avec 19 %; secteur de la construction avec 5 %; secteur primaire avec 3 %.

C'est en grande partie pour cette raison que le Québec a tendance à se comparer aux pays de l'OCDE ou de ceux qui appartiennent au G-7. Par exemple, le produit intérieur brut (PIB) du Québec (217,5 milliards en 2000) est au dix-neuvième rang des pays de l'OCDE, devant ceux du Danemark, de la Norvège et de la Finlande. Quant au niveau de vie, le Québec se classe quatorzième des pays de l'OCDE, devant la Suède, la France et le Royaume-Uni. En 2000, le PIB par habitant est de 29 508 \$ et l'on compte 3,4 millions de personnes sur le marché du travail.

Par ailleurs, l'économie du Québec est fortement associée à l'exportation, ce qui la rapproche, sous cet angle, de la plupart des pays nordiques. Plus de 60 % du PIB du Québec est lié aux exportations, ce qui rend d'autant plus importante sa présence sur la scène internationale. Ces dernières années, les exportations internationales ont été à la hausse, alors que celles qui étaient destinées aux provinces ont stagné.

Point important souvent négligé, **l'économie du Québec est à 70 % sous contrôle québécois**, contrairement à 60 % pour l'Ontario et 40 % pour le Manitoba. Cette mainmise serait plus importante encore si le Québec, comme la grande majorité des pays, avait une politique favorisant l'épargne, notamment celle qui est associée à la retraite, et était doté des outils à cette fin, en particulier des activités boursières répondant à ses besoins.

Il n'y a pas que ces repères qui font du Québec une société comparable à celle des pays les plus développés. Le Québec dépense 8,8 % de son PIB dans des programmes de santé. Il se classe en tête de liste pour le nombre de lits d'hôpitaux de courte durée, domaine où il devance de loin les États-Unis. Il a un taux de mortalité infantile légèrement inférieur à celui des pays de l'OCDE, et une espérance de vie chez les hommes et les femmes légèrement en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE.

En éducation, le Québec est parmi ceux qui investissent le plus, soit 7,8 % de son PIB, et il accorde une place importante aux programmes universitaires associés aux humanités. Près de 35 % de la population étudiante s'y retrouve. Voilà qui explique qu'il se classe, parmi les pays de l'OCDE, au neuvième rang pour le taux d'obtention d'un baccalauréat, au quatrième pour celui de la maîtrise et dans la moyenne pour le doctorat.

Les activités de recherche et de rayonnement culturel font que le Québec est connu de par le monde, principalement au sein des pays de langue et d'expression française, ce que pourrait accentuer l'institution d'une académie des sciences<sup>7</sup>.

7. Il s'agit d'une idée mise de l'avant par les membres du Cercle Godin-Miron dans un texte intitulé « Pour une académie québécoise des sciences », *Le Devoir*, 31 octobre 2001, p. A-6.

## Le Québec et la politique internationale

Penser le Québec comme pays dans le monde, c'est beaucoup plus que de se comparer. C'est y être présent et y agir. Actuellement, le Québec a des délégations dans une vingtaine de pays et dans 28 villes importantes. À ces endroits, il fait connaître ses activités économiques, ses attentes en matière d'immigration, ses particularités culturelles et son ouverture à des ententes liées à ses champs de compétence. Mais là s'arrête son action. Et, lorsqu'il y signe des accords, ceux-ci demeurent balisés par le gouvernement canadien grâce à des ententes cadres ou à des encadrements *ad hoc*.

Dans les champs qui lui échappent, le Québec « réchauffe le banc ». Il n'est qu'un organisme de pression auprès du gouvernement canadien. Il peut faire valoir son point de vue mais n'a aucun moyen pour l'exprimer directement et agir en gouvernement responsable. Et ces champs sont de plus en plus déterminants dans la mesure où c'est par eux que se façonnent les nouvelles physionomies nationales et que s'établissent les nouvelles règles en matière de souveraineté. C'est surtout le cas dans les champs suivants : les règles concernant le commerce international, les ententes créant des institutions régionales comme l'ALÉNA, la défense, la protection culturelle et les droits des minorités, la santé, l'éducation et l'environnement.

Certes, en certaines matières relevant de la juridiction des provinces, le Québec peut s'inspirer de ce qui se fait. Mais encore faut-il qu'il convainque le gouvernement canadien que ses choix sont les bons. Et ce n'est pas toujours facile car la « gouvernance » canadienne se comporte plus en colonisatrice à l'égard du Québec qu'en partenaire égale. Chose certaine, le Québec est à la remorque du niveau supérieur de gouvernement et n'arrive pas toujours à faire accepter ses priorités, encore moins à les faire valoir

sur la scène internationale. Ainsi en est-il lorsqu'on n'a pas atteint « l'âge de la majorité » en politique.

Au contraire, être présent et actif sur la scène politique internationale permettra d'exprimer un point de vue qui soit nôtre sur une multitude de sujets. Il en découlera une activité sans précédent au sein de la population du Québec. En nous ouvrant ainsi au monde, nous assumerons de nouvelles responsabilités. Elles contribueront, entre autres, à renforcer nos pratiques citoyennes, à développer des habiletés linguistiques et à accroître notre réceptivité à la diversité, comme notre sensibilité à la problématique mondiale. Ce sont là des défis qui nous amèneront à revoir notre façon de nous concevoir et d'entrer en relations avec les autres. Développer en quelque sorte une *façon d'être bien québécoise* et la faire valoir sur la scène internationale.

À l'heure d'une poussée sans précédent en faveur d'une plus grande homogénéisation de la planète, notre présence dans le monde pourra être une voix de plus pour renforcer les thèses valorisant la pluralité politique et celles qui mettent en avant la diversité culturelle, deux enjeux majeurs à l'heure actuelle. Nous pourrons de plus faire la promotion de la démocratie, de l'équité entre les nations et du développement international.

Au cours des quarante dernières années, le Québec s'est construit une spécificité qui, sous certains angles, le place en tête de ligne des nations modernes. On pense ici aux lois sur les consultations populaires et sur le financement des partis. Elles font du Québec une des nations ayant les plus hauts standards en démocratie. C'est également le cas de la façon dont il pratique la concertation et du respect qu'il accorde à la démocratie. C'est enfin le cas de ses politiques linguistiques, de certains programmes de santé, du développement de secteurs de pointe en technologie, de la création de sociétés d'État, du type d'approche qu'il privilégie à l'égard des organismes non gouvernementaux

(ONG) et du rôle confié à l'État en matière de planification et de développement.

Devenu pays, il pourra poursuivre encore plus dans cette voie. Il pourra surtout revoir ses pratiques à la lumière de celles qui ont été mises au point par d'autres pays et collaborer directement avec les pays désireux de tirer avantage de ses façons de voir. En cela, l'indépendance, c'est beaucoup plus que faire ses lois et recevoir tous ses impôts. C'est agir de façon responsable dans son pays et sur la scène politique internationale. C'est aussi participer à la diffusion d'idées qui sont nôtres et que d'autres nations font valoir également. Et comme l'indépendance du Québec sera la naissance d'un nouveau pays, c'est même fournir espoir et encouragement à des peuples qui, comme nous, aspirent à se gouverner eux-mêmes.

En se dotant d'un État indépendant, le Québec fera plus que de s'ouvrir au monde. Un peuple qui se reconnaît lui-même peut à la fois recevoir des autres et donner aux autres. Le Québec a quelque chose de beau à offrir au monde. Encore faut-il qu'il y soit partout où il peut agir. Cela implique un État car, comme l'a si bien dit André d'Allemagne, « *sans État, un peuple appartient au folklore*<sup>8</sup> ». Et c'est à cela que le gouvernement canadien voudrait le confiner.

## L'agir québécois dans le monde

Présent sur la scène internationale, le Québec devra cibler les lieux où il entend s'exprimer avec force. Il le devra parce qu'il existe plus de cent quatre-vingt-dix organismes internationaux<sup>9</sup>.

8. André d'Allemagne, *Une idée qui somnolait*, Montréal, Éditions Comeau et Nadeau, 2000, p. 195.

9. Selon Daniel Turp, il existe plus de 190 organismes internationaux et le Canada est membre d'une cinquantaine d'entre eux. Voir Daniel Turp, *L'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec*, Cowansville, Yvon Blais, 1995.

Habituellement, un État issu d'un autre, ce qui sera le cas du Québec, assume au moment de sa création une continuité au sein des organismes auxquels l'associait l'État dont il est issu. Ce n'est qu'à l'occasion d'un renouvellement des mandats que le nouvel État peut modifier ses engagements, à moins toutefois qu'il en ait l'occasion dès le moment de son accession comme État souverain.

Reconnu par le gouvernement canadien ou selon une autre procédure, l'entrée du Québec aux Nations unies ira ainsi de soi. La nation québécoise existe, et le peuple québécois aura décidé de se doter d'un État souverain de façon démocratique parce qu'il estime que c'est le meilleur moyen d'assurer son développement politique, économique, social et culturel. Par ailleurs, le Québec respectera, puisqu'il le fait déjà, les obligations associées au statut d'État souverain, dont le respect des droits fondamentaux, en particulier ceux des minorités, reconnus par les Nations unies. Puis, avec son armée, il montrera qu'il a la capacité de maintenir l'ordre sur son territoire.

Il pourra participer également aux organismes subsidiaires des Nations unies (UNICEF, Haut-Commissariat pour les réfugiés [HCR], Programme de l'UNESCO et Casques bleus) comme à ses institutions spécialisées (Organisation mondiale de la santé [OMS], Organisation internationale du travail [OIT], Unesco, Organisation des Nations unies pour l'alimentation [FAO] et Banque mondiale.

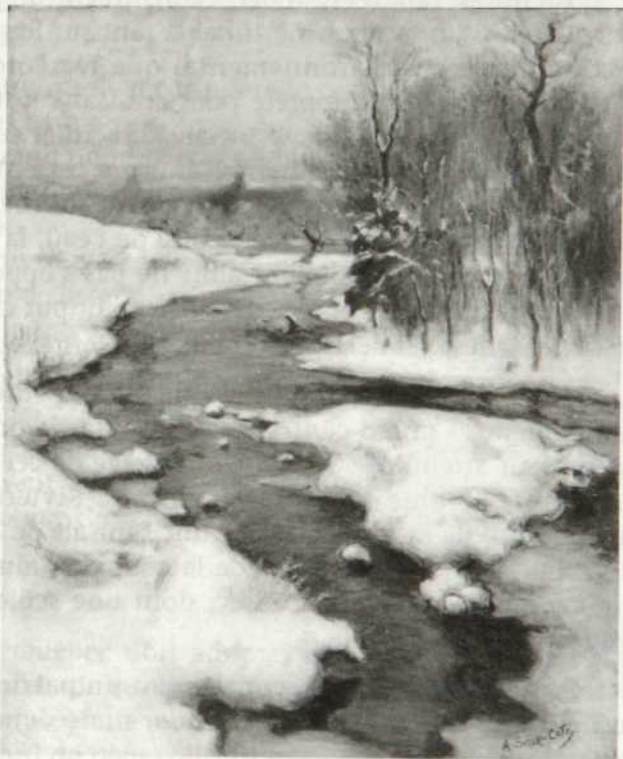
Dans son désir de participer à l'édification d'une mondialisation économique à visage humain, le Québec aura tout avantage à siéger à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), au Fonds monétaire international (FMI), à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à l'Organisation maritime internationale (OMI), à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), etc.

Sur le plan militaire, il devra également assumer la continuité, car c'est la règle qui prévaut lors d'une sécession, et faire partie de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), du commandement de la défense de l'Amérique du Nord (NORAD). Il en sera ainsi sur le plan économique alors qu'il participera à l'OCDE, comme sur le plan policier lorsqu'il deviendra membre de l'Organisation internationale de la police criminelle (OIPC).

Au sein du continent américain, il ira de soi que le Québec sera membre de l'Organisation des États américains (OÉA), de l'ALÉNA, etc. Par ailleurs, il aurait avantage à développer des relations privilégiées avec certains pays, les pays d'expression française et des membres de l'Union européenne.

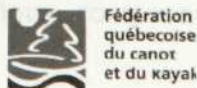
Tout cela nécessite d'avoir la volonté d'agir, ce qui est le cas. Avec l'indépendance, elle pourra s'exprimer à la face du monde. Nous aurons parole retrouvée et droit de parole. Actuellement, sans État qui exprime ce que nous sommes, nous demeurons astreints au silence et, de surcroît, condamnés par la Constitution de 1982, qui bloque notre développement politique, économique, social et culturel. ♦

*Plaidoyer pour des rivières libres*  
**Centrales hydroélectriques  
 privées :**  
**le gouvernement dilapide  
 notre patrimoine collectif**



Eau Secours!, Aventure Ecotourisme Québec,  
 l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)  
 et la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)

Coalition **Eau Secours!**  
 québécoise pour une gestion responsable de l'eau



SOCIÉTÉ  
 POUR LA NATURE  
 ET LES PARCS  
 DU CANADA

## Préambule

Le 24 mai 2001, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il céderait, à des sociétés privées, une première série de 36 sites sur 24 rivières du Québec, pour la construction et l'exploitation de centrales hydroélectriques de moins de 50 mégawatts (MW).

Or, nos chutes, rapides et rivières constituent un patrimoine collectif d'une valeur inestimable tant sur les plans socioéconomique et environnemental que récréotouristique. Le gouvernement s'apprête pourtant, sans justification énergétique, économique et sociale, à sacrifier ce bien public à un coût environnemental énorme, essentiellement au bénéfice du secteur privé. Il le fait avant même la mise en place de la politique québécoise de l'eau, la compromettant à l'avance. Comment alors ne pas s'opposer à cette gestion incohérente et à ce détournement pur et simple de notre richesse collective ?

Au Québec, on camoufle sous l'expression « petite centrale » ou même « micro-centrale » des ouvrages dont la puissance peut atteindre 50 MW. Un ouvrage de cet ordre est imposant, comme l'illustre la centrale Rivière-des-Prairies, au nord de Montréal. Même une centrale de 7 MW ne paraît pas si petite... à moins de la comparer aux centrales gigantesques d'Hydro-Québec, dont une seule peut dépasser 5300 MW.

**Nos chutes et nos rapides constituent un patrimoine collectif unique à l'échelle du monde, mais dépourvu de protection.**

À la fin des années 90, le Québec comptait plus de 2000 ouvrages hydroélectriques et autres barrages. L'hydrographie naturelle du Québec est déjà lourdement modifiée. On s'apprête maintenant à détruire 36 autres chutes et paysages, souvent sur des rivières encore libres, pour une

faible puissance additionnelle de 425 MW, ajoutant au gâchis.

Le gouvernement du Québec approuve la destruction de sites de grande valeur, représentatifs de notre hydrographie, avant même d'avoir adopté sa stratégie sur les aires protégées, annoncée à l'été 2000. Qu'en est-il de sa promesse de faire passer les aires protégées de moins de 3 % à 8 % du territoire, ce qui est encore sous la moyenne mondiale de 10 % ?

Refusant de reconnaître le caractère patrimonial de nos rivières, il n'a pris aucune disposition pour assurer que le plus grand nombre d'entre elles soient préservées dans leur intégrité pour le bénéfice des générations futures. La désignation de voies navigables naturelles protégées – soit la création de parcs linéaires enchâssant une rivière – est un moyen de le faire.

Les centrales de 50 MW ou moins ne sont pas de taille à rentabiliser des infrastructures de transport sur de longs parcours. C'est pourquoi elles se construisent à proximité des lieux habités, dans des sites facilement accessibles. Elles détruisent alors des sites fréquentés et des paysages qui sont source de détente et d'émerveillement.

Après la destruction de nos forêts, faut-il liquider nos rivières ?

Le Québec doit adopter un zonage bleu, protégeant l'ensemble de ses lacs et de ses rivières, pour s'assurer que chaque projet de modification d'un cours d'eau soit justifié au regard du bien collectif avant qu'il ne soit autorisé.

**Multiplier les barrages privés sur 24 rivières compromet le sens et la cohérence de la « politique de l'eau » du gouvernement du Québec, attendue depuis 30 ans !**

La gestion de l'eau au Québec souffre depuis des années de l'absence criante d'une gestion globale, intégrée et écosystémique, compromettant ainsi l'intérêt public et le

développement durable. Alors que les citoyens du Québec exigent une politique de l'eau pour contrer l'extrême fragmentation des pouvoirs, des compétences et du territoire déjà mis en pièce, le gouvernement improvise et en rajoute en donnant nos rivières à harnacher avant même d'élaborer sa politique de l'eau, prétendument centrée sur le respect des écosystèmes des bassins versants.

Le gouvernement du Québec est prêt à sacrifier d'avance 36 sites sur 24 rivières dont plusieurs sont encore vierges. Il s'apprête même à détruire certains sites contre seulement 1 ou 3 MW de puissance additionnelle et sans consultations publiques, puisque celles-ci ne sont prévues que pour les projets de 5 MW et plus. Un tel seuil laisse entendre que les projets de moins de 5 MW sont inoffensifs. C'est faux.

Rien d'étonnant, dans ce contexte, à voir l'inconfort et la méfiance céder le pas à la colère, chez les gens profondément attachés au pays réel, un pays d'eau courante.

### **Les nouvelles centrales dépouilleront l'industrie récréotouristique québécoise d'atouts essentiels.**

Au nombre des sites visés figurent plusieurs rivières vierges ainsi que des sites touristiques réputés tant au Québec qu'au-delà de ses frontières. Les rapides des Sept-Sœurs de la rivière Rouge, à une heure de Montréal vers Hull, sont visités chaque année par des milliers d'amateurs de canot, de kayak et de rafting. La chute du Neuf, sur la rivière Batiscan à Notre-Dame-de-Montauban, fait la joie des promeneurs depuis des générations. Les grandioses chutes de la rivière Manitou, envisagée pour la création d'un parc national, sont un joyau de la Côte-Nord. Et que dire des chutes de Sainte-Ursule ou de Plaisance, des endroits courus pour leur beauté naturelle? Ce ne sont là que quelques exemples.

Au moins cinq sites se trouvent sur des rivières à saumon, notamment la rivière aux Rochers, menaçant encore

d'avantage la sauvegarde du saumon de l'Atlantique, ainsi que toute la richesse naturelle piscicole de la Côte-Nord.

À l'échelle mondiale, le tourisme, cette industrie du XXI<sup>e</sup> siècle, connaît une hausse de 10 % par an. Cette croissance atteint 20 % dans le cas du tourisme d'aventure et de l'écotourisme. Comment accepter que des barrages détruisent des sites naturels souvent exceptionnels, compromettant une industrie qui est l'une des plus importantes pour les économies régionales et l'une des plus prometteuses au Québec ? Les activités de canot et de kayak, qui en sont un exemple, sont très populaires auprès des Québécois et des touristes étrangers. Elles comportent aussi une dimension culturelle importante, de par leurs origines ancestrales.

Or, une dizaine des sites sélectionnés pour la construction de centrales se trouvent sur des parcours canotables fréquentés, par exemple dans la section de la rivière Gatineau où se tient, chaque année, le Festival d'eau vive de la Haute Gatineau.

**Sur le plan économique, les « petites » centrales profitent essentiellement à quelques promoteurs privés.**

Ces centrales, largement informatisées, ne créent pratiquement pas d'emplois, sauf pendant leur construction (un an ou deux).

Par ailleurs, Hydro-Québec, notre société d'État, sera le seul acquéreur de l'ensemble de l'énergie produite par les centrales privées. Il faut craindre qu'elle ne le fasse à un prix supérieur au coût de l'énergie de nouvelles centrales qu'elle pourrait elle-même construire. Ces achats pourraient donc entraîner une diminution des dividendes versés au gouvernement ou une augmentation des tarifs de l'électricité, voire les deux.

Les contrats entre Hydro-Québec et les promoteurs des centrales privées construites dans le cadre du premier programme lancé dans les années 90 ont déjà entraîné de lour-

des pertes pour la société d'État. Ces pertes, évaluées à plus de 180 millions de dollars, pour la seule période écoulée entre 1993 et 1998, c'est nous, contribuables et consommateurs, qui les avons assumées...

Il faut aussi craindre que les promoteurs privés, pour remporter les appels d'offres et rentabiliser leurs centrales, ne fassent fi des exigences environnementales. Le conflit récent dans le parc régional de la rivière Batiscan, où le projet de centrale contrevenait à plusieurs règlements, montre que ces craintes sont fondées. Le ministère de l'Environnement aura-t-il les ressources suffisantes pour vérifier l'exactitude de toutes les données fournies par les promoteurs, pour faire le suivi en cours de construction et après, et pour faire respecter ses propres lois et règlements ?

Pour la plupart, les projets annoncés seraient réalisés par des sociétés en commandite associant les promoteurs privés à des municipalités régionales de comté (MRC), afin d'assurer une participation régionale aux profits.

Comment prétendre, dans ce contexte, assurer une gestion de la ressource pleinement démocratique, qui soit à l'abri des conflits d'intérêts ? Peut-on croire que ces MRC, qui toucheront une part des profits engendrés par les centrales, évalueront avec toute l'indépendance requise la pertinence et les nombreux aspects de projets susceptibles de diviser la population ?

Certes, il importe de soutenir le développement régional. Dans une perspective de développement durable et équitable, on ne peut toutefois sacrifier des sites magnifiques dotés d'un riche potentiel récréotouristique pour toute la collectivité québécoise en plus de nous en faire assumer les coûts. Les minimales profits à court terme au plan régional visent d'abord à s'allier les élites locales et à neutraliser toute opposition. On pourra ainsi continuer de privatiser en douce une partie de la production hydroélectrique pour satisfaire l'insatiable gourmandise énergétique de nos

voisins du Sud qui, eux, démantèlent certains barrages hydroélectriques pour redonner des rivières aux citoyens.

**L'efficacité énergétique stimule bien davantage l'activité économique, tout en assurant la préservation des ressources naturelles.**

L'industrie de l'efficacité énergétique crée plus d'emplois à long terme, mieux répartis entre les régions. Elle permet d'utiliser moins d'énergie pour obtenir le même résultat en termes de confort et de productivité.

Pourquoi détruire 36 sites lorsqu'on peut économiser l'énergie qui sera produite, en améliorant l'isolation de nos maisons et nos façons d'utiliser l'énergie ?

Il est urgent de remettre en question la boulimie énergétique nord-américaine, si on veut préserver l'environnement et lutter contre les gaz à effet de serre et les pluies acides, qui empoisonnent la Terre et la vie qu'elle soutient.

Il faut aussi diversifier les solutions aux besoins énergétiques. Or, il existe déjà des solutions viables, créatrices d'emplois et aux retombées négatives minimales, telles que l'efficacité énergétique et l'énergie éolienne ou solaire. La recherche en fait découvrir de nouvelles. L'expertise en ce domaine a une valeur économique inestimable.

**Les centrales de moins de 50 MW causent des dommages importants à l'environnement, pour des gains énergétiques négligeables.**

Bien qu'elle soit moins nocive que l'énergie nucléaire ou fossile, l'hydroélectricité n'est pas une énergie « propre, propre, propre », sans aspect négatif. Même les centrales dites « au fil de l'eau » inondent les rives en amont et assèchent le lit de la rivière en aval. Elles rompent les grands équilibres écosystémiques qui assurent la santé des espèces vivantes. En contrepartie, malgré les prétentions des promoteurs, les centrales de moins de 50 MW n'apportent

aucune contribution significative à la lutte aux gaz à effet de serre ou aux polluants atmosphériques.

**Le gouvernement du Québec agit au mépris des avis et des recommandations de toutes les commissions d'enquête et de tous les organismes indépendants institués au fil des ans.**

En juin 2000, avec l'adoption de la Loi 116, le gouvernement du Québec a vidé de sa substance la mission de la Régie de l'énergie : l'ensemble de la production d'énergie québécoise est soustrait à tout examen indépendant. Dorénavant, des décisions d'une importance capitale sont prises en vase clos, par une société d'État sans surveillance et des politiciens mus par des considérations électorales à court terme. Le public n'a pas accès à l'information. En d'autres termes, le Québec a reculé pour revenir à la situation qui prévalait avant le grand Débat public sur l'énergie, tenu en 1995.

Par ailleurs, le nouveau programme visant la construction de centrales privées a été établi sans que soient prises en considération d'importantes recommandations de la Commission Doyon, déposées en 1997 à la suite de son enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès des producteurs privés. Notamment, selon la Commission, un débat public sur la pertinence générale de ce type de développement devait avoir lieu avant que ne soit autorisée la construction de nouvelles centrales privées.

Avec 36 projets en route, dont certains échappent à la procédure de consultation, ce sont une trentaine d'audiences publiques qui se préparent, portant chacune sur un projet particulier. Bref, on épuîsera les citoyens, qui devront défendre le patrimoine national à la pièce.

**En conclusion, nous considérons que ces centrales privées sont injustifiées et contraires au bien commun, et nous refusons de voir ainsi dilapidée notre richesse collective.**

Par conséquent, nous demandons au gouvernement d'abandonner le programme d'octroi de sites hydrauliques pour la construction de centrales privées, annoncé le 24 mai 2001.

### UN BARRAGE À L'INDUSTRIE RÉCRÉOTOURISTIQUE

Au nombre des sites visés figurent plusieurs rivières vierges ainsi que des sites touristiques réputés tant au Québec qu'au-delà de ses frontières.

À titre d'exemple :

- les rapides des Sept-Sœurs de la rivière Rouge et la rivière Gatineau, où se tient chaque année le Festival d'eau vive de la Haute Gatineau, sont visitées chaque année par des milliers de Québécois et de touristes étrangers amateurs de canot, de kayak et de rafting ;
- la chute du Neuf, sur la rivière Batiscan, fait la joie des promeneurs depuis des générations ;
- les grandioses chutes de la rivière Manitou, envisagées pour la création d'un parc national, sont un joyau de la Côte-Nord.

À l'échelle mondiale, le tourisme, cette industrie du XXI<sup>e</sup> siècle, connaît une hausse de 10 % par an. Cette croissance atteint 20 % dans le cas du tourisme d'aventure et de l'écotourisme.

Comment accepter que des barrages détruisent des sites naturels d'une beauté exceptionnelle, compromettant une industrie qui est importante pour les économies régionales et l'une des plus prometteuses au Québec ?

### Centrales hydroélectriques privées : **DES PERSONNALITÉS PUBLIQUES SOMMENT LE GOUVERNEMENT D'ABANDONNER SES PROJETS**

---

**S**ylvie Drapeau, Judi Richards, Robert Brouillette, Roy Dupuis, Pierre Lebeau, Paul Piché et Richard Séguin répondent à l'appel de groupes de protection des rivières et invitent la population à adopter une rivière afin de les préserver du programme de construction de petites centrales hydroélectriques privées annoncé par le gouvernement Landry le 24 mai 2001.

Ces artistes viennent ainsi prêter main forte aux groupes qui luttent dans leur région, et ce parfois depuis des années. Les Ami(es) de la rivière Batiscan, le Comité de citoyens de Port-Cartier, la Coalition pour une Gatineau *naturelle*, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides et le Bloc vert à Drummondville seront maintenant épaulés. La rivière des Trois-Pistoles est également ajoutée à la liste des rivières adoptables puisqu'un projet pourrait y être autorisé sans audiences publiques. Les Ami(e)s de la rivière des Trois-Pistoles y mènent une lutte depuis deux ans.

Soulignons également l'opposition menée au Lac St-Jean par une multitude de groupes, ce qui a conduit à la tenue de consultations publiques pour lesquelles 27 des 28 mémoires présentés s'opposaient aux projets. Les citoyens de la MRC Maria-Chapdelaine sont plutôt aguerris quant aux petites centrales hydroélectriques puisqu'ils ont vécu deux expériences plutôt malheureuses avec les centrales d'Hydro-Ilnu sur la Mistassibi et d'Hydro-Morin sur la petite Péribonka. Une lutte similaire par les Ami(e)s de la rivière Portneuf a mené à la renonciation de la MRC à don-

ner son appui au harnachement de la chute à Boulé sur cette rivière.

L'opposition dans toutes les régions du Québec s'accroît pendant que le gouvernement tergiverse, ayant reporté depuis plusieurs mois la divulgation d'une liste finale des sites qui seraient mis à la disposition des promoteurs. Cette opposition a même trouvé écho au sein du Conseil national du Parti québécois qui a voté un moratoire sur le programme à la suite de la présentation d'une proposition par le Comité national des Jeunes. Le gouvernement saura-t-il profiter du remaniement ministériel pour abandonner ce projet politiquement risqué ?

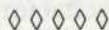
« Le gouvernement a adopté une politique de destruction durable », plaide M. Pierre Lamarche au nom des quatre organismes qui pilotent l'opération « Adoptez une rivière ». « Les ministères de l'Environnement et de la Culture ainsi que Faune et Parcs n'ont pas été consultés avant la divulgation des sites. Et encore moins l'industrie touristique. Il n'est pas étonnant que le Premier ministre Landry ait dû admettre que plusieurs projets n'avaient pas de sens », ajoute M. Lamarche. « Nous demanderons donc la divulgation de tous les avis pour chacun des sites. Il est clair que lorsque la population connaît les tenants et aboutissants de ces projets, elle les refuse. C'est ce qui est arrivé au Lac St-Jean et c'est pour cela que nous avons constitué un site Internet avec des dizaines de photos de centrales. »

« La procédure gouvernementale est truffée d'arbitraire et d'improvisation. La population a voix au chapitre seulement à la fin du processus, alors que tout est décidé. Il faut que le potentiel récréotouristique des sites soit considéré et que ce ne soit pas que quelques élus qui décident. Les MRC sont en conflit d'intérêts, il ne leur appartient pas de décider du sort du patrimoine collectif des Québécois, car elles sont à la fois juges et parties » renchérit M. Lamarche. Enfin, il apparaît que la compétition existera rarement entre les promoteurs sur un même site. Ceux-ci ont

d'ailleurs généralement acquis des terrains ou entrepris des démarches empêchant tout autre promoteur de participer au développement d'un site.

Paul Piché, représentant des artistes qui s'engagent dans le mouvement, affirme : « Il est important que les citoyens s'impliquent et participent en toute connaissance de cause dans les choix de société. La qualité de notre environnement en dépend. Nous devons léguer à nos enfants un patrimoine auquel ils ont le droit d'aspirer. Les artistes seront là pour le faire savoir, il est hors de question que notre patrimoine soit ainsi dilapidé. »

Après avoir publié en juin dernier un plaidoyer pour les rivières libres, fait imprimer 15 000 cartes postales adressées au Premier ministre, soutenu plusieurs groupes de citoyens, lancé l'opération « Adoptez une rivière » en octobre et annoncé en décembre le parrainage d'une première rivière, la Batiscan, l'opposition au programme de petites centrales atteint maintenant une envergure nationale. Le Premier ministre est donc à nouveau interpellé afin que ce programme de « destruction durable » soit abandonné dès maintenant.



### **JEAN-CLAUDE GERMAIN PARRAINERA LA RIVIÈRE DES TROIS-PISTOLES**

---

**A**ujourd'hui 14 février 2001, les Ami(e)s de la rivière des Trois-Pistoles, Aventure Écotourisme Québec, la Coalition Eau Secours!, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) annoncent aujourd'hui le parrainage de la rivière des Trois-Pistoles par M. Jean-Claude Germain. L'auteur, comédien, metteur en scène québécois, veut ainsi se porter à la défense des rivières du Québec et plus particulièrement de la rivière des

Trois-Pistoles, menacée par la construction d'une centrale hydroélectrique privée.

La compagnie Grade Trois-Pistoles de Montréal, présidée par M. Jean-Marc Carpentier, entend construire une centrale de 3,5 mégawatts dans une portion de la rivière située juste à l'amont du parc municipal, sur des terrains publics de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Le projet créerait un réservoir de 48 600 mètres carrés alors que la superficie de la rivière touchée par les travaux serait de 4 825 mètres carrés. Trois des quatre chutes disparaîtraient. Le promoteur a déjà demandé l'autorisation d'exécuter les travaux au ministère de l'Environnement. Un dézonage agricole est également requis. Les berges de la rivière sont en zone de glissement de terrain.

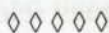
Après avoir demandé aux dirigeants de la municipalité régionale de comté (MRC) de tenir des consultations publiques et craignant l'autorisation rapide du projet, les Ami(e)s de la rivière des Trois-Pistoles se tournèrent vers le ministre Boisclair la semaine dernière pour demander la tenue d'audiences publiques selon les règles du bureau d'audiences publiques sur l'environnement. « Il est totalement antidémocratique qu'un promoteur s'accapare de notre rivière dans le but d'en tirer profits, et ce en catimini, sans que la population en soit adéquatement informée et qu'elle ait pu décider en toute connaissance de cause, chiffres et plans en mains » déclare Linda Lanthier, porte-parole du groupe de citoyens actif depuis deux ans dans le dossier.

La vallée de la rivière des Trois-Pistoles compte parmi les sites les plus attrayants de la région. La beauté sauvage de ses berges, de ses chutes, de ses canyons lui donne un potentiel de développement récréotouristique très élevé. Les efforts déployés depuis une quinzaine d'années pour aménager les lieux et en faciliter l'accès ont donné des résultats magnifiques : sentiers pédestres, belvédères et accès à l'eau pour le plus grand plaisir des promeneurs, des

baigneurs et des pêcheurs. Le site est fréquenté par 10 000 personnes à chaque année, un atout important pour la région. Le parcours de la route Verte vient d'ailleurs tout juste d'y être aménagé.

M. Jean-Claude Germain se joint donc maintenant aux citoyens locaux en acceptant de parrainer la rivière des Trois-Pistoles, afin de les soutenir dans leurs actions visant à conserver ce riche patrimoine naturel, encore trop peu connu. « J'ai beaucoup d'attachement pour ce coin de pays. Je demande aux élus locaux et provinciaux, de l'Environnement, de la Culture et du Tourisme, d'intervenir afin que le potentiel récréotouristique de ce site soit reconnu et préservé. Que restera-t-il de beau pour nos enfants lorsque toutes les chutes auront été harnachées? » s'inquiète vivement M. Germain.

« Un grande fête est prévue plus tard au printemps pour célébrer le parrainage de notre ami Jean-Claude. Partagez notre coup de cœur, adoptez la Trois-Pistoles et Bonne St-Valentin! » conclut Mme Lanthier.



## **MARIE-CLAIRE SÉGUIN ADOPTE LA RIVIÈRE MANITOU**

---

L'auteure, compositrice et interprète veut ainsi se porter à la défense des rivières du Québec et plus particulièrement de la rivière Manitou, menacée par la construction de trois centrales hydroélectriques privées de 17 MW (Grosse chute), de 12 MW (chute à Aubin) et de 3 MW (chute à Wallace). Or, depuis plusieurs années, le site de la rivière Manitou est ciblé par Parcs Canada afin qu'il devienne un parc national de conservation. Ce cas met en évidence l'incohérence du gouvernement du Québec à l'égard du développement territorial et plus particulièrement quant à sa politique d'aires protégées.

Sur l'ensemble du Québec, du 2,84 % « d'aires protégées » existantes, seulement 0,5 % du territoire est légalement protégé contre toute exploitation industrielle, c'est-à-dire de l'exploitation forestière, minière et énergétique (comparativement à la moyenne mondiale qui est d'environ 10 %). Or, depuis juin 2001, le gouvernement du Québec est censé rendre publique sa Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP), stratégie qui doit augmenter le pourcentage d'aires protégées de la province jusqu'à 8 %. Les délais se multiplient et voici maintenant que le train des développeurs prend une longueur d'avance sur la protection des ressources. Le programme de petites centrales hydroélectriques qui menace parmi les plus belles chutes à proximité des circuits touristiques, risque fort de dilapider de nombreuses rivières qui seraient assurément préservées si la SQAP était mise de l'avant.

Un inventaire et une carte préparée en 1999 par le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) indique en effet que la majorité des 14 sites de la Côte-Nord se trouvent dans un milieu présentant un intérêt pour la conservation. Or, aucun de ces sites n'est actuellement protégé, au contraire. « Après avoir rendu disponibles ces sites aux promoteurs privés, il sera trop tard. Il semble que le gouvernement sabotera toute la nature sauvage disponible avant que la Stratégie québécoise sur les aires protégées soit appliquée » dénonce Brigitte Voss, directrice de la section Montréal à la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), un organisme pan-canadien de conservation. « Tous les sites d'intérêt pour devenir des aires protégées doivent être soustraits de toute exploitation industrielle par une protection intérimaire. En l'occurrence, les rivières qui se retrouvent dans un de ces sites doivent alors être protégées contre toute exploitation hydroélectrique ».

Mme Marie-Claire Séguin se joint donc pour sa part immédiatement aux citoyens de toutes les régions du

Québec, qui ont visité ce merveilleux endroit de la Côte-Nord et qui clament haut et fort au gouvernement du Québec : « Ne détruisez pas ce site, faites-en un parc, faites-le visiter avec fierté, faites-en un outil de développement durable pour nous tous, nos enfants, et les enfants de nos enfants. » « Ne tuons pas la beauté du monde, chantait Diane Dufresne, et j'ai chanté comme tant d'artistes la beauté du Québec. Je mets donc les ministres de l'Environnement, de la Culture et des Ressources naturelles au défi d'avoir le courage de visiter chaque chute, chaque rivière, avant d'autoriser la destruction des paysages, des écosystèmes qui sont en fait le pays réel, le seul qu'on veut défendre », lance Mme Séguin.



Pour adopter une rivière ou obtenir plus d'information, visitez : [www.eausecours.org](http://www.eausecours.org) ou composez le (514) 281-1018.

#### **Renseignements :**

Linda Lanthier, porte-parole  
Les Ami(e)s de la rivière des Trois-Pistoles  
Téléphone : (418) 857-2114  
Courriel : [rivieretroispistoles@hotmail.com](mailto:rivieretroispistoles@hotmail.com)

Carolyn Morency  
Opération « Adoptez une rivière »  
Téléphone : (514) 281-1018  
Courriel : [adoption\\_rivieres@hotmail.com](mailto:adoption_rivieres@hotmail.com)

Brigitte Voss, directrice-section Montréal  
Société pour la nature et les parcs du Canada  
Téléphone : (514) 728-5885  
Courriel : [bvoss@cpaws.org](mailto:bvoss@cpaws.org)

# 85<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

— Pour mémoire —



À chaque numéro, tout au long de l'année 2002, nous reviendrons sur un article qui, aux yeux de la rédaction, a marqué la décennie où il a paru. Cette reproduction intégrale permettra à chacun de prendre la mesure du chemin parcouru, mais aussi de constater que des questionnements perdurent. Par-delà le vieillissement du vocabulaire, malgré le dépérissement de certains thèmes et en dépit de l'inéluctable érosion des conjonctures, ces articles demeurent autant de contributions au façonnement de notre histoire. Une histoire qui, avec ses grandeurs et ses misères, n'en reste pas moins celle d'un peuple qui n'a jamais consenti à se laisser enfermer dans la négation de son être.

Le texte de ce mois est paru en octobre 1937. François-Albert Angers inaugure avec ce texte sa très longue et combien féconde collaboration à *L'Action nationale*. L'article qu'il signe ici découpe les contours de ce que sera la réflexion sur l'émancipation économique du Québec jusqu'à la Révolution tranquille. Certains des thèmes qu'il aborde conserve aujourd'hui encore une extraordinaire pertinence : on songe en particulier ici aux thèmes de l'agriculture paysanne ou d'une exploitation forestière faisant une plus large place aux fermes forestières et à la sylviculture ou encore au rôle stratégique du contrôle et de la gestion éclairée des épargnes collectives.

La rédaction

## L'économique

*François-Albert Angers - 1937*

**P**olitique nationale? Avons-nous seulement le droit de poser le problème? Si même l'on admet le nationalisme en principe, les Canadiens français dans Québec peuvent-ils le définir: politique canadienne-française? Voilà deux points contestés par tant de gens qu'ils méritent une brève explication préalable.

L'élaboration d'une politique comporte la recherche des principes directeurs et le choix des moyens ou modes d'application.

Sans doute, les principes sont-ils universels. Ils dérivent d'une connaissance générale de l'homme; et l'humanisme le plus complet, «l'humanisme intégral» (voir Maritain), nous vient des profondeurs de la philosophie catholique. Mais ils ne sont pas susceptibles de s'incarner dans les mêmes formes chez tous les peuples. Tous les complets se fabriquent selon les mêmes règles; tous cependant n'habillent pas, sans retouches, le même homme. Il en va des peuples comme des individus; ils ont des tempéraments, des aptitudes, des caractères différents. Et pour cela, toute politique – qui n'est en somme que l'art d'appliquer des principes est nationaliste.

Dans Québec cependant, la politique a-t-elle le droit d'être canadienne-française? Nous sommes deux millions trois cent mille citoyens de langue française sur une population totale de deux millions neuf cent mille. L'unité de

langue se complète de l'unité d'origine, de l'unité religieuse. Nous avons une conception de la vie et de l'organisation sociale différente de celle des populations anglo-saxonnes qui nous entourent. Nous sommes une véritable nation ayant ses besoins propres. Or en régime démocratique, la majorité gouverne. Et quand cette majorité a des caractères aussi autonomes que la nôtre, elle a le droit d'exiger une politique conforme à ses aspirations et de n'accorder aux autres groupes que le traitement juste et charitable dû à une minorité étrangère. Elle est vraiment le groupe en qui réside toute la nation.

Les fédéralistes objecteront tout de suite: « Les Canadiens français ne sont pas la majorité dans l'ensemble du Canada ». Évidemment! Mais si on voulait, en 1867, un pays unifié pourquoi a-t-on substitué à une Union, une Confédération? Pourquoi sinon parce qu'on se rendit compte – et c'est ce que nous apprend l'histoire – que des intérêts trop divergents rendaient impossible une entente constitutionnelle entre les diverses colonies du Canada à moins qu'elle ne fût suffisamment souple pour permettre à chacun de poursuivre sa politique propre en tout ce qui concerne sa vie locale? Et pourquoi, entre les deux provinces d'aujourd'hui, de Québec et d'Ontario, dont les intérêts économiques se fussent assez bien mariés, a-t-on jugé à propos de délier l'Union sinon – et c'est encore ce que nous enseigne l'histoire – pour séparer Canadiens français et Canadiens anglais et leur assurer un domaine propre?

Nationale? C'est-à-dire canadienne-française, telle sera notre politique tout court, C'est la seule qui convienne à l'État de Québec. Telle sera aussi notre politique économique.

Or toute politique, nous l'avons déjà signalé, se déduit, à partir de principes universels, du caractère d'un peuple. Dans le domaine économique, un second facteur entre en jeu: le milieu. Puisqu'il s'agit d'ordonner les richesses en vue du bien commun, il est indispensable. C'est une vérité

de la Palisse, de tenir compte des ressources que notre nature, origine de toute richesse matérielle, est capable de fournir. Caractère ou aptitudes du peuple canadien-français, milieu québécois : tels seront donc les deux pivots de cet exposé.



Nous venons de France et le sang français, dans la mesure où cette expression a un sens, coule dans nos veines à peu près pur. Sans doute, nous nous sommes britannisés, américanisés. Pourtant nous sommes restés Français ; les Français eux-mêmes en témoignent. Nous sommes des Français d'Amérique, expression qui marque toutes nos dissemblances, mais aussi toutes nos ressemblances.

En véritables fils de la France, nous avons été et nous restons un peuple de paysans et d'artisans. La preuve en est que ce sont les seuls domaines dans lesquels nous ayons réussi. Cela ne signifie pas que nous sommes inaptes à la grande industrie. Mais d'autres y sont au moins aussi forts que nous et disposent en plus, d'atouts dont nous sommes démunis. Tandis que dans l'artisanat et surtout dans la culture paysanne, si l'on parvient à nous déraciner par la prolétarianisation on ne nous remplace pas. Et à cause de cela, nous sommes en Amérique quelque chose d'unique, qui est nécessaire à l'Amérique et qui sera notre force si nous savons le voir.

Essentiellement peuple de paysans, nous établirons notre politique économique sur l'agriculture, sur la colonisation, en évitant de nous acheminer vers le type des grandes cultures industrialisées qui caractérisent l'Amérique, sauf Québec, et que nous retrouvons notamment dans l'Ouest canadien. Une culture suffisamment diversifiée, une culture paysanne, voilà ce qui nous convient. Je n'entends pas par-là que nous allons nous ancrer dans les vieux procédés, dans les vieilles routines. Des paysans ayant des connaissances agricoles vastes et sûres, utilisant l'outillage

moderne sans exagération, capables de s'organiser, ouverts aux progrès de la science et de l'art des cultures, des paysans modernes, quoi voilà un idéal dont tous ceux qui s'occupent de questions agricoles savent que nous sommes bien loin et qui est pourtant indispensable à notre vie économique. Ici, comme sur bien d'autres points l'éducation, une éducation nationale, a beaucoup de besogne sur les bras.

Une telle politique offre des avantages évidents. Outre qu'elle est conforme à nos aptitudes et à nos traditions, elle répond aux impérieuses exigences de notre position minoritaire dans l'ensemble du Canada. Elle nous transforme en une multitude de petits propriétaires terriens. Elle nous fixe à la substance charnelle du pays. Comme sur les colonies d'escargots agrippés aux rochers, la mer des invasions migratoires pourra passer sur nous sans que nous perdions le contact avec la patrie. Tandis qu'en ville, sans autre attache que l'impossibilité de trouver ailleurs un emploi ou un meilleur salaire, la première vague d'immigrants nous balaie.

Colonisation ! Phénomène d'occupation d'une extrême importance pour notre avenir national. Mais à condition qu'elle se développe d'une façon progressive et massive, c'est-à-dire par le débordement constant de nos frontières – non par îlots dispersés et par le groupement systématique des individus autour d'un clocher – jamais dans l'isolement.

Peuple d'artisans, nous avons besoin d'une petite industrie locale, décentralisée, capable de fabriquer non seulement des articles de bonne qualité, mais aussi, selon la distinction subtile et ingénieuse de M. André Siegfried, des articles de qualité. Nos ancêtres nous ont apporté de France le goût de la chose bien faite. Ils l'ont conservé longtemps. Nos plus vieilles églises, notamment celles de l'île d'Orléans, en témoignent ; et les Juifs en savent quelque chose qui courent nos campagnes et achètent à

prix d'or les meubles de famille de nos paysans. Plutôt anesthésié aujourd'hui par des doses massives de produits en série, il pointe encore dans nos régions les mieux conservées; et Montréal même se réveille, comme en fait foi notre École du Meuble.

Qu'il s'agisse d'une production artistique ou non, nous avons en tout cas besoin d'une petite industrie. D'abord elle est seule à la portée de notre bourse. De plus, elle est la plus conforme à nos aptitudes. Et enfin, elle est le complément indispensable de notre agriculture pour laquelle elle crée des marchés semi-urbains locaux. Son établissement n'ira cependant pas tout seul.

Dans notre monde de concentration industrielle, il n'est pas facile pour le petit de tenir tête au gros. Il importe de savoir au plus vite Si nous voulons qu'une petite industrie s'implante et progresse chez nous, de savoir aussi dans quelles productions particulières nous la préférons, pour quelles raisons elle est préférable dans tel domaine, pourquoi il vaut mieux ne pas insister dans d'autres. Une fois notre opinion faite et notre résolution prise, il est inutile de nous cacher qu'il faudra braver de puissants intérêts. Nous ne vaincrons que Si nous savons ce que nous voulons, pourquoi nous le voulons et comment nous le voulons.

La petite industrie ne suffit cependant pas à tout. On ne conçoit pas, pour prendre l'exemple le plus extrême, la fabrication artisanale des locomotives. Grande et petite industrie, série et qualité, auront chacun leur domaine propre aux frontières assez imprécises, et pourtant bien distinct. Ramener toute production au type artisanal serait nous conduire vers une régression certaine. Quels sont les cas où la série l'emporte définitivement sur la qualité ou vice versa? Dans quelle mesure est-il possible, s'il y a lieu, pour telle production particulière, de laisser les deux cheminer côte à côte? Autant de questions qui exigent à

l'heure actuelle une réponse, non seulement de nous, mais du monde entier.

Et alors, en face de la grande industrie, quelle sera notre attitude? On a souvent dit que nous n'y étions pas aptes. C'est peut-être vrai. Mais pourquoi le serait-ce? Pourquoi des Français, qui en France sont au besoin de grands industriels perdraient-ils la faculté de le devenir une fois transplantés dans un milieu qui s'est révélé si fécond en génies industriels? Pourquoi nous, qui avons été et qui sommes encore, bien qu'à un moindre degré, si aventureux en matière de colonisation, pourquoi manquerions-nous d'esprit d'aventure lorsqu'il s'agit des grandes affaires? Je le sais, on me citera quelques exemples de Canadiens français qui ont réussi dans les affaires et qui s'en sont retirés en vendant à des étrangers. Mentalité de rentier, de bourgeois satisfait, dira-t-on avec mépris. Peut-être, mais en cela nous restons authentiquement Français! La question n'est pas là. La vraie question c'est: pourquoi ces Canadiens français désireux de se retirer des affaires ont-ils choisi de vendre leur entreprise à des étrangers? Tout simplement parce qu'ils étaient des exceptions et que personne des nôtres ne pouvait racheter leur succession.

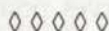
Cela nous démontre une chose d'importance: comme peuple nous n'étions pas et nous ne sommes pas prêts pour la grande industrie. Nous ne le sommes pas parce que nous n'avons pas, comme la France, constitué, par la paysannerie et l'artisanat un fonds d'épargne suffisant. Nous n'avons pas les reins assez forts pour supporter une grande industrie nationale.

Est-ce à dire que nous allons nous désintéresser de cette forme d'activité si importante dans la vie moderne? Non! Nous allons nous y préparer. D'abord en nous appuyant solidement sur la terre et la petite industrie; ensuite en ayant une politique nationale des capitaux, puisqu'il nous

faut des capitaux, et une politique des compétences, puisque nous manquons également de compétences.

En attendant, il faudra voir à ce que la grande industrie, actuellement entre les mains d'étrangers ou de Canadiens d'autres races, ne joue pas contre nous. Cela ne signifie pas que nous refuserons l'aide du capital étranger. Mais ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi jusqu'ici nous n'avons pas su être, comme tant d'autres, des emprunteurs d'argent et des créateurs d'industrie ? pourquoi nous acceptons que des étrangers, qui sont souvent eux-mêmes des emprunteurs, parfois de notre propre argent, se forgent un droit d'être les maîtres dans notre propre maison ? Cela dit sans xénophobie d'aucune sorte, car le tort n'est pas à eux, mais à nous.

Telles sont les grandes lignes d'une politique économique conçue selon nos aptitudes. Le milieu où nous vivons nous autorise-t-il à l'envisager ?



Notre milieu est riche sans excès. Sol, forêts, chutes d'eau, mines et pêcheries, voilà nos principales ressources. Détaillons-les.

Notre domaine agricole est relativement petit. Nous ne l'occupons pas entièrement, mais une politique vigoureuse de colonisation agricole le couvrirait de paysans en relativement peu d'années.

Puisque nous sommes limités par les superficies cultivables, il serait bon de songer à améliorer les rendements. Nous faisons plutôt piètre figure sur ce point. Et la comparaison des rendements agricoles européens et des nôtres a de quoi nous couvrir de honte. Nous gaspillons la terre. Nous avons jusqu'ici cultivé au petit bonheur selon des traditions ancestrales respectables, mais souvent tristes de conséquences pour nos terres et pour nos fortunes. Développer les cultures intensives par une orientation conforme

à notre climat, à notre sol et à nos marchés et par l'application de méthodes modernes, voilà la tâche qui s'impose.

Nous n'y arriverons que par le développement et l'amélioration de notre enseignement agricole. Monsieur le géographe Blanchard déclarait récemment aux journalistes de Montréal sa conviction profonde que le salut nous viendrait des agronomes. Il est indiscutable qu'ils ont réalisé un énorme travail jusqu'à ce jour et qu'ils sont appelés à nous rendre des services encore plus grands dans l'avenir. Pourtant, nous ne serons véritablement sauvés que le jour où nos écoles d'agriculture ne formeront pas seulement des agronomes, mais surtout des phalanges de jeunes cultivateurs instruits, de véritables artisans de la culture. Donc nécessité des écoles moyennes d'agriculture.

Même si nos terres cultivables sont limitées, notre travail de colonisation est loin d'être terminé. À côté de la terre, nous avons les forêts. Jusqu'aujourd'hui, nous les avons concédées en réserves pour la coupe du bois, à de grandes sociétés qui les ont exploitées comme on exploite une mine, sans tenir compte du reboisement possible. S'en fussent-elles même préoccupées, elles n'accaparent pas moins une richesse susceptible d'assurer l'existence de milliers de petits propriétaires.

Coloniser la forêt, cultiver les arbres par petits domaines comme on cultive les herbes, voilà une idée excellente qu'on a lancée dans un des derniers numéros de *l'Actualité Économique*. Nos forêts sont immenses elles sont susceptibles de fixer à titre de propriétaires une portion considérable de notre population, qui échappera ainsi à la servilité de la vie de chantiers. Pourquoi donc ne s'empresse-t-on pas d'appliquer au plus tôt cette solution heureuse d'un problème si complexe à tant d'égards ? Ce serait la possibilité de pousser davantage vers le nord, de nous assurer ce nord où, selon M. Siegfried, nous montrons notre vraie force et qui est appelé, des expériences récentes le démon-

trent avec plus de relief encore, à prendre une place importante dans notre pays et peut-être dans le monde. Notre relèvement économique, notre vie sociale et notre existence nationale y trouveront leur compte sans que personne ne soit véritablement lésé.

Nos chutes d'eau, génératrices d'électricité sont d'une importance extrême dans un pays dépourvu de charbon. Elles sont le fondement même de notre industrialisation et comme telles ne sauraient nous laisser indifférents. Il importe qu'elles soient vraiment à notre service à des conditions pécuniaires raisonnables pour l'ensemble de la population. Les abus auxquels elles ont donné lieu jusqu'à nos jours ont créé un courant de pensée favorable à la rationalisation de nos centrales ou pour le moins des chutes non concédées. Bien ! N'oublions pas toutefois que la socialisation d'une industrie comporte des conséquences graves. D'autant plus que le prix n'est que l'aspect matériel d'une question qui cache des principes. L'important ce n'est pas que nous ayons le kilowatt-heure au prix le plus bas du monde ou à un prix aussi bas qu'il l'est dans tel autre coin du pays : c'est là la conception libérale du problème, Ce qui compte c'est que l'énergie électrique nous soit distribuée à un prix juste, c'est-à-dire à un prix raisonnable pour toutes les parties en cause : ouvriers, actionnaires ou autres capitalistes et consommateurs. Pourquoi ne concevrait-on pas, par exemple, que le consommateur des villes paie un peu plus cher afin de permettre l'électrification rurale à des prix qui ne dépassent pas trop les tarifs urbains ? Les chutes d'eau sont la propriété de toute la province et non pas seulement des grandes agglomérations.

Où en sommes-nous actuellement dans la détermination de ce prix ? Personne ne le sait au juste. Toutes les enquêtes entreprises ces dernières années n'ont pas touché à ce qui semble la muraille de Chine du problème : la capitalisation des grandes sociétés électriques.

Ne conviendrait-il pas d'établir d'une manière non équivoque que les sociétés peuvent ou ne peuvent pas vendre meilleur marché étant donné les frais et une rémunération raisonnable du capital réellement engagé dans les entreprises ? Nous verrions ensuite. Serait-il possible d'envisager une formule d'organisation coopérative<sup>1</sup> par exemple ? La question présente des aspects très divers sur lesquels nous aimerions voir des techniciens se prononcer. Après étude et expériences nous choisirions la solution définitive la plus conforme au bien commun : entreprise privée contrôlée, coopérative ou éventuellement, toute autre solution paraissant impossible, la nationalisation.

Notre sous-sol est à peine entamé. Et dans le peu qui est déjà rongé, nous avons eu une bien petite part. Depuis quelques années l'activité minière dans le nord de notre province s'accroît de jour en jour. Quelle part y prenons-nous ? Et qu'attendons-nous ? Nous manquons de compétences ? Encore faudrait-il utiliser celles que nous avons déjà et en former d'autres au plus vite. Attendrons-nous que toutes les places soient prises ?

Quant aux capitaux, les mines sont probablement la forme d'activité qui a le plus un temps, attiré l'épargne canadienne-française. Les déceptions ont été nombreuses ; les ruines également. Il fut un moment, encore bien près de nous, où notre loi de protection de l'épargne obligeait – selon l'interprétation du procureur général de l'époque – l'épargnant frustré, désireux d'être remboursé des sommes qu'on lui avait volées, à tenter un procès à son voleur, même après que celui-ci avait été condamné en cour sur poursuite du procureur général en vertu de la dite loi. Ce n'était pas la peine de faire une loi spéciale Si celle-ci ne change rien au régime de droit commun. Le résultat était clair : devant l'énormité des procédures à entreprendre et des frais à encourir, le plaignant en restait là ; le gouvernement encaissait une amende minime, le condamné gardait le bien mal acquis... et j'imagine recommençait à la pre-

mière occasion ! En est-il encore ainsi ? Si oui, il serait urgent d'assurer à l'épargne une protection plus effective contre les escroqueries. Il importerait d'ailleurs d'accroître d'abord la protection préventive.

N'exagérons cependant pas l'importance de notre domaine minier. Il ne saurait servir qu'à des exploitations assez précaires, d'autant plus que nous possédons surtout des minéraux plus ou moins précieux et pour cela plus ou moins rares. Nous n'avons pas – du moins à notre portée immédiate – de ces masses énormes de minerais industriels – fer et charbon qui assurent la vie d'une population pendant des siècles.

Ces importantes lacunes fixent la limite de notre vocation industrielle. Nous réussissons dans les industries transformatrices de nos propres matières premières limitées par certaines conditions géologiques et climatériques. Nous réussissons aussi dans certaines industries où la force motrice électrique est d'une telle importance qu'il est économique d'importer des matières premières même de très loin. Dans tous les autres domaines nos créations industrielles seront artificielles. N'ayant ni fer – du moins économiquement exploitable ni charbon, nous ne disposons pas des éléments qui permettent la formation d'une industrie lourde véritable base de la puissance industrielle. Cela nous confirme davantage dans notre vocation paysanne et artisanale. Le milieu lui même est conforme à nos aptitudes.

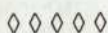
Quant aux pêcheries, elles n'occuperont toujours qu'une portion très limitée de notre population. Pour leur donner la place qui leur revient, bien des problèmes restent à régler cependant. Ils sont de nature plutôt scientifique, quoiqu'il y ait aussi un gros problème de distribution et un problème d'éducation du public.

Nous ne sommes pas des mangeurs de poisson, peut-être parce que nous ne concevons le poisson que comme un mets principal susceptible de constituer tout le repas.

Une habile propagande qui développerait chez nous l'habitude française du poisson à chaque repas, comme entrée, pourrait avoir des répercussions considérables sur la consommation du poisson.

Dans une observation plus générale sur le repas français, signalons qu'il est vraiment un repas national, en ce sens qu'à chaque repas tous les producteurs nationaux reçoivent leur part depuis l'agriculteur jusqu'au viticulteur, en passant par le pêcheur, l'éleveur de bétail, l'éleveur de porc, le producteur laitier et l'horticulteur, sans compter les nombreux producteurs secondaires (pâtissier, charcutier, fromager, beurrier, etc.) et intermédiaires.

Avec notre plat quasi unique, nous sommes loin d'une répartition aussi balancée. Le pêcheur, en particulier, est relégué au rang du parent pauvre, et son produit ne nous rappelle qu'une pénitence hebdomadaire que nous nous gardons bien de recommencer avant le vendredi suivant.



Voilà un programme. Comment le réaliserons-nous ? Son mode d'application suppose la connaissance de notre caractère.

Si nous étions Anglais, donc naturellement disposés au travail d'équipe, il pourrait suffire de laisser les individus se débrouiller avec l'espoir d'une réalisation collective spontanée.

Mais nous sommes Français, c'est-à-dire individualistes. L'action collective n'est pas notre fait. Nous ne nous y mettons que si nos esprits ont su créer un système logique capable d'encadrer nos énergies individuelles sans les comprimer. Ce que nous ne faisons pas spontanément dans notre vie individuelle, il faut qu'en nous en montre la nécessité et qu'on nous indique le moyen d'y arriver. Aussi est-ce avec beaucoup de justesse de vue que M. Esdras Minville a dit de la doctrine sociale catholique qu'elle sem-

blait faite spécialement pour nous, car elle cherche précisément l'organisation dans la liberté selon un plan logique.

Aussi, sans nous avancer sur un terrain qui fera l'objet d'une prochaine enquête, disons en terminant que l'organisation corporative bien comprise nous paraît la plus rationnelle de toutes les solutions proposées pour restaurer l'ordre chez nous. Entre les deux solutions faciles du libéralisme qui laisse faire ou des dictatures fascistes et communistes qui veulent tout faire, celle qui cherche à concilier l'autorité et la liberté dans l'ordre paraît la plus conforme à la dignité de la personne humaine et aux nécessités de la vie sociale donc la seule capable d'assurer à des chrétiens une maîtrise économique qui soit autre chose qu'une exploitation matérialiste de l'homme et des ressources de la nature.

En attendant l'avènement de l'ordre nouveau, demandons à nos gouvernements d'orienter dans le sens indiqué ci-dessus la politique de la province de Québec.

En octobre 1937, les directeurs de la Ligue sont : MM. ESDRAS MINVILLE, président ; HERMAS BASTIEN, secrétaire ; PIERRE HOMIER, L'ABBÉ LIONEL GROULX, EUGÈNE L'HEUREUX, OLIVIER MAURALT, P.S.S. ANATOLE VANIER, L'ABBÉ ALBERT TESSIER, ARTHUR LAURENDEAU, RENÉ CHALOULT, ALBERT RIOUX, DR PHILIPPE HAMEL, LÉOPOLD RICHER, DOMINIQUE BEAUDIN, ANDRÉ LAURENDEAU, MAXIMILIEN CARON, DR ANTONIO BARBEAU.

Le directeur de la revue, M. André Laurendeau reçoit sur rendez-vous.  
Téléphone : Elwood 6777.

Administration : 3516, avenue de Lorimier, Case postale 1524 Place d'Armes.

L'abonnement est de 2.00 \$ par année.

## Les débuts de la souveraineté!

Un livre essentiel pour tous ceux qui veulent connaître les débuts du mouvement souverainiste contemporain.

### ***Le prophète solitaire : Raymond Barbeau et son époque***

*« Raymond Barbeau mérite pleinement l'hommage de cette biographie. »*

*« Jean-Marc Brunet doit être remercié pour cette œuvre qui restera incontournable pour quiconque voudra comprendre le phénomène majeur qu'est l'indépendantisme québécois. »*

*Gilles Rhéaume, L'Action nationale*



Commandez en envoyant un chèque ou mandat de 24,95 \$


(frais de poste inclus) à l'adresse suivante :

Ordre naturiste social  
8523, Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2P 2H4

Vous pouvez également téléphoner au (514) 381-8996 ou au (514) 279-1024

Dédicace de l'auteur sur demande

**2002 marque le 45<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du 1<sup>er</sup> mouvement souverainiste : l'Alliance laurentienne.**

 Geneviève Mathieu

*Qui est Québécois ?*, Éditions VLB, Montréal, 2001,  
140 p.

---

Ce premier ouvrage de l'auteure ne pouvait advenir à un meilleur moment. En effet, depuis déjà quelques années, les intellectuels québécois s'emploient à faire la mise à jour de la pensée nationale en s'efforçant de la faire concorder avec les avancées des sciences sociales. Avec ce livre, il devient aisé de fréquenter et de comprendre l'essentiel de la réflexion québécoise en matière de redéfinition du concept de « nation ».


Il faut bien reconnaître combien est importante la pensée de Fernand Dumont en cette matière. Ce colosse de la modernité québécois, dont la renommée a largement dépassé les frontières de notre pays, a pris le temps nécessaire pour faire le tour de cette question combien délicate et combien complexe voire parfois compliquée. Geneviève Mathieu, qui détient une maîtrise en science politique,

obtenue à l'Université du Québec à Montréal, amorce précisément sa synthèse en présentant le parcours de Dumont. Par la suite, elle confronte les théories dumontiennes avec celles d'autres penseurs québécois comme l'ingénieur Michel Seymour et l'incontournable Gérard Bouchard.

Ce livre mérite pleinement d'être lu et médité. Il permet à celles et ceux qui le lisent de se familiariser avec les concepts premiers de toute réflexion sur la nation. Le sens et la portée de ce concept permettent aux militants politiques ainsi qu'aux amateurs des sciences humaines et sociales de saisir voire de cerner l'une des clés parmi les plus déterminantes du débat québécois.

Il ne reste qu'à souhaiter que cette jeune et talentueuse auteure prenne de nouveau la plume et partage avec les autres le fruit et le parcours de ses réflexions.

Gilles Rhéaume

 **Marc Brière**

***Le Québec, quel Québec ?***, Éditions Stanké,  
Montréal, 2001, 325 p.

---

L'auteur est un militant de la cause québécoise. Il a fort bien servi les intérêts de notre peuple en privilégiant l'action politique. Il fut d'abord un membre du Parti libéral du Québec dont il fut également membre de la fameuse Commission politique. Cette instance mériterait pleinement qu'elle soit l'objet de recherches sérieuses et approfondies car elle fut une véritable pépinière d'idées et de projets tout aussi audacieux qu'ambitieux qui ont participé à la modernisation du Québec et à l'actualisation de ses revendications historiques. Marc Brière fut aussi un proche de René Lévesque avec lequel il fonda le Mouvement Souveraineté-Association en 1967 puis le Parti québécois en 1968. Par la suite il est devenu, en 1975, juge au Tribunal du travail. Après qu'il eut pris sa retraite de magistrat, ce juriste éminent a consacré de nombreuses énergies à la préparation et

à la publication d'ouvrages visant à rassembler les Québécois autour de revendications politiques susceptibles de faire consensus. Il a voulu donner la parole à des penseurs venus de tous les horizons.

Ce dernier livre est une réussite. Précisons tout de go qu'il n'est pas nécessaire de partager les points de vue de l'auteur pour reconnaître et apprécier la qualité des contributions que l'on retrouve dans ces pages passionnantes. La préface de Jacques-Yvan Morin est un véritable bijou où défile sous nos yeux l'essentiel d'une pensée articulée et brillante. Ces pages sont parmi les plus intéressantes du bouquin. Ensuite ce sont de larges extraits de textes écrits par Charles Taylor et Claude Ryan qui nous sont présentés.

Bien que nous ne partagions pas l'enthousiasme de l'auteur envers la « modération » de Taylor, selon qui la souveraineté serait « désastreuse » et « qu'elle finirait mal » (p. 73), il faut bien reconnaître l'importance et la consistance de la pensée de ce néo-démocrate qui est un ardent fédéraliste canadien, ce qui est bien son droit. Toutefois qu'il nous soit permis de regretter que ce penseur soit encore incapable d'identifier l'ultranationalisme canadien, ses causes et ses effets... À ses yeux, les ultranationalistes sont les indépendantistes du Québec. Malgré cette myopie bien compréhensible, Taylor fait des efforts pour concilier l'inconciliable : l'exigence de reconnaissance du peuple québécois et l'incapacité constitutionnelle du Canada à formaliser cette reconnaissance...

Quant à Claude Ryan les larges extraits de ses textes permettent au lectorat de mesurer combien et comment cet intellectuel doublé d'un homme politique est tout à fait capable de diagnostiquer la profondeur du mal canadien. Les pages de ce livre qui lui sont consacrées sont instructives et porteuses.

Il y aussi d'autres penseurs dont les points de vue sont colligés dans cet ouvrage. Mentionnons Guy Laforest, qui a


rejoint l'ADQ de Mario Dumont, qui fut un des premiers à qualifier de type impérial les pouvoirs politiques du Premier ministre du Canada, Michel Seymour, le philosophe de l'Université de Montréal, dont il faut signaler la remarquable contribution à l'articulation d'une pensée nationale québécoise moderne et généreuse, Micheline Labelle, sociologue de l'UQAM, dont les travaux font autorité, etc.

Marc Brière a aussi rédigé trois lettres que nous pouvons lire dans ces pages. Ces missives sont adressées aux membres du Parti québécois, à ceux du Parti libéral du Canada ainsi qu'à Gérard Larose, en tant que président des États généraux sur la situation et l'avenir du français. Ces épîtres sont à lire car elles révèlent l'intensité des efforts de l'auteur dans sa recherche voire sa quête de rassemblement.

La postface de Jack Jedwab, que les lecteurs de *La Presse*, notamment, connaissent bien, constitue également une pièce importante du livre. Appartenant aux générations montantes cet universitaire québécois est plus sensible que d'autres aux aspirations de notre peuple.

Pour toutes ces raisons, nous saluons cette publication et nous ne pouvons qu'espérer qu'elle suscitera des engagements nouveaux au service des droits et des intérêts du Québec, de son peuple et de son État.

Gilles Rhéaume

 **Martin Fournier**

***Pierre-Esprit Radisson, 1636-1710, aventurier et commerçant***, Sillery, Les éditions du Septentrion, 2001, 318 p.

---

L'auteur est détenteur d'un doctorat en histoire de l'Université Laval. Il est spécialiste de la Nouvelle-France et a concentré ses études sur les relations entre Français et Amérindiens dans le contexte de la traite des fourrures.

La biographie de Radisson qu'il nous présente dans ce livre est à la fois très savante, très documentée, et en même temps d'une lecture agréable. D'abord parce que le personnage de Radisson n'est pas banal, et ensuite parce qu'à travers le récit, c'est une époque que nous découvrons. Et d'ailleurs, le livre est construit sur la préoccupation d'illustrer l'influence de l'homme sur son milieu et du milieu sur l'homme.

Venu très jeune en Nouvelle-France, Radisson est fasciné par les Amérindiens et la grande nature sauvage. En 1652, il est fait prisonnier par les Iroquois, torturé et adopté par une famille iroquoise à laquelle il gardera un grand attachement. Il s'évadera une première fois, sera de nouveau capturé et réussira de nouveau à s'évader. Parfaitement intégré à la vie des Iroquois, il sera un chasseur, un guerrier, un aventurier bien préparé à organiser, avec son beau-frère Des Groseilliers, le commerce des fourrures entre les Amérindiens et les Français d'abord, et ensuite entre les Amérindiens et les Anglais. Lui et Des Groseilliers connaissent bien l'iroquois et plusieurs autres langues amérindiennes ainsi que l'arrière-pays de la Nouvelle-France, des Grands Lacs à New York et à la Baie d'Hudson. Ces connaissances faisaient d'eux, on le comprend, des hommes très précieux pour les compagnies de commerce des fourrures.


C'était une vie assez extraordinaire que celle de ces aventuriers. Le seul voyage en canot de Montréal au lac Supérieur, par exemple, au milieu de mille dangers de toutes sortes, représentait un exploit remarquable. Ils vivaient comme les Amérindiens, avec eux, rencontraient les différentes tribus pour faire la traite des fourrures. Nos deux hommes, par exemple, passèrent l'hiver 1659-1660 dans la région du lac Supérieur. Ils participèrent à un grand rassemblement de nations algonquiennes, négocièrent avec elles la traite des fourrures, et à l'été de 1660, ils conduisirent plusieurs centaines de ces Amérindiens à Montréal. Une véritable flotte d'une centaine de canots chargés de fourrures.

Le commerce des fourrures était très important en Nouvelle-France, et Radisson et Des Groseilliers ont beaucoup contribué à le développer. C'est leur connaissance des peuples amérindiens, leur sens de l'organisation du commerce avec eux, leur bravoure et leur initiative qui leur valurent d'être invités par les Anglais à passer à leur service, auquel ils s'employèrent avec beaucoup de talent et d'énergie. Ils ont contribué de façon très étroite à la fondation de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Radisson passera de longues années à Londres. Il écrira les récits de ses voyages pour expliquer aux hommes d'affaires anglais les mœurs des Amérindiens, leur mentalité, la manière de faire du commerce avec eux. Il fréquentera les hommes d'affaires et les aristocrates anglais, sans réussir, semble-t-il, à s'intégrer vraiment à cette société qui l'utilisera mais le laissera végéter. Il mourut ruiné après avoir donné les meilleures années de sa vie à la fondation et au développement de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Radisson a-t-il trahi les Amérindiens ? L'auteur décrit son évolution en affirmant qu'il passa à leur sujet « d'une sympathie nonchalante à une exploitation réfléchie ». A-t-il trahi la Nouvelle-France ? Il était certainement attaché à la France. Il était favorable à l'absolutisme de Louis XIV, mais ce qui le préoccupait avant tout, du moins dans la dernière moitié de sa vie, c'était le commerce, et c'est du côté de l'Angleterre qu'il jugeait qu'il pouvait le mieux satisfaire ses ambitions. Mais la situation n'était pas idéale non plus en Angleterre, et Radisson eut à naviguer entre les partis et les clans qui agitaient aussi bien la politique que les monde des affaires.

L'auteur a-t-il saisi le vrai Radisson ? Il n'en est pas sûr lui-même. Son livre illustre bien la complexité du personnage et fait revivre une période de l'histoire qui était aussi trouble que fascinante.

Paul-Émile Roy

 **Michel Seymour**

***Le pari de la démesure***, Montréal, Hexagone,  
2001, 306 p.

---

Décidément, elle est remarquable la nouvelle génération d'intellectuels québécois qui, depuis le référendum de 1995, ont consacré de nombreuses et brillantes énergies à promouvoir les droits du Québec et de son peuple. Il faut saluer ici celles et ceux qui se sont regroupés dans les IPSO, « les Intellectuels pour la souveraineté ». Michel Seymour est un de ceux-là. Professeur de philosophie à l'Université de Montréal, il a su conjuguer activités professionnelles et engagement socio-politique de premier plan. Dans ce dernier livre sous-titré « L'intransigeance canadienne face au Québec » l'auteur fait preuve d'une profonde et attentive analyse des enjeux véritables et des nombreux défis auxquels sont confrontés les Québécois.

Il faut souligner au premier chef l'importance, la pertinence et la justesse de sa réflexion sur le sens et la portée de la nation québécoise. Sujet délicat, sujet d'actualité! L'auteur connaît extrêmement bien son sujet. Il a longuement fréquenté et médité, cela se sent à chaque page, les grandes contributions en la matière. Dans des pages lumineuses il présente, commente, critique et analyse le concept de nation. Il fait preuve d'ingéniosité dans son élaboration conceptuelle, de précision et de clarté dans sa proposition et d'à-propos dans ses conclusions. Désormais, les observateurs de la politique québécoise devront nécessairement prendre en compte les thèses de Seymour.

Comment ne pas attirer l'attention de notre lectorat sur d'autres aspects de cet ouvrage! En effet, ce qu'il écrit sur Radio-Canada, qui selon nous se comporte de plus en plus comme une véritable Radio-Pravda, doit être connu et médité. Ils sont rares ceux qui ont eu le courage de Michel Seymour qui dénonce intelligemment et en s'appuyant sur des faits particulièrement éloquentes, l'attitude troublante







de cette société d'État lorsqu'il s'agit du Québec. Ce comportement erratique déshonore l'univers médiatique.










L'auteur fait aussi œuvre particulièrement intéressante lorsqu'il passe au crible le jugement de la Cour suprême du Canada sur les droits du Québec ainsi que la l'inique loi C-20 de Stéphane Dion, dite loi sur la « Clarté » qui refuse aux Québécois des droits politiques universellement reconnus. Les politiciens du NON auraient intérêt à méditer sérieusement cet examen systématique.












C'est donc avec plaisir que nous recommandons la lecture de ce livre. Il satisfera les esprits préoccupés des droits du peuple québécois. Il comblera également celles et ceux qui estiment de la plus haute importance de situer le combat pour la souveraineté du Québec dans la modernité la plus avancée.












Il reste à espérer que d'autres penseurs suivront l'exemple de Michel Seymour et de cette nouvelle génération d'intellectuels et qu'ils rendront ainsi accessibles à tous une œuvre si bien branchée sur la réalité politique.

Gilles Rhéaume

-  **Normand Baillargeon**  
*La leueur d'une bougie*, Éditions Fides, 2001, 57 p..
-  **Victor-Lévy Beaulieu**  
*Les mots des autres, la passion d'éditer*, VLB Éditeur, 2001, 237 p.
-  **Lionel Bernier**  
*La bataille de Forillon*, roman, Fides, 2001, 562 p.
-  **Robert Bernier**  
*Un siècle de propagande?*, Presses de l'Université du Québec, 2001.
-  **Marc Brière**  
*Le Québec, Quel Québec?* Dialogues avec Charles Taylor, Claude Ryan et quelques autres sur le libéralisme et le nationalisme québécois, Stanké, 2001, 325 p.
-  **Claude Corbo et Marie Ouellon**  
*L'idée d'université, Une anthologie des débats sur l'enseignement supérieur au Québec de 1770 à 1970*, Presses de l'Université de Montréal, 377 p.

-  **René Derouin**  
*Pour une culture du territoire*, VLB, L'Hexagone, 2001, 215 p..
-  **Pierre Duchesne**  
*Jacques Parizeau - Le croisé, Biographie (1930-1970)*, Québec/Amérique, 2001, 624 p.
-  **Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec**  
*Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation, Actes du colloque*, Lanctôt Éditeur, 2001, 200p.
-  **Benoit Gaumer et Georges Desrosiers**  
*Jules Gilbert, pionnier de l'éducation sanitaire*, Lidec, 2001, 62 p.
-  **Jean-Claude Germain**  
*De tous les plaisirs, lire est le plus fou*, Isabelle Quentin Éditeur, 2001, 130 p.
-  **Colette Godin**  
*Montréal, la ville aux cent clochers*, Collection images de sociétés, Fides, 2001, 128 p.
-  **Pierre Godin**  
*René Lévesque, L'espoir et le chagrin, Tome 3*, Boréal, 2001, 628 p.
-  **Denise Helly, Nicolas van Schandel**  
*Appartenir au Québec*, Presses de l'Université Laval, 2001, 235 p.
-  **Michael Ignatieff**  
*L'honneur du guerrier, Guerre ethnique et conscience moderne*, Presses de l'Université Laval / La Découverte, 2001, 209 p.
-  **Naïm Kattan**  
*L'écrivain migrant, essais sur des cités et des hommes*, Collection Constantes, HMH, 2001, 203 p.
-  **Stéphane Kelly**  
*Les Fins du Canada, selon Macdonald, Laurier, Mackenzie King et Trudeau*, Boréal, 2001, 288 p.

-  **Joseph Kinsey-Howard**  
*L'empire des Bois-Brûlés*, traduit par Ghislain Pouliot, Éditions des Plaines, 329 p.
-  **Robert Lahaise**  
*Canada-Québec, Entrouverture au monde, 1896-1914*, Lanctôt Éditeur, 2002, 256 p.
-  **Diane Lamoureux**  
*L'amère patrie, Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*, Éditions du remue-ménage, 2001, 181 p.
-  **François Lanctôt**  
*Les nuits tomberont une à une*, roman, Lanctôt éditeur, 2001, 159 p.
-  **Normand Lester**  
*Le livre noir du Canada anglais*, Éditions les Intouchables, 2001.
-  **Jocelyn Maclure, Alain Gagnon**  
*Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Québec/Amérique, 2001, 434 p.
-  **Hélène Marcotte**  
*Benjamin Sulte, cet inlassable semeur d'écrits*, Lidec, 2001, 62 p.
-  **Geneviève Mathieu**  
*Qui est Québécois?, Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation*, vlb éditeur, 2001, 140 p.
-  **Marie McAndrew**  
*Intégration des immigrants et diversité culturelle à l'école de demain*, Presses de l'Université de Montréal, 2001, 262 p.
-  **Daniel Mercure**  
*Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Presses de l'Université Laval, 2001, 360 p.
-  **Léonard Otis**  
*Une forêt pour vivre*, Éditions de la Pleine Lune, 2001, 210 p.

-  **Stéphane Paquin**  
*La revanche des petites nations*, VLB Éditeur, 2001, 219 p.
-  **Parti Québécois**  
« *Fier d'être Québécois* », VLB Éditeur, 2001, 142 p.
-  **Poètes des saisons des poètes, Anthologie, 1994 - 2001**, Guérin littérature, 2001, 535 p.
-  **Jean-Denis Robillard**  
*Combien de fois encore, Les relations conflictuelles Canada/Québec depuis les 50 dernières années*, JDR Éditions, 2001, 656 p.
-  **Michel Sarra-Bournet (sous la direction de)**  
*Les nationalismes au Québec du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Presses de l'Université Laval, 2001, 364 p.
-  **Michel Seymour**  
*Le pari de la démesure, L'intransigeance canadienne face au Québec*, l'Hexagone, 2001, 306 p.
-  **Claude Sorbets, Jean-Pierre Augustin**  
*Valeurs de sociétés, Préférences politiques et références culturelles au Canada*, Presses de l'Université Laval / Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 2001, 362 p.
-  **Jan Spurk**  
*Critique de la raison sociale, L'École de Francfort et sa théorie de la société*, Presses de l'Université Laval, 2001, 252 p.
-  **Marcel Trudel**  
*Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, HMH, Cahiers du Québec, 2001, 330 p.
-  **Marcel Trudel**  
*Chiniquy, prêtre catholique, ministre presbytérien*, Lidec, 2001, 62 p.
-  **Brian Young**  
*Le McCord, l'histoire d'un musée universitaire, 1921-1996*, HMH, Cahiers du Québec, 2001, 280 p.



**Pierre Allard**  
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent  
3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2P 2M1  
Téléphone: (514) 385-6601  
Télécopieur: (514) 385-6177



*La Société Saint-Jean-Baptiste  
du Centre-du-Québec*

449 rue Notre-Dame, Drummondville  
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

*Organisme d'entraide et de fierté québécoise !  
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec*



**SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL**  
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3  
Tél. : (514) 843-8851    Télécopieur : (514) 844-6369



**Mouvement national des  
Québécoises et Québécois**

*Le réseau de la fierté québécoise*

2207, rue Fullum, Montréal  
(Québec) H2K 3P1  
Tél. : (514) 527-9891  
Télécopieur : (514) 527-9460  
Courriel : mnq@mnq.qc.ca  
Site internet : mnq.qc.ca



Robert Bourget,  
Président

**LAMOND**



75<sup>e</sup>  
ANNIVERSAIRE

125, rue Alfred, C.P. 690,  
St-Gabriel-de-Brandon, Qc, Canada J0K 2N0

Téléphone: 1-800-567-9771 (450) 835-9771

Télécopieur: 1-800-473-5154 (450) 835-9410

Courriel: clamond@pandore.qc.ca Site web: <http://www.lamond.ca>

Manufacturier de bijouterie emblématique

*Avec les employé(e)s de la SAQ,  
la vente aux mineurs, c'est non!  
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ  
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754  
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914



**BLC**

**VALEURS MOBILIÈRES**

UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Marc Colpron  
Conseiller en placements

1981, av. McGill College,  
bureau 100  
Montréal (Québec) H3A 3K3  
Tél.: (514) 350-3047

**TRANSLATEX<sup>+</sup>**  
**Communications**

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

**Claude Ghanimé**

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2  
Téléphone: (450) 463-0204 • Télécopieur: (450) 463-0227  
Courriel: [translatex.com@sympatico.ca](mailto:translatex.com@sympatico.ca)

Vous souhaitez recevoir ce bulletin par courriel chaque lundi ? C'est simple, il suffit de nous envoyer votre adresse de courriel électronique à [revue@action-nationale.qc.ca](mailto:revue@action-nationale.qc.ca) ou de s'abonner à partir de notre site Internet.

## La lâcheté n'a jamais fait le bonheur des peuples

La chose est entendue, Ottawa ne mettra pas d'argent supplémentaire pour financer les soins de santé. La Conférence de Vancouver vient en quelque sorte de le concéder. Les *Canadians* entreprennent de réorganiser leurs systèmes provinciaux en s'inspirant du rapport de Mazankowski. Ralph Klein prend le leadership d'une bataille qui consiste essentiellement à prendre de vitesse Ottawa et son rapport Romanow. C'est une affaire entre *Canadians*, entre deux courants qui s'affrontent pour la redéfinition du système.

Au cœur de l'affrontement : le rôle du secteur privé et la définition des paramètres de la Loi canadienne sur la santé. Le rôle et le pouvoir du gouvernement central y sont cependant beaucoup moins menacés qu'il n'y paraît. Les provinces ont en effet décidé d'accentuer les mises en commun, elles ont choisi d'agir en concertation à partir d'un même cadre de référence et ce faisant, elles ont fait avancer d'un cran la construction d'un système « national » et unifié. En s'intégrant davantage dans une logique d'action qui les réunit non seule-

ment dans les revendications mais dans la mise en place d'un modèle d'organisation, les provinces ont tout simplement mis la table pour le renforcement du rôle centralisateur d'Ottawa.

En effet, les réalisations et la logique de développement qu'elles viennent de choisir fixeront tout simplement les paramètres du prochain compromis à la canadienne. Tout le monde finira bien par s'entendre sur ce que devront devenir les normes « nationales » dans l'état du rapport des forces que les provinces auront pu établir. Il en résultera sans aucun doute un système globalement plus conservateur, pactisant davantage avec le secteur privé et acceptant plus ouvertement les inégalités sociales et la dualisation de l'accessibilité. Bref, il en sortira un système reflétant bien les valeurs des *Canadiens* et le rapport des forces entre les divers courants de l'opinion qui acceptera plus que jamais le rôle d'Ottawa comme le grand arbitre de la politique « nationale ».

Le Québec y restera dans le rôle qui est désormais le sien : celui de spectateur. Le débat sur la santé au Canada ne l'exclut pas : il se fait tout simplement sans aucun égard pour ce que nous sommes. Bernard Landry se réjouissait de n'avoir perçu aucun ressentiment à l'égard des positions québécoises. C'est une bien mince consolation et une méprise. Le Canada se fiche désormais totalement de ce que peut dire ou menacer de faire le Québec. Il pense pour lui-même, s'organise pour lui-même, sans égard pour sa minorité qu'il tient pour velléitaire et bien encadrée par des forces fédéralistes locales qui accepteront tous les compromis et seront capables de toutes les compromissions pour conserver les privilèges de garde-chiourme.

Il n'y avait donc rien d'étonnant à voir le « servilissime » Stéphane Dion négliger le débat sur les panneaux de signalisation de Winnipeg pour annoncer qu'il allait se faire fort de dégonfler le « mythe » du déséquilibre fiscal. Il s'occupera de la bourgade et fera tout le tapage nécessaire pour tenter de faire déraiper toute discussion sérieuse des conclusions de la commission Séguin.

Le gouvernement Landry se trouvera encore une fois empêtré dans un débat relayé par des forces médiatiques qui ont déjà essayé de nous convaincre du sérieux du rapport Mazankowski et de la nécessité de participer à la réflexion *canadian*. De la nécessité, en fait, de nous comporter comme des minoritaires qui discutent dans un cadre et selon des paramètres qu'ils n'ont pas choisis et dont, au mieux, ils pourraient espérer pouvoir infléchir dans un sens qui leur serait favorable quelques-unes des conclusions.

Et le rapport Clair ? Un matériau pour conduite compensatoire, désormais, un texte pour essayer de se rattraper, de se dire qu'il existe encore une marge d'initiative provinciale. S'il n'a pas été mis en œuvre, cela ne tient pas seulement à la faiblesse d'un ministre qui aurait pu faire un bon créditiste. Cela tient d'abord à un enfermement dans la gestion provinciale, un enfermement qui a sapé la capacité d'initiative du gouvernement et miné un appareil d'État qui est plus que jamais pris en otage par les groupes d'intérêt qui vont se battre comme des chacals pour se disputer la dépouille du système québécois de santé et qui ne laisseront leur proie que pour gruger les os qu'Ottawa ne manquera pas de leur lancer.

La dynamique politique du Québec actuel est impitoyable. Notre minorisation étant consommée, ou bien nous acceptons de considérer notre gouvernement comme une agence de livraison de services qui concentre ses efforts sur l'ordonnancement des moyens au service de finalités définies par une majorité qui ne nous reconnaît pas ou bien nous exigeons de notre gouvernement qu'il prenne des décisions conformes à nos intérêts nationaux, ce qui ne peut se faire dans le cadre provincial. Il n'y a plus moyen de se dérober. Le gouvernement Landry a raté l'occasion et la conjoncture qui s'était créée à l'occasion du rapport Clair parce qu'il ne pouvait rompre avec les attitudes velléitaires et timorées inhérentes à la politique de la bonne gestion provinciale qu'il a fait sienne et qu'il refuse ou n'est pas capable de remettre en cause autrement que par les lamentations.

Le système canadien est contraire à nos intérêts nationaux. Il est inutile d'essayer de faire croire qu'une amélioration est possible dans le cadre de la province de Québec à moins d'encourager et de consentir aux conduites d'impuissance qui ont d'ores et déjà atrophié la capacité de gestion de l'appareil de l'État et qui empoisonnent le Parti québécois au point de l'amener à traiter son objectif fondamental comme une incantation.

En santé comme dans le reste, le Québec ne peut avoir de réelle capacité d'initiative qu'à la condition de porter ouvertement sur la place publique des choix qui explicitent tous les aboutissants de l'action. Le gouvernement doit poser les gestes qui s'imposent pour servir nos intérêts nationaux et cesser d'ajuster sa gouverne à des contraintes qui, non seulement nous sont néfastes, mais nous entraînent peu à peu à nous contenter des miettes réservées à une minorité niée. Agir et faire face aux ultimes exigences de la liberté dans l'action responsable ou consentir à l'enlèvement dans la mentalité d'entretenu.

La lâcheté n'a jamais fait le bonheur des peuples.

Robert Laplante

.....  
Bulletin du 28 janvier 2002  
.....

## **Saccager des vies pour servir le Canada**

Martin Cauchon n'aura pas perdu de temps. À peine nommé le voilà qui s'empresse de vouloir faire adopter le projet de loi sur les jeunes contrevenants. Quelle belle façon de commencer son mandat : s'engager à tout mettre en œuvre pour faire emprisonner des enfants et en profiter pour nier le Québec, une fois de plus.

Le député d'Outremont fait donc bien ce qu'on lui demande : non pas seulement nier la réalité québécoise, mais tout mettre en œuvre pour éroder les institutions qui

incarnent nos valeurs propres. En faisant la sourde oreille, en piétinant le consensus québécois, le nouveau ministre ne laisse aucune ambiguïté sur sa loyauté première : il sert le Canada du One nation. Il n'y a rien de nouveau à le constater mais à chaque fois le spectacle est désolant.

*« Je pense que l'objectif premier du projet de loi est louable et ce qui est vrai pour l'ensemble des autres provinces est également vrai pour l'ensemble de la province de Québec »* (Le devoir, 29 janvier 2002). Le lieutenant québécois est bel et bien à son poste. Et il sert un Canada qui vire à droite sur le front social, un Canada qui, décidément, s'aligne de plus en plus ouvertement sur les États-Unis. Pour ce qui nous concerne, ce Canada se donne une loi qui ne correspond en rien à l'état de la délinquance au Québec, une loi qui oblitère nos succès en matière de réhabilitation et qui méprise l'expérience et la compétence de nos intervenants ainsi que l'originalité de nos institutions.

Mais c'est fait, le Québec est une province comme les autres. Et c'est définitif. La réponse au référendum de 1995, c'est le Canada unitaire. Et les libéraux du Parti libéral du Canada n'ont plus désormais d'autre ambition que de désarticuler les institutions québécoises, de les détourner de leurs finalités pour les mettre au service de l'État *canadien*. Les fédéralistes québécois de toutes tendances sont désormais acculés à cette vérité toute simple. Le Canada se fait et se construit sans égard pour le Québec. Ceux-là qui veulent continuer de lui appartenir acceptent désormais de participer activement à l'érosion des institutions québécoises, à leur marginalisation par intégration dans un système de normes indifférent voire hostile à toute forme de reconnaissance de ce que nous sommes.

En se disant et se comportant comme des inconditionnels, les fédéralistes québécois n'acceptent pas seulement de liquider nos intérêts nationaux. Leur rôle n'est pas seulement passif. Ils cautionnent et participent à la mise en place de puissants outils de destruction des valeurs québé-

coises. Il s'en trouvera toujours parmi eux pour tenter de minimiser les pertes, pour ne voir dans les gestes de Cauchon qu'une défaite mineure pour le Québec, qu'un mauvais moment à passer en compagnie d'un effronté qui n'a même pas le souci de leur éviter de perdre la face. Mais un fait demeure: la loi *canadian* va bel et bien saccager des vies, briser des jeunesses.

Et les inconditionnels du fédéralisme vont nous dire placidement que c'est bien dommage? que notre collectivité n'a qu'à assister, impuissante, à la destruction des vies des jeunes Québécois les plus mal pris? Au nom de l'harmonie *canadian*? Pour la gloire du Canada qui ne nous reconnaît pas et pour la carrière d'un ambitieux prêt à tout bazarder? Ils vont nous dire de nous incliner? Ils vont tenter de nous convaincre de passer l'éponge, de laisser en déshérence tout le savoir qui s'est ici développé et de laisser périlcliter des institutions qui ont fait leur preuve pendant que le Canada va mettre nos enfants en prison? C'est bien là tout le malheur, ils vont le faire.

Ils vont le faire parce qu'ils ont déjà démissionné non seulement devant l'avenir mais devant l'héritage. Le Québec pour eux n'est plus qu'une nostalgie ou une mésadaptation. Ils n'invoquent encore sa différence que pour des effets de rhétorique. Ils tiennent un discours hypocrite pour manipuler les peurs et les hésitations identitaires. Le Québec du fédéralisme inconditionnel n'est plus rien d'autre qu'un conglomérat d'intérêts où s'affrontent et s'agitent des factions en lutte pour se tailler des parts de butin.

Les forces fédéralistes du Québec ne sont plus désormais que des fétus d'ambition portés par les circonstances. À l'image de ces plantes qui roulent dans le désert au gré des courants d'air, elles vont là où le vent les pousse.

Robert Laplante

.....  
Bulletin du 4 février 2002  
.....

### **Une façon de voir les choses**

Vous auriez peut-être plus de succès en tentant de sensibiliser les personnes âgées qui votent libéral en très grand nombre lorsque vous parlez de la Santé et de son financement.

Exemple: Est-ce que des économistes ou des actuaires se sont déjà penché sur ce que rapporte en taxes et en impôts à Ottawa, chaque dollar \$ dépensé dans la Santé? Comme on sait qu'Ottawa en met seulement 15 cents, il serait facile de voir si on assiste au même phénomène qu'à l'assurance-emploi et à la taxe fédérale sur les carburants, un vol net des citoyens.

Pour le secteur de la Santé, il y va d'une question de VIE ou de MORT pour les personnes âgées. Peut-être que vous découvrirez que les personnes âgées votent massivement pour les libéraux parce qu'ainsi, elles peuvent mourir plus jeunes sans réclamer l'euthanasie! Qui sait!

André Mainguy, Retraité, Longueuil



## Alliance Outaouais balaie les francophones

Dans sa dernière lettre, Richard Henderson d'Alliance Outaouais a encore balayé le sort des francophones du pays sous le tapis. Ce n'est pas surprenant ! Si Alliance Outaouais se préoccupait vraiment du sort des minorités linguistique au pays, il se préoccuperait aussi du sort des francophones du Pontiac. Mais, il préfère se moquer de nous en disant que c'est compliqué toute cette question de minorités au Canada.

À mon avis, il n'y a rien de compliqué. La situation à laquelle font face les francophones partout au pays est commune. La lutte pour la survie de la langue française n'est pas uniquement limitée aux francophones hors Québec. La réalité c'est qu'au Canada et au Québec, là où les francophones sont minoritaires, leurs droits sont trop souvent bafoués.

Ce qui distingue les collectivités francophones les unes des autres, ce n'est pas les territoires ni les provinces qu'elles habitent, mais bien le niveau de difficulté qu'elles subissent. Depuis notre recherche sur l'histoire et la situation sociolinguistique des francophones du Pontiac, j'ai vite compris qu'il existe une seule minorité linguistique au Canada... et ce n'est pas celle à laquelle M. Henderson prétend appartenir.

Il ne faut pas oublier que le Comité d'action francophone Pontiac ne lutte pas exclusivement au niveau local ; il fait aussi partie de la grande famille de la francophonie. Actif et présent partout, il lutte à côté des grands défenseurs de la langue française au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Notre lutte pour la survie de la langue et de la culture françaises au Pontiac fait partie intégrante de la grande lutte mondiale pour la survie de la francophonie. Notre contribution au niveau local vient renforcer sa vitalité !

Sébastien Beaudoin Président, Comité d'action francophone Pontiac  
Campbell's Bay, Québec



le **Rassemblement**  
pour un **Pays Souverain**

**UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST**  
*Québec, notre seule patrie*

C.P. 244, succursale Place d'Armes, Montréal (Québec) H2Y 3G7  
Tél. : (450) 491-5437  
Courriel : roy@videotron.ca - Site internet : www.rsquebec.qc.ca

**U ULTIMA** ASSURANCES  
ET SERVICES FINANCIERS, MD

**Postras, Larue & Rondeau Inc.**

Courtier d'assurances  
3925, rue Rachel Est, bur. 200  
Montréal H1X 3G8  
Tél. : (514) 899-5377



**Sansregret, Taillefer & Associés inc.**

Cabinet en assurance collective de personnes et en assurance de personnes

**Michel Taillefer, CRIA**

*Conseiller en assurance et rentes collectives - Président*

mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 560  
Montréal (Québec) H1M 2S5

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie  
Terrebonne (Québec) J6W 3E1  
Téléphone : (450) 471-2662



**LABORATOIRE DR RENAUD**

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE  
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

**Président honoraire**

François-Albert Angers

**Président**

Pierre Noreau

**Vice-président**

Alain Laramée

**Secrétaire**

Jacques Brousseau

**Trésorière**

Isabelle Le Breton

**Conseillers**

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

**Ex Officio**

Robert Laplante

**Secrétariat**

Claire Caron

Yves Fortin

Laurence Lambert

**Membres**

Pierre de Bellefeuille

Lucie Clément

Marie-Noëlle Ducharme

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Colette Lanthier

Jacques Martin

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

**Membres honoraires**

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

**Membres émérites**

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

# Écrivez-nous!

## VOS IDÉES ET VOS OPINIONS NOUS INTÉRESSENT !

*L'Action nationale* ouvre ses pages depuis plus de 85 ans à un grand nombre de collaborateurs jeunes ou experts.

Envoyez-nous vos commentaires, vos réactions, vos textes.

Ils seront peut-être publiés dans le prochain numéro !

Par courriel à

**revue@action-nationale.qc.ca**

par courrier au

**425, boul. de Maisonneuve O.**

**bureau 1002, Montréal, H3A 3G5**

accompagné d'une disquette en format Word ou Word Perfect.

## *Soyez notre mécène!*

.....

### **Protégez l'avenir de L'Action nationale!**

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de **L'Action nationale** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen  
Monsieur Gaston Beaudry  
Monsieur Henri-N. Guibault  
Monsieur Émile Poissant  
Monsieur Hector Roy  
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au **CLUB DES 100 ASSOCIÉS** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

# CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Michel Grimard
Patrick Allen †	Yvon Groulx
François-Albert Angers	Marcel Henry
Gaston-A. Archambault †	Lucie Lafortune †
Jean-Paul Auclair	Anna Lagacé-Normand †
Paul Banville	Bernard Lamarre
Thérèse Baron	Denis Lazure
Yvan Bédard	Jacques-C. Martin
Henri Blanc	Yvon Martineau
Antoinette Brassard	Daniel Miroux
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Marcel Trottier
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin	Claude-P. Vigeant
Claude Ghanimé	Madeleine Voora
Paul Grenier	

# L'Action NATIONALE

## CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale.

Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION

*L'Action nationale* fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs.

Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts.

Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

## RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

## INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

## REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

## RÉVISION

Marc Veilleux

## MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

## IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

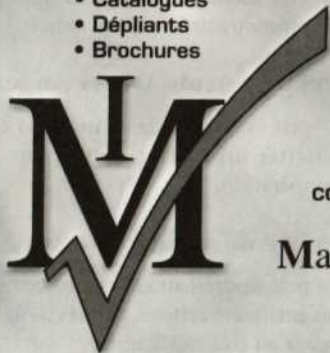
**À votre service plus que jamais !**

**Qualité et service assurés**

- Livres ( 200 à 10 000 exemplaires )
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : marc.veilleux@qc.aira.com

**Marc Veilleux Imprimeur Inc.**



**OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.**

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

**425, boul. de Maisonneuve Ouest**

**Bureau 1500**

**Montréal (Québec) H3A 3G5**

**(514) 288-8711**

**ABONNEMENT**

10                      20  
numéros              numéros

Abonnement  
46 \$   -   85 \$

Institution  
75 \$   -   130 \$

Abonnement  
de soutien  
100 \$   -   175 \$

Étudiants  
25 \$   -   45 \$

Autres pays  
75 \$   -   130 \$

Paiement par VISA  
accepté

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

**L'Action nationale**

Les 83 000 pages publiées par la revue depuis 85 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

**Prix Richard-Arès**

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

**Prix François-Albert Angers**

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

**Prix André-Laurendeau**

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

**Fondation Esdras-Minville**

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

**Fondation Gaston-Beaudry**

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

**L'ACTION NATIONALE**

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>



## Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS,\* mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS, peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

### Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



**OPTIMUM PLACEMENTS.**

Communiquez avec nous afin que nous puissions dès maintenant commencer à préparer votre retraite en toute sécurité.

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

[www.fondsoptimum.com](http://www.fondsoptimum.com)

\* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des fonds mentionnés.  
\* Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie,  
ça prend des outils.



1 800 361-5017 [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com)

Envoi de publication  
Enregistrement numéro 09113